



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 3 septembre 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1145281005

Conclure avec Entreprises Forlini, division Équipement de sécurité Universel Inc. une entente-cadre pour une période de trente-six mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture d'écussons d'épaule, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13227 (9 soumissionnaires) - (montant estimé: 101 359,66 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1146224001

Accorder un contrat à l'entreprise Recyclage ÉcoSolutions inc., pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période approximative de 41 mois (2014-2017) pour une somme maximale de 436 807 \$, taxes incluses - Appel d'offres gré à gré (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1145035008

Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des technologies de l'information - 1145260002

Conclure une entente cadre avec CPU Design inc., d'une durée de 2 ans, pour la fourniture d'ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu pour une somme maximale de 570 390,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13473 - (1 soumissionnaire)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 13 août 2014, 8 h 30, à l'article 20.008

Dossier déjà inscrit à la séance du 30 juillet 2014, 8 h 30, à l'article 20.007

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1145331004

Conclure avec Tech-Mix, division de BauVal inc., des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, suite à l'appel d'offres public 14-13516 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - (Montant estimé des ententes : 173 894,40 \$)

20.006 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822035

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour la pulvérisation et stabilisation au bitume ciment de la chaussée, la reconstruction des trottoirs et du mail central, la construction d'un bac de plantation et les travaux de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Dutrisac aux limites de l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 4 592 673,37 \$ (contrat: 4 212 473,37 \$ + incidences: 380 200,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 257402 - (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.007 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1144822037

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 435 981,05 \$ (contrat: 2 063 981,05 \$ + incidences: 372 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 252312 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822041

Accorder un contrat à Salvex inc. pour la construction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 550 969,98 \$ (contrat: 1 388 886,99 \$ + incidences: 162 082,99 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 265202 - (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334019

Ratifier des contrats de gré à gré avec Gaz Métro au montant de 374 226,00 \$ et avec Bell Canada de 62 203,51 \$ taxes incluses à titre de frais incidents dans le cadre du contrat de mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.010 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822049

Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction d'une surface de roulement en béton compacté au rouleau (B.C.R.) et travaux d'éclairage dans le site du dépôt à neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 2 192 314,60\$ (contrat: 2 068 314,60 \$ + incidences: 124 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 293101 - (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1146745001

Accorder un contrat de gré à gré à la compagnie Bell Canada et un autre contrat à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services, dans le cadre du P.R.R. de la rue Clément dans l'arrondissement de LaSalle, pour la somme de 452 932,25 \$ taxes incluses (contingences de 59 078,12 \$ incluses)

20.012 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1144822033

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1), dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 12 390 625,53 \$ (contrat: 9 877 160,37 \$ + incidences: 2 513 465,16 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 228004 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 13 août 2014, 8 h 30, à l'article 20.028

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822034

Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Ventec inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, d'îlots, de puits d'accès, de bases et conduits souterrains, de fourniture et installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 433 947,58 \$ (contrat: 1 254 947,58 \$ + incidences: 179 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 229505 - 1 soumissionnaire

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 13 août 2014, 8 h 30, à l'article 20.018

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1144933002

Autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout suite au doublement de la voie ferrée pour la mise en service du train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG 14 0147) majorant ainsi le montant maximal du contrat de 2 908 867,50 \$ à 3 946 600,04 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.015 Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines, Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1142942002

Octroyer à la firme Normandin Beaudry, Actuaires conseil Inc., la seule firme soumissionnaire, le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission datée du 14 juillet 2014, conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13685, et autoriser une dépense à cette fin de 577 461,94 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.016 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1144956002

Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13646 - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.017 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334023

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour de l'ingénierie électrique pour une somme maximale de 760 407,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13647 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.018 Entente

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1144815001

Approuver le contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia pour la gestion du Stade de soccer de Montréal

20.019 Entente

CE Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales - 1144834002

Approuver la signature d'une entente tripartite entre la Ville de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec pour la mise en oeuvre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada, financée par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

20.020 Entente

CG Service du développement économique - 1141179005

Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat; approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015; approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.021 Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1134501009

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction Frank Catania & associés inc., plusieurs terrains, d'une superficie totalisant 7 642,9 m², localisés dans le site connu comme étant le Faubourg Contrecoeur, situé au nord de la rue Sherbrooke entre les rues Contrecoeur et Jacques-Porlier, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de régulariser la grille de rue, sans considération monétaire / Inscrire les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que le lot 4 185 769 du cadastre du Québec au registre du domaine public

20.022 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1133496011

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Mme Sylvie Caron et M. Bruno Prévost, une partie de l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, d'une superficie de 141,5 m², dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour un montant de 8 500 \$, excluant les taxes / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 285 215 du cadastre du Québec

20.023 Immeuble - Expropriation

CG Société de transport de Montréal - 1146213003

Approuver l'acquisition par expropriation d'un immeuble sur la rue Towers, situé sur le lot 1 062 628 du cadastre du Québec, pour le poste de ventilation mécanique Saint-Mathieu, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.024 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144069009

Approuver un projet de convention de prolongation de bail entre la Ville de Montréal et monsieur Joseph Remer, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er septembre 2014 et approuver un projet de convention de prolongation de sous-bail entre la Ville de Montréal et Ali et Les Princes de la Rue, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er septembre 2014

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 6 août 2014, 8 h 30, à l'article 20.042

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1141643003

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 220 760 \$ à 10 organismes, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle / Approuver les projets de convention à cet effet

20.026 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1140634002

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière maximale de 200 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 444 situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame de Grâce

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.027 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1146368003

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2014, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville (2013-2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1142586001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 350 000 \$ à 8 organismes, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales - 1144834004

Accorder à Montréal International, pour l'année 2014, une contribution financière de 500 000 \$ pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution, en provenance du budget 2014 des dépenses de contribution

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service du développement économique - 1146334003

Accorder un soutien financier non récurrent de 94 000 \$ à Espace Ludique, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'implantation d'un espace de co-travail et d'incubation spécialisé dans le domaine des jeux vidéo / Approuver un projet de convention à cet effet

20.031 Autres affaires contractuelles

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1141477009

Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur une partie des lots 1 504 780, 1 504 781, 1 504 864, 1 504 870 à 1 504 872, 1 504 948, 1 504 949, 1 504 951 à 1 504 956, 1 505 064, 1 505 067, 1 505 073, 1 505 074, 1 505 077, 1 505 083, 3 227 862 et 3 227 863 du cadastre du Québec situés dans le quadrilatère formé de la rue de Montigny, de la 31^e avenue, de la rue Forsyh et de la 32^e avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Article 193 de l'annexe C de la Charte

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1145981004

Reconnaître l'Association des cadres municipaux de Montréal à titre de représentante des cadres civils municipaux à compter de la date de résolution du comité exécutif

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.003 Administration - Nomination de membres

CM Conseil des Montréalaises - 1144233004

Approuver la nomination de madame Mireille Paquet comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de 3 ans se terminant en septembre 2017, en remplacement de Mme Linda Gauthier

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix exprimées des membres du conseil, en vertu des articles 83.17 et 83.18 de la Charte de la Ville de Montréal

30.004 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1140679014

Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public du 11 septembre au 2 octobre 2014

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des technologies de l'information - 1146075007

Autoriser, pour l'année 2014, un virement budgétaire de 134 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information et un ajustement de la base budgétaire 2015 non récurrent de 143 000 \$, dans le but de préparer une demande d'informations (RFI) en sollicitant de grandes organisations et certaines grandes villes canadiennes et américaines afin de sonder le marché concernant des opportunités technologiques pour le Bureau de demain

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1140794027

Autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses en provenance du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels) correspondant à la portion assumée par la Ville / Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CA13 170177), majorant ainsi le montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$, taxes incluses

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1141165004

Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil faisant suite à la recension des pratiques relatives à la démocratisation et à l'accès à l'information

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

| | |
|--|----|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 16 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 14 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 15 |

CE : 10.002
2014/09/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2014/09/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145281005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec Entreprises Forlini, division Équipement de sécurité Universel Inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture d'écussons d'épaule, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13227 (9 soum.) (montant estimé: 101 359,66 \$) |

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture d'écussons d'épaule du Service de police de la Ville de Montréal ;
2. d'accorder à ENTREPRISES FORLINI, DIVISION ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13227 et au tableau de prix reçus joint au dossier ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-18 07:28

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145281005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec Entreprises Forlini, division Équipement de sécurité Universel Inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture d'écussons d'épaule, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13227 (9 soum.) (montant estimé: 101 359,66 \$) |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture d'écussons d'épaule, pour le Service de police de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une entente d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13227 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis ainsi que les différents éléments propres à la spécification des produits.

Ces articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins du SPVM. Les écussons d'épaule sont apposés sur différents articles, telle que la chemise d'uniforme.

L'appel d'offres a été annoncé le 7 avril 2014 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 30 avril 2014. Il y a donc eu un délai de 22 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Il y a eu trois (3) addendas; le premier en date du 11 avril 2014, le deuxième en date du 14 avril 2014, et le troisième en date du 15 avril 2014. Le premier addenda corrigeait le bordereau de soumission (annulation d'un article n'étant plus requis). Le deuxième addenda communiquait aux détenteurs du cahier des charges que la Ville pouvait fournir les fichiers vectorisés des écussons requis. Finalement, le troisième addenda corrigeait un fil qui n'était pas bien identifié dans le devis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0181 du 20 mai 2010 – Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec 2628-9280 Québec inc. / Broderies Montréal enr. pour la confection et la fourniture d'écussons d'épaule brodés du Service de police de la Ville de Montréal (Appel d'offres public 09-11133) (3 soum. – 1 seul conforme) (Montant estimé de l'entente : 129 524,07 \$ taxes incluses)

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture d'écussons d'épaule, pour une période de trente-six (36) mois, pour le Service de police de la Ville de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13227.
La production des écussons est faite à Montréal.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-13227

Titre : SPVM – ÉCUSONS D'ÉPAULE

Description et usage : Fourniture d'écussons d'épaule, pour le Service de police de la Ville de Montréal

Date de lancement : 7 avril 2014

Date d'ouverture : 30 avril 2014

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 22

Preneurs du cahier des charges : (12)

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.
BRODERIE PLUS INC.
DÉPÔT MÉDICAL CANADA INC.
EMBLÈME INC.
LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC.
GROUPE TRIUM INC.
BAYIN INTERNATIONAL INC.
BRODERIES MONTRÉAL / 2628-9280
QUÉBEC INC.
WILLIAM SCULLY LTEE/LTD 1877
GROUPE SYNAPSE INC.-2
PETITES MAINS
VETEMENTXPRESS

Soumissionnaires : (9)

ENTREPRISES FORLINI, DIVISION
ÉQUIPEMENT

DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.
 BRODERIE CV PLUS INC.
 DÉPÔT MÉDICAL CANADA INC.
 DISTRIBUTION EMBLÈME INC.
 LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC.
 GROUPE TRIUM INC.
 OPALE INTERNATIONAL INC.
 2628-9280 QUÉBEC INC. (BRODERIES
 MONTRÉAL)
 WILL SCULLY

| Soumissions conformes | Coût de base - Total |
|---|-----------------------------|
| ENTREPRISES FORLINI, DIVISION ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. | 101 359,66 \$ |
| BRODERIE CV PLUS INC. | 108 099,50 \$ |
| DÉPÔT MÉDICAL CANADA INC. | 128 174,13 \$ |
| DISTRIBUTION EMBLÈME INC. | 134 336,22 \$ |
| LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC. | 161 021,34 \$ |
| GROUPE TRIUM INC. | 163 109,86 \$ |
| OPALE INTERNATIONAL INC. | 232 603,05 \$ |
| 2628-9280 QUÉBEC INC. (BRODERIES MONTRÉAL) | 256 348,26 \$ |
| WILL SCULLY | 401 311,62 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 240 665,00 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i> | 187 373,74 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | 84,9 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | 299 951,95 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | 295,9 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | - 139 305,34 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | - 58 % |

Analyse des soumissions

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **ENTREPRISES FORLINI, DIVISION ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Montant estimé pour le contrat :

88 158,00 \$ + 4 407,90 \$ TPS (5%) + 8 793,76 \$ TVQ (9.975%) = 101 359,66 \$

Comparativement à l'entente précédente conclue en 2010, on remarque une diminution des prix de 58 % pour ces produits. Cette diminution s'explique en partie par une présentation améliorée du devis. Ce dernier présente maintenant plus d'images et moins de textes et tableaux techniques, ce qui en facilite la compréhension pour tous, notamment pour ceux qui maîtrisent moins bien le français. Le nombre de soumissions reçues a subi une augmentation marquée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Identification visuelle du Service de police de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi et entente.
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Nathalie PELLETIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Krystel DOUCET
Agente d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-23

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre GATINEAU
Chef de division (directeur délégué)
Tél : 514 872-0349
Approuvé le : 2014-08-15



Dossier # : 1146224001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à l'entreprise Recyclage ÉcoSolutions inc, pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile , pour une période approximative de 41 mois (2014-2017) pour une somme maximale de 436 807 \$, taxes incluses - Appel d'offres gré à gré, fournisseur unique. |

Il est recommandé :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Recyclage ÉcoSolutions inc. (fournisseur unique), pour une période de 41 mois, le contrat pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 436 807,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres gré-à-gré;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-22 15:11

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146224001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à l'entreprise Recyclage ÉcoSolutions inc, pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile , pour une période approximative de 41 mois (2014-2017) pour une somme maximale de 436 807 \$, taxes incluses - Appel d'offres gré à gré, fournisseur unique. |

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.;chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Les écocentres de l'agglomération de Montréal et les cours de voirie des territoires locaux reçoivent annuellement près de 2 500 appareils en fin de vie utile contenant des gaz réfrigérants appelés halocarbures (substances gazeuses). On retrouve ces gaz principalement dans les réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs et refroidisseurs d'eau. La réglementation québécoise oblige les villes à récupérer les halocarbures (substances appauvrissant la couche d'ozone) provenant d'appareils de réfrigération et de climatisation rebutés par les citoyens. Réf: (Q-2, r. 29, c.Q-2, r 15.01 (ancienne numérotation)). Il est donc nécessaire que ces appareils soient pris en charge et recyclés dans les règles de l'art et que les halocarbures soient éliminés dans un lieu autorisé. Autrement, ils risqueraient de se voir dépouillés de leur cuivre par un ferrailleur, puis jetés aux ordures, libérant ainsi les halocarbures dans l'atmosphère.

Le contrat de traitement des appareils contenant des halocarbures, qui est actuellement en vigueur, se termine le 30 août 2015, mais les montants prévus à ce contrat ayant été presque atteints, un appel d'offres est requis plus tôt que prévu.

L'appel d'offres sur invitation, à un seul fournisseur, sous forme de gré à gré a été lancé le

10 juillet 2014 et la soumission a été ouverte le 17 juillet 2014. L'appel d'offres n'a pas été publié dans le SEAO et le journal La Presse parce que nous faisons face à une situation de fait vu l'existence d'un fournisseur unique. Il y a donc eu un seul soumissionnaire. Le soumissionnaire a eu une semaine pour préparer sa soumission. Un seul addenda a été émis le 16 juillet 2014 et des ajustements mineurs au devis (articles 5, 8, 9 et 10) ont eu lieu suite à la rencontre de discussion tenue entre le soumissionnaire et la Ville le 17 juillet 2014.

Ce contrat de services techniques ne peut pas être fait en régie, puisque la Ville ne possède pas les équipements, la technologie et l'expertise pour traiter les halocarbuures contenus dans les circuits réfrigérants et les mousses isolantes de polyuréthane ainsi que les matières dangereuses (gaz, huile, mercure, etc.) des appareils réfrigérants en fin de vie utile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 13 1178 - 14 août 2013 - Contrat octroyé à la Firme Recyclage ÉcoSolutions inc. au montant de 90 736, 83 \$, taxes incluses, pour le traitement des appareils électroménagers en fin de vie utile contenant des halocarbuures pour une période de 24 mois. Appel d'offres public 13-12937 - Un seul soumissionnaire.

CG11 0379 - 24 novembre 2011 - Contrat octroyé à la Firme Recyclage ÉcoSolutions inc. au montant de 142 870, 49 \$, taxes incluses, pour le traitement des appareils électroménagers en fin de vie utile contenant des halocarbuures pour une période de 24 mois. Appel d'offres public 11-11749 - Un soumissionnaire.

DESCRIPTION

L'adjudicataire a pour tâche la fourniture d'un service de traitement des appareils électroménagers contenant des halocarbuures en fin de vie utile. Cela entend qu'il doit récupérer les halocarbuures et s'assurer d'en disposer selon les normes environnementales. De plus, le soumissionnaire s'engage à recycler 95 % de chaque appareil traité à son usine. Le contrat est d'une durée approximative de 41 mois et la Ville peut y mettre fin suivant un avis de 30 jours. Le contrat s'élève à 436 807 \$ toutes taxes incluses.

Cette technologie de pointe disponible au Québec et offerte par Recyclage ÉcoSolutions inc. peut recycler et détruire jusqu'à 99,99 % des gaz néfastes et que 95,5 % des matériaux sont recyclés. Dans le cas où des frigoristes recyclent seulement les halocarbuures (de puissants gaz à effet de serre) du circuit réfrigérant, ils négligent souvent de recycler les gaz contenus dans la mousse isolante (gaz à effet de serre et substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)), qui pourtant en renferme quatre fois plus, ainsi que le verre, les plastiques et le mercure. Seul le métal ferreux et non ferreux est recyclé.

Les appareils traités selon la technologie retenue est beaucoup plus efficace que les processus habituels puisque les appareils sont transportés dans un bâtiment fermé où l'on retire les gaz du système réfrigérant dans un appareil sous vide ce qui permettrait d'éviter tout échappement d'halocarbuures dans l'air. Ensuite, on retire les halocarbuures des huiles ainsi que des mousses isolantes en la broyant et en la chauffant. Enfin, lors du on démantèle des appareil les composantes et produits suivant sont récupérés et recyclés au mieux de la technologie disponible : compresseur (pour ses composantes de cuivre et d'acier), les huiles, l'acier, l'aluminium, le cuivre, les plastiques et le verre.

Avec cette nouvelle technologie de pointe et éprouvée, il est justifié d'octroyer un contrat à une entreprise qui procédera à des opérations très efficaces d'enlèvement des gaz et matières toxiques (mercure) et de recyclage des appareils contenant des halocarbuures en

provenance des montréalais.

L'adjudicataire recevra les électroménagers en provenance des écocentres et de cours de voirie.

Ayant identifié depuis 2010 un seul fournisseur possédant la technologie pour récupérer et traiter les halocarbures ainsi que les autres matières résiduelles dangereuses ou non contenues dans les appareils de réfrigération, il a été proposé de procéder par appel d'offres «gré à gré» avec le fournisseur unique qui détient la technologie pouvant répondre à nos besoins et objectifs environnementaux. La firme Recyclage ÉcoSolutions inc. qui est notre fournisseur actuel, a donc été invité à soumissionner le 10 juillet 2014 et sa soumission a été déposée le 17 juillet 2014.

Firme invitée : Une seule, soit Recyclage ÉcoSolutions inc. (fournisseur unique)

Nombre de preneur du cahier de charges : 1

Nombre de soumissions reçues : 1

JUSTIFICATION

L'estimation de départ des professionnels de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles est de 474 264 \$ taxes incluses. Le montant total de la soumission reçue est de 436 807 \$ taxes incluses soit un écart de - 37 456 \$ ou - 8 %. Cet écart s'explique essentiellement par une absence de l'indexation des prix et par le reclassement des catégories de réfrigérateurs et de congélateurs en deux sous catégories de la part du soumissionnaire, soit une pour les appareils standards et ceux de moins de 10 pieds cubes. Cette option n'était pas connue au moment de l'élaboration de l'estimé par les professionnels.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Suite aux négociations tenues le 17 juillet 2014, les prix soumis sont demeurés inchangés depuis le dernier contrat octroyé.

| Soumission conforme | Prix (taxes incluses) | Contingences (taxes incluses) | Total (taxes incluses) |
|---|------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| Recyclage ÉcoSolutions inc. | 436 807,27 | 0,00 | 436 807,27 |
| Estimation des professionnels (\$) | 474 000,35 | 0,00 | 474 000,35 |
| Coût moyen de la soumission conforme reçue (total du coût de la soumission conforme reçue/nombre de soumission) | | | 436 807,27 |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen de la soumission conforme - la plus basse)/la plus basse x 100) | | | 0,00% |
| Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation) | | | -37 193,08 |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100) | | | -7,85% |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour le contrat s'élève à 436 807\$ taxes incluses pour une période approximative de 41 mois et sera répartie sur quatre années financières comme suit :

| Taxes incluses | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
|--------------------|-----------|------------|------------|------------|-----------|------------|
| Montant du contrat | 31 962 \$ | 127 846 \$ | 127 846 \$ | 127 846 \$ | 21 308 \$ | 436 807 \$ |

Les prix unitaires de ces appareils soumis par l'adjudicataire (Recyclage Écosolutions Inc.) n'ont pas été augmentés par rapport à l'ancien contrat octroyé. Cependant, on note depuis deux années une progression des quantités pour desservir sept (7) écocentres et quatre (4) territoires. La quantité du dernier contrat a été ramassée en 12 mois au lieu de 24 mois. Également, on anticipe une augmentation de participation importante dans les années à venir. La quantité totale pour 3 ans qui était auparavant d'environ 6 500 appareils est augmentée à 13 000.

Cette dépense du service technique sera assumée à même le budget de fonctionnement pour le traitement des résidus domestiques dangereux de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du service de l'environnement.

Les crédits requis pour l'année 2014 y sont réservés et pour les années subséquentes ils seront priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du service de l'environnement.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, Loi 75), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat des halocarbures touche le volet : "La lutte contre les changements climatiques" des orientations, objectifs et actions en développement durable qui visent à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990. Ce contrat permettra d'améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre substantiellement.

On estime que l'enlèvement des halocarbures des 2 378 appareils en 2013 équivaut à plus de 3 000 tonnes en éq. CO₂ récupérées, soit l'équivalent de plus de 800 véhicules retirés de la circulation. Cette amélioration de la récupération des halocarbures est non négligeable pour la réduction des émissions de GES. À cela s'ajoute évidemment les effets positifs associés à la réduction de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO). Un réfrigérateur non recyclé dégage jusqu'à 3,7 tonnes métriques de CO₂, soit autant qu'une voiture qui parcourt 17 500 km.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroyer le contrat à la firme Recyclage Écosolutions Inc., la Ville ne fera pas traiter les appareils selon les meilleures pratiques. La Ville a comme responsabilité selon la loi, la récupération des halocarbures des appareils qu'elle reçoit via les filières des écocentres et des cours de voirie. Elle a le devoir de faire récupérer ces matières de la manière la plus efficace possible de sorte à assurer la protection de l'environnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : À l'automne 2014.
Date de fin : Février 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Houda KAMIL)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ROBINSON
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-01

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2014-08-22



Dossier # : 1145035008

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (Anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-14 14:58

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1145035008**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Par le présent dossier, le Service des technologies de l'information (STI) recommande l'autorisation d'une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses. Le projet est composé de trois (3) phases et de livrables propres à chacune de ces phases :

- **Phase 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio. Le présent sommaire décisionnel concerne la phase 1 car les deux (2) demandes de changement (DDC # 18 et # 19) traitent le volet infrastructure du SÉRAM.
- **Phase 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires.
- **Phase 3** : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal.

Voici l'énumération pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville, les étapes à autoriser dans le présent dossier et les étapes à venir:

Étapes déjà autorisées :

| Étapes terminées | Date de début | Date de fin |
|------------------|---------------|-------------|
|------------------|---------------|-------------|

| | | |
|---|--|---|
| <p>Phase # 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses. • Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07\$, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. • Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses. • Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses. | <p>Août 2012</p> <p>Août 2013</p> <p>Février 2014</p> <p>Juin 2014</p> | <p>Novembre 2028</p> <p>Mars 2014</p> <p>2030</p> <p>2030</p> |
| <p>Phase # 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses. | <p>Juin 2013</p> <p>Juin 2013</p> | <p>Avril 2024</p> <p>Mai 2023</p> |
| <p>Phase # 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. | | |

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

| | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|---|----------------------|--------------------|
| Phase # 1 : <ul style="list-style-type: none">• Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses. | Septembre 2014 | Octobre 2014 |

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0298 - 19 juin 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208) aux fins du développement du système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses.

CG14 0131 - 27 mars 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses.

CG13 0313 - 29 août 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07\$, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208) majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73\$ à 42 633 310,80\$, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le

financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

DESCRIPTION

Toutes les demandes de changement énumérées dans le présent sommaire décisionnel ont été soumises au Comité directeur du Projet SÉRAM qui recommande aux instances de la Ville leur approbation. Précisons que ce contrat a été accordé sans contingences, c'est pourquoi chaque modification doit être approuvée par les instances même si le budget est disponible.

DDC # 18 : Transcodeur et interface vers le RAO (SPVM)

La présente demande de changement (DDC # 18) concerne le SPVM (Gendarmerie uniquement) et, plus particulièrement, l'interface entre le SÉRAM et le système actuel de répartition assistée par ordinateur (RAO) déployé au niveau du SPVM. Le cahier des charges techniques de la phase # 1, dans son article 3.1.14 (clause éliminatoire), mentionne qu'un intrant principal requis par le système RAO est le code d'identification (ID) de chaque TDU (terminal d'utilisateur) lorsque le bouton de mise en ondes ou que le signal de détresse est activé. Ce code, constitué d'au moins quatre (4) caractères, sera généré par les nœuds de contrôle et de commutation du SÉRAM et acheminé au système RAO par le réseau IP étendu.

Il est à noter que les systèmes RAO et SÉRAM n'utilisent pas le même protocole de communication. En effet, les trames communiquées par le SÉRAM respectent la norme P25, tandis que le système RAO utilise le format BED (Browser Extensible Data) 31/1207. De ce fait, les trames transmises par SÉRAM au RAO nécessitent le développement d'une interface. Deux solutions sont possibles :

- 1ère solution : développer une interface au niveau du système actuel RAO afin qu'il soit capable d'interpréter les trames reçues du SÉRAM.
- 2ième solution : développer une interface au niveau du SÉRAM afin qu'il soit capable de transmettre des trames compréhensibles par le système RAO.

La 1ère solution a été abandonnée pour les raisons suivantes :

- Délai de réalisation trop long (quatre mois) et impactant directement l'échéancier du projet;
- Coût de réalisation élevé : environ 400 K\$.

C'est la 2ième solution qui a été retenue. De ce fait, le système RAO traitera, filtrera et acheminera l'ID au bon terminal RAO en fonction de l'inscription (login) de chaque utilisateur lors de sa prise de fonction en début de relève (grâce à une table de correspondance).

Le tableau des coûts (2ième solution) relatifs à la DDC # 18 :

| Description | Montant (Avant taxes) | Montant (Toutes taxes) |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|
| Évaluation DDC # 18 | 74 700,00 \$ | 85 886,33 \$ |

DDC # 19 : Filtre des communications des groupes d'enquêtes (SPVM)

La présente demande de changement (DDC # 19) concerne le SPVM (Enquêtes). Il s'agit de faire le développement d'une fonctionnalité du système d'enregistrement EXACOM qui

permettra d'appliquer des filtres afin que les conversations radios de tous les groupes radio des enquêtes ne soient jamais enregistrées.

Le tableau des coûts relatifs à la DDC # 19 :

| Description | Montant (Avant taxes) | Montant (Toutes taxes) |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|
| Évaluation DDC # 19 | 27 750,00 \$ | 31 905,56 \$ |

Tableau récapitulatif des DDC #18 et #19 :

| Description | Montant (Avant taxes) | Montant (Toutes taxes) |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|
| Évaluation DDC # 18 | 74 700,00 \$ | 85 886,33 \$ |
| Évaluation DDC # 19 | 27 750,00 \$ | 31 905,56 \$ |
| Totaux : | 102 450,00 \$ | 117 791,89 \$ |

JUSTIFICATION

Concernant les demandes de changement mentionnées dans le présent sommaire décisionnel, elles viennent répondre aux besoins des utilisateurs du SÉRAM suite aux analyses détaillées de ceux-ci. Les justificatifs pour chacune des DDC se résument comme suit :

DDC # 18 : Transcodeur et interface vers le RAO (SPVM)

Assurer la communication entre le système de répartition (RAO) du SPVM et le SÉRAM.

DDC # 19 : Filtre des communications des groupes d'enquêtes (SPVM)

Pour des questions de sécurité, les communications des groupes d'enquête du SPVM ne doivent pas être enregistrées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de **117 791,89 \$**, taxes incluses, sera assumée par le PTI 2014-2016 du Projet SÉRAM (# Investi 68008). La réception des deux demandes de changement (DDC # 18 et # 19) se fera durant l'exercice 2014.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas d'un refus, les impacts sont les suivants :

DDC # 18 : Transcodeur et interface vers le RAO (SPVM)

Difficulté à réaliser la transition du SPVM vers le SÉRAM car la communication radio entre le réseau actuel et le nouveau réseau sera impossible.

DDC # 19 : Filtre des communications des groupes d'enquêtes (SPVM)

Non intégration des enquêtes au SÉRAM, car décision légale de ne pas enregistrer les communications radios.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication auprès des futurs utilisateurs accompagnera le déroulement du projet et se poursuivra tout au long des différentes étapes de réalisation et ce, jusqu'à la mise en service et l'exploitation du nouveau système évolué de radiocommunication vocale (SÉRAM)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier sommaire des étapes subséquentes pour les deux demandes de changement en l'occurrence les DDC # 18 et # 19 :

- Autorisation du présent sommaire par les instances de la Ville : 18 septembre 2014;
- Virement des crédits et ouverture du bon de commande : 22 septembre 2014;
- Commande des équipements : Septembre 2014;
- Installation et configuration des équipements : Octobre 2014;
- Réception et autorisation du paiement : Octobre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR

Daniel TÊTU
Directeur du projet SÉRAM

Le : 2014-08-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Tél : 514 872-7723

Approuvé le : 2014-08-13



Dossier # : 1145260002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure une entente cadre avec CPU Design inc., d'une durée de deux ans, pour la fourniture d'ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu pour une somme maximale de 570 390,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13473 - Un soumissionnaire |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, pour la fourniture sur demande de micro-ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu;
2. d'accorder au seul soumissionnaire CPU Design inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13473 et au tableau de prix reçus joint au présent dossier ;
3. d'imputer cette dépense de consommation à même le PTI 2014-2016 au projet 72500-RFID du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-07-30 10:51

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1145260002**

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure une entente cadre avec CPU Design inc., d'une durée de deux ans, pour la fourniture d'ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu pour une somme maximale de 570 390,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13473 - Un soumissionnaire |

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau des 45 bibliothèques municipales subit actuellement une profonde mutation. Au cours des prochaines années, de nouvelles bibliothèques ouvriront leurs portes et plusieurs autres déjà bien ancrées dans leur quartier seront rénovées et agrandies. Dans le cadre du Programme du libre service en bibliothèque, nous allons implanter la technologie d'identification des documents par fréquence radio (RFID) sur l'ensemble de son réseau pour permettre, entre autres, aux usagers d'enregistrer eux-mêmes leurs prêts de documents.

Par ailleurs, la technologie RFID et le libre-service sont devenus incontournables dans les grands réseaux de bibliothèques à travers le monde :

- Pour les usagers, ils signifient autonomie et discrétion dans l'exécution des transactions. Ceci induit aussi la réduction des files d'attente et l'accroissement des interactions entre employés et usagers (accueil, orientation, accompagnement, conseil).
- Pour les gestionnaires, ils représentent le moyen d'exercer un contrôle des coûts sans pour autant sacrifier la qualité des services offerts aux citoyens.

Projet d'implantation du RFID et du libre-service :

| Étapes terminées | Coût | Date de début | Date de fin |
|--|--------------|---------------|--------------|
| CM14 0157 Accorder un contrat à La compagnie 3M Canada pour la fourniture des services requis pour | 1 034 775 \$ | novembre 2013 | février 2014 |

| | | | |
|---|-----------------|--------------|--------------|
| la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal | | | |
| CM13 0575 Entente-cadre pour l'achat de chutes de retour, robots de tri | 2 721 698,55 \$ | Avril 2013 | Juin 2013 |
| CM13 0575 Entente-cadre pour l'achat de portiques antivol | 568 053,53 \$ | | |
| CM13 0424 Entente-cadre pour l'achat des équipements RFID (étiquettes, lecteurs et postes de conversion) | 1 348 404 \$ | Janvier 2013 | Juin 2013 |
| CM13 0123 Accorder un contrat à Innovative Interfaces, pour la fourniture des licences d'utilisations et des composantes de la suite Millennium | 756 682,24 \$ | Octobre 2012 | Février 2013 |

Étapes à autoriser dans le présent dossier

| | Coût | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|---|---------------|----------------------|--------------------|
| Étapes faisant l'objet du présent dossier (1) : <ul style="list-style-type: none"> • Conclure une entente cadre avec CPU Design inc., d'une durée de douze mois, pour la fourniture d'ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu | 570 390,98 \$ | Août 2014 | Août 2015 |

Étapes à venir ultérieurement

| | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|---|----------------------|--------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Fabrication des stations d'auto-prêt, incluant la fabrication d'un prototype. | Août 2014 | hiver 2015 |

(1) Un appel d'offres publique lancé le 26 mars 2014 pour l'acquisition d'ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu spécifié en objet et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 avril 2014 à 14h. Le numéro de l'appel d'offres est 14-13473.

Le présent dossier demande l'autorisation de conclure une entente-cadre pour la fourniture d'ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu avec CPU Design Inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0467 - 2 avril 2014 -- Conclure une entente-cadre avec Biblio RPL Ltée, d'une durée de douze mois, pour la fourniture de lecteurs RFID USB, pour une somme maximale de 65 915,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13512 - Un soumissionnaire CM14 0157 - 24 février 2014 -- Accorder un contrat à La compagnie 3M Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture des services requis pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12943;

CM13 0575 - 17 juin 2013 -- Conclure avec Bibliotheca ITG inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivols RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public no 13-12865 (deux soumissionnaires) - (Montant estimé de l'entente : 3 289 752 \$);

CM13 0424 - 27 mai 2013 -- Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 \$);

CM13 0123 - 26 février 2013 -- Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin;

CM12 0129 - 21 février 2012 -- Offrir au réseau des Bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte, la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à conclure une entente-cadre pour l'achat d'ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu avec CPU Design inc. (Le délai de la validité de la soumission est de cent vingt (120) jours à compter de la date de la soumission).

| Description | Quantité | Prix unitaire | Total avant taxe | Total - taxes incluses |
|--|----------|---------------|------------------|------------------------|
| Ordinateurs tout-en-un avec écran tactile de 17" LED Modèle Breeze Performance modèle BPL3117 (avec garantie de 3 ans) | 200 | 1740,00 \$ | 348 000,00 \$ | 400 113,00 \$ |
| Base d'imprimante universelle pour micro-ordinateur Touch Dynamic Breeze écran 17" sans imprimante et câbles inclus (avec garantie de 3 ans) | 200 | 100,00 \$ | 20 000,00 \$ | 22 995,00 \$ |
| Imprimante thermique USB Modèle Epson TM-T70II (C31CD38134) (avec garantie de 3 ans) | 200 | 228,00 \$ | 45 600,00 \$ | 52 428,60 \$ |
| | | | | |

| | | | | |
|--|-----|-----------|---------------|---------------|
| Total de la section | | | 413 600,00 \$ | 475 536,60 \$ |
| | | | | |
| Produits optionnels | | | | |
| Lecteur de carte latéral | 200 | 70,00 \$ | 14 000,00 \$ | 16 096,50 \$ |
| Lecteur d'empreintes digitales | 200 | 180,00 \$ | 36 000,00 \$ | 41 391,00 \$ |
| Clavier filaire, USB, canadien français | 200 | 12,00 \$ | 2 400,00 \$ | 2 759,40 \$ |
| Souris filaire, USB, optique | 200 | 8,50 \$ | 1 700,00 \$ | 1 954,58 \$ |
| Garantie supplémentaire d'un an (pour les ordinateurs tout-en-un avec écran tactile de 17" LED Modèle Breeze Performance modèle BPL3117) | 200 | 130,00 \$ | 26 000,00 \$ | 29 893,50 \$ |
| Ports USB supplémentaires, minimum de trois ports | 200 | 12,00 \$ | 2 400,00 \$ | 2 759,40 \$ |
| | | | | |
| Total de la section optionnel | | | 82 500,00 \$ | 94 854,38 \$ |
| | | | | |
| Grand total | | | 496 100,00 \$ | 570 390,98 \$ |
| | | | | |

L'achat de ces ordinateurs permettra à la clientèle de réserver leurs documents sans l'aide du personnel des bibliothèques (élément faisant partie du libre service). Ainsi le personnel pourra remplir d'autres fonctions à valeur ajoutée.

L'implantation de la technologie RFID et du libre-service se fera en deux phases :

1. Conversion des documents.

(travaux qui vont débuter en mai 2014 pour une fin prévue en mars 2015).

- Conversion bibliothèque par bibliothèque, arrondissement par arrondissement.

- Pour chaque bibliothèque convertie :

a. Installer des portiques antivols;

b. Installer des lecteurs RFID pour le personnel et ajouter des postes de libre-service.

- **Installation du libre service dans les nouvelles bibliothèques** (chutes automatiques avec robots de tri et **postes d'auto-prêts**)

2. Installation du libre-service après l'aménagement des bibliothèques (programme rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal, le RAC).

- Installer des comptoirs de libre-service;

- Installer des chutes à documents intelligentes avec robot de tri;

- Mise en place des nouveaux processus de travail.

JUSTIFICATION

L'achat d'ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu permettra à la clientèle de traiter leurs prêts de documents en libre service.

Soumissions:

| | |
|--|---------------------|
| | Postes d'auto-prêts |
| Nombre de soumissions déposées et évaluées | 1 |
| Nombre de soumissions retenues | 1 |

| | |
|--|-----------------|
| Adjudicataire recommandé ayant obtenu le plus haut pointage suite à l'ouverture des enveloppes de prix | CPU Design inc. |
|--|-----------------|

Il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges dont un seul a déposé une soumission et qui était conforme, ce qui représente 17%.

Analyse des données comparatives entre la dernière estimation détaillée et le soumissionnaire conforme reçu

| Soumissions conformes | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|--|---------------------|-------------------------|----------------|
| CPU Design inc. | 570 390,98 \$ | | 570 390,98 \$ |
| Estimation ajustée au devis d'appel d'offres (1) | 620 750,03 \$ | | 620 750,03 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) | | | (50 359,05 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>) | | | (8,11 %) |

(1) Notre estimation était basée sur l'achat d'un modèle identique. La différence vient du volume d'achat et par l'effet de levier d'un appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale au montant de 570 390,98 \$, taxes incluses, est prévue au PTI 2014-2016 au projet 72500 - RFID du Service des technologies de l'information. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Il n'y a aucune dépense récurrente d'entretien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet RFID s'inscrit dans une perspective de développement durable, car il permet de réorienter le personnel vers des fonctions d'information, d'animation, de médiation et de formation. Ces services à valeur ajoutée permettent de mieux répondre aux besoins des citoyens et, notamment, à ceux de la population apprenante, et ce, en vue de favoriser l'amélioration de la littératie.

De plus, la technologie RFID constitue également une orientation durable, car elle favorise l'autonomie des citoyens au sein du processus d'accès à l'information.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le but du projet RFID étant d'optimiser les tâches du personnel. La mise en place de ces postes tout-en-un va permettre aux citoyens de faire leurs prêts de document sans l'aide du personnel et ainsi permettra au personnel d'être assigné à d'autres tâches.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CE : août 2014;

Le déploiement des équipements à partir de septembre 2014 jusqu'en décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable :
Service de la culture , Direction associée Bibliothèques (Luc JODOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc LAURIN
C/s informatique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-06

Geneviève JODOIN
C/s informatique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Tél : 514-872-7723

Approuvé le : 2014-06-19



Dossier # : 1145331004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec Tech-Mix, division de BauVal inc., des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, suite à l'appel d'offres public 14-13516 (2 soumissionnaires). Montant estimé des ententes : 173 894,40 \$. |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés dans le cadre des travaux en régie et servant à la réfection temporaire des chaussées (nids-de-poule en période hivernale);

2. d'accorder à la firme ci-après, plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes mentionnés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13516 et au tableaux de prix reçus joints au rapport du Directeur;

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Tech-Mix, division de BauVal inc. | Groupe A (en vrac) |
| Tech-Mix, division de BauVal inc. | Groupe B (en sacs) |

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-18 14:17

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145331004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec Tech-Mix, division de BauVal inc., des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, suite à l'appel d'offres public 14-13516 (2 soumissionnaires). Montant estimé des ententes : 173 894,40 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

Conclure des ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, suite à l'appel d'offres public 14-13516. L'enrobé bitumineux pour réparation à froid est un produit utilisé pour effectuer des réparations temporaires ou urgentes sur les chaussées du réseau routier montréalais. Il est un produit de dépannage pour les interventions mineures, servant principalement à boucher les nids-de-poule en période hivernale.

Les ententes-cadres précédentes, d'une valeur totale estimée à 983 156,97 \$, sont en vigueur du 23 octobre 2012 au 22 octobre 2014 (ententes 781596 et 818481). Les ententes-cadres précédentes ont été consommées à 40,9 % (402 049,75 \$ de consommation) selon les dernières données disponibles. La faible consommation sur les ententes-cadres précédentes peuvent s'expliquer par le fait que les arrondissements ont surestimé leur prévisions lorsqu'ils ont été sollicités lors de l'appel d'offres précédent en juillet 2012. Dans le cadre de l'appel d'offres actuel, nous nous sommes assurés, à l'aide de rapports de consommation émis par le fournisseur ainsi que par l'entremise du système SIMON, d'obtenir des quantités prévisionnelles de consommation qui reflètent la réalité. C'est à partir de ces données que nous avons établis les quantités inscrites à l'appel d'offres faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.

Les futures ententes qui découleront du présent sommaire décisionnel viseront à combler les besoins en enrobés bitumineux pour réparation à froid servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres public (14-13516) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de dix-sept (17) jours calendriers, soit du 23 juin 2014 au 9 juillet 2014. Les soumissions reçues sont valides pour cent-vingt (120) jours calendrier, soit jusqu'au 9 novembre 2014.

Ces ententes-cadres font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué par groupe d'articles (groupe A en vrac et groupe

B en sacs) au plus bas soumissionnaire conforme. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0926 - 22 octobre 2012 - Conclure avec Tech-Mix, division de BauVal inc., une entente cadre collective d'une durée de 24 mois pour la fourniture d'enrobés d'asphalte pour réparation à froid, suite à l'appel d'offres public # 12-12178 (3 soumissionnaires).
Montant estimé de l'entente : 983 156,97 \$.

CE11 1544 - 28 septembre 2011 - Conclure une entente cadre d'une durée de 12 mois pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés pour la réfection des chaussées de la Ville de Montréal – appel d'offres public 11-11669 (2 soum.)
Montant estimé de l'entente: 139 915,85 \$.

DG115317001 - 15 mars 2011 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 4 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés pour la réfection de la chaussée de la Ville de Montréal – appel d'offres public 10-11524 (2 soum.)
Montant estimé de l'entente: 58 001,32 \$.

CE10 1306 – 18 août 2010 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 6 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés pour la réfection de la chaussée de la Ville de Montréal – appel d'offres public 10-11260 (3 soum.)
Montant estimé : 216 268,50 \$.

DESCRIPTION

Selon le site internet de la Ville de Montréal (*Service aux citoyens-Transport et travaux publics-Info travaux-Nos secteurs d'activités-Chaussées et trottoirs*), le réseau routier de la Ville de Montréal compte au total près de 5 000 km de chaussées (incluant les voies de service autoroutières) et 450 km de pistes cyclables.

De ce total, le réseau local, dont la responsabilité a été attribuée à chacun des arrondissements, compte près de 4 000 km de chaussées. Les travaux d'asphaltage s'y déroulent de la façon suivante :

- Travaux d'entretien effectués en régie par les Travaux publics des arrondissements **(en rapport avec le présent dossier décisionnel)**, de petite envergure (nids-de-poule) et de moyenne envergure (réfection de plusieurs mètres carrés de chaussée, bris d'acqueduc, etc);
- Travaux de plus grande envergure (structurels), de type « clés en main », effectués par des entreprises suite à des appels d'offres d'exécution de travaux lancés par les arrondissements spécifiquement pour ce genre de travaux **(le présent dossier exclut ces besoins)**.

Le réseau artériel (voies de circulation majeures) pour sa part, qui relève de la Direction des travaux publics de Montréal, compte près de 1 000 km (987 km) de chaussées.

Généralement, les travaux lancés par Direction des travaux publics de Montréal sont majeurs (structurels), de type "clés en main", et effectués par des entreprises suite à des appels d'offres d'exécution de travaux lancés spécifiquement pour ce genre de projet.

Il y a donc un besoin pour ce produit de la part des arrondissements pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs pour les travaux en régie.

L'octroi est effectué par groupe d'articles (groupe A en vrac et groupe B en sacs) au plus bas soumissionnaire conforme.

Les quantités prévues à l'appel d'offres ont été constituées de l'historique de consommation des dix-neufs (19) arrondissements lors des vingt-quatre (24) derniers mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour les 12 prochains mois, un potentiel d'approvisionnement de 1 330 tonnes métriques d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et 120 tonnes métriques (4 000 sacs de 30kg) d'enrobés pour réparation à froid en sacs.

L'approvisionnement d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac (groupe A) pour les travaux en régie des arrondissements se fait par la cueillette par les camions de la ville à l'usine du fournisseur, et ce pour une utilisation immédiate. Quant à l'approvisionnement, pour les arrondissements, d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en sacs (groupe B), il pourra s'effectuer à partir du nouveau Centre de distribution municipal situé à Anjou. Les sacs seront livrés par le fournisseur à cet endroit, ils seront tenus en stock et seront disponibles pour tous les arrondissements. Les arrondissements ayant une organisation d'inventaire pourront également se faire livrer les sacs par le fournisseur. Les frais de livraison sont inclus dans le prix unitaire.

Le potentiel d'approvisionnement pour les 12 prochains mois est substantiellement plus bas que les ententes précédentes parce que premièrement, nous avons constaté que les prévisions fournies par les arrondissements pour l'appel d'offres précédent étaient surestimées, et que deuxièmement, nous avons réduit la durée d'approvisionnement des ces ententes de 24 mois fermes à 12 mois fermes incluant une option de prolongation de 12 mois, cette option devant faire l'objet d'un sommaire décisionnel en octobre 2015. Nous avons réduit la durée de l'entente parce que nous ne voulons pas, pour l'instant, avoir des ententes de plus d'un an avec des fournisseurs d'enrobés bitumineux. Ce secteur d'activités ainsi que certains fournisseurs qui le compose traversent présentement une période de méfiance et de questionnements de la part du monde municipal. Il est donc préférable, pour l'instant, de ne pas se compromettre à long terme avec les fournisseurs de ce secteur et d'émettre des ententes-cadres de courte durée.

JUSTIFICATION

Renouvellement de l'entente pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs (asphalte à froid) pour une période de 12 mois suite à l'appel d'offres public 14-13516.

La conclusion d'ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'utilisation tout en constituant des volumes économiques profitables.

Comparativement à l'entente précédente, on remarque une variation à la hausse de 11,80 % du prix unitaire en vrac à la tonne métrique (groupe A), le prix passant de 88,00 \$ à 98,38 \$ la tonne métrique. Quant au prix unitaire en sacs (groupe B), on remarque une variation à la hausse de 13,59 % (groupe B), le prix par sac passant de 4,49 \$ à 5,10 \$.

Globalement, le coût d'acquisition pour l'enrobé bitumineux pour réparation à froid augmente de 10,74 % ou 16 245,00 \$ pour les 12 prochains mois. Par augmentation globale du coût d'acquisition de 10,74 % ou 16 245,00\$, nous entendons que c'est l'augmentation dégagée en comparant les prix unitaires de l'entente précédente et les prix unitaires de l'adjudicataire recommandé, et affectés aux quantités estimées prévues pour les 12 mois de l'entente.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 187 653,92 \$, incluant les taxes, pour une période de 12 mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des arrondissements et du prix unitaire moyen obtenu pour ces produits lors de l'appel d'offres précédent en juillet 2012, avec une majoration de 12,46 %. Cette

majoration correspond à l'évolution de l'IPI de juillet 2012 (dépôt des soumissions de l'ancien appel d'offres) à mars 2014, pour la catégorie des *Produits énergétiques et du pétrole (P51), asphalte et produits d'asphalte (262)*, tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2014, ces données étant les plus récentes sur Statistiques Canada au moment de l'estimé préalable en mai 2014.

L'appel d'offres actuel, tout comme le précédent, comporte une clause de fluctuation des prix basée sur la variation mensuelle, à la hausse ou à la baisse, du prix de référence du bitume selon Bitume Québec. Le prix de référence utilisé par Bitume Québec pour le calcul de l'ajustement est le prix minimal du bitume établi dans les offres permanentes retenues pour l'approvisionnement en bitume du Ministère des transports du Québec (MTQ). Le prix soumis est ajusté lorsqu'une variation du prix du bitume supérieure à 5 % ou inférieure à -5% est enregistrée. Cette clause est la même que celle utilisée pour les enrobés bitumineux à chauds et l'émulsion de bitume utilisés pour les travaux en régie. L'inclusion d'une telle clause est rendue nécessaire afin d'obtenir des prix compétitifs pour ces produits. Sans une telle clause, les soumissionnaires doivent inclure une marge de sécurité dans leur structure de prix afin de se protéger des augmentations du prix du bitume. Cette stratégie est motivée par la très grande variation des prix pour les produits dérivés du pétrole, et elle permet de garder un prix concurrentiel autant pour la Ville de Montréal que pour l'adjudicataire du contrat.

Groupe A (en vrac)

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Autre | Total |
|---|----------------|-------|----------------|
| Tech-Mix, division de BauVal inc. | 150 439,50 \$ | - | 150 439,50 \$ |
| Construction DJL inc.* | 133 037,57 \$* | - | 133 037,57 \$* |
| Dernière estimation réalisée (à l'interne) | 160 501,42 \$ | - | 160 501,42 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | -10 061,92 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | -6,27 % |

*Construction DJL inc. a été déclarée non-conforme, le 28 avril 2014, en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Sa soumission a donc été rejetée.

Groupe B (en sacs)

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Autre | Total |
|---|---------------|-------|---------------|
| Tech-Mix, division de BauVal inc. | 23 454,90 \$ | - | 23 454,90 \$ |
| Construction DJL inc.* | 26 214,30 \$* | - | 26 214,30 \$* |
| Dernière estimation réalisée (à l'interne) | 27 152,50 \$ | - | 27 152,50 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | -3 697,60 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | -13,62 % |

*Construction DJL inc. a été déclarée non-conforme, le 28 avril 2014, en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Sa soumission a donc été rejetée.

SCARM - Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public # 14-13516

Titre : Enrobés pour réparation à froid en vrac et en sacs

Date de lancement : 23 juin 2014

Date d'ouverture : 9 juillet 2014

Preneurs du cahier des charges (3) : Construction DJL inc.
Tech-Mix, division de BauVal inc.
Éco-Forma inc.

Soumissionnaires (2) : Construction DJL inc.
Tech-Mix, division de BauVal inc.

Analyse des soumissions :

En date du 1er octobre 2014, l'entreprise recommandés dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections, n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel, qui ne vise uniquement que la fourniture de matériaux de construction sans que des travaux ne soient exécutés, n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF.

Habituellement, dans le cas particulier de ce produit, on doit calculer un prix normalisé aux fins d'octroi, car le prix à la tonne métrique ou au kilogramme ne correspond pas nécessairement à la proposition de prix la plus avantageuse pour les besoins de la Ville. En effet, comme l'utilité de ce produit est de combler des vides (nids-de-poule), son efficacité se mesure au volume une fois compacté afin d'éviter de payer pour un produit lourd, mais moins efficace. Afin de déterminer le prix normalisé du produit, la Ville mandate un laboratoire indépendant possédant les équipements requis pour procéder à ce genre de tests. Le coût de ces tests est d'environ 2 500\$. La Ville utilise un échantillon d'enrobés fourni par le soumissionnaire, et l'échantillon est compacté sous forme d'éprouvette à l'aide d'un compacteur giratoire en respectant une méthode d'essai bien précise. Cet exercice permet de déterminer la hauteur de référence (HR) de ces enrobés (on mesure ainsi la hauteur en mm qu'atteint le produit dans l'éprouvette une fois compacté). Une fois la HR déterminée, on la met en rapport avec son prix. On divise donc le prix unitaire de la soumission à la tonne métrique ainsi qu'au kilogramme par la hauteur de référence (HR) du produit. La valeur la moins élevée représente le plus bas soumissionnaire (le produit le moins dispendieux pour combler un volume donné).

Cependant, étant donné que nous n'avons eu qu'un seul soumissionnaire conforme à l'appel d'offres actuel, il n'est pas nécessaire d'effectuer ces tests et dépenser 2 500 \$ puisque le but de ces tests est de départager plusieurs soumissionnaires ce qui n'est pas le cas ici.

D'autres facteurs sont considérés lors de l'adjudication du contrat. En ce qui concerne le groupe A (en vrac), la distance à parcourir pour la cueillette du produit par les camions de la ville et le temps de déplacement de ces derniers sont des facteurs à considérer lors de l'adjudication puisqu'ils encourrent des coûts indirects (carburant, main d'œuvre, usure du matériel roulant). En ce qui concerne la groupe B (en sacs), la distance et le temps ne sont pas considérés car les fournisseurs sont responsables de livrer ce produit qui est tenu en stock au Centre de distribution municipal à Anjou.

Lorsque le Service de l'approvisionnement s'est penché, en mai 2014, sur la stratégie à adopter dans le cadre de cet appel d'offres public, nous avons tenu compte du fait que Construction DJL inc. avait été déclarée non-conforme, le 28 avril 2014, en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Nous savions que nous perdions un soumissionnaire potentiel dans un marché de très peu de joueurs. Nous avons alors adopté une stratégie d'octroi par groupe d'articles (A et B) contrairement à l'appel d'offres précédent en 2012 pour lequel l'octroi était donné en entier (vrac et sacs). Le Service de l'approvisionnement voulait donner la chance à d'autres soumissionnaires potentiels qui sont situés hors du Québec de pouvoir soumissionner pour le groupe B (en sacs), puisque que la distance et le temps ne sont pas des facteurs à considérer pour ces produits à stocker contrairement au groupe A (en vrac) pour lequel il n'y aurait probablement qu'un seul soumissionnaire conforme et pour lequel le temps et la distance sont des facteurs importants à considérer pour cueillette du produit par les camions de la ville.

L'offre de la firme Tech-Mix, division de BauVal inc. étant conforme pour les deux groupes d'articles (A et B), cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Tableaux de prix : Voir en pièces jointes.

Montant estimé de l'entente avec Tech-Mix, division de BauVal inc. (en combinant les groupes A et B):

151 245,40 \$ + TPS (5%) 7 562,27 \$ + TVQ (9,975%) 15 086,73 \$ = 173 894,40 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure une entente-cadre collective avec Tech-Mix, division de BauVal inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs suite à l'appel d'offres public # 14-13516. Cette entente cadre est d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois à compter de la date de l'adoption de la présente résolution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs pour une période de 12 mois. Ces produits sont utilisés principalement par les arrondissements dans le cadre de leurs opérations d'asphaltage temporaires en période hivernale (nids-de-poule). Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente cadre collective suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-18

Pierre GATINEAU
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre GATINEAU
Chef de division (directeur délégué)
Tél : 514 872-0349
Approuvé le : 2014-08-18



Dossier # : 1144822035

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour la pulvérisation et stabilisation au bitume ciment de la chaussée, la reconstruction des trottoirs et du mail central, la construction d'un bac de plantation et les travaux de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Dutrisac aux limites de l'arrondissement. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 4 592 673,37 \$ (contrat: 4 212 473,37 \$ + incidences: 380 200,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257402 - 5 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 592 673,37 \$, taxes incluses, pour la pulvérisation et stabilisation au bitume ciment de la chaussée, la reconstruction des trottoirs et du mail central, la construction d'un bac de plantation et les travaux de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Dutrisac aux limites de l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 212 473,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257402 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-14 11:55

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822035

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour la pulvérisation et stabilisation au bitume ciment de la chaussée, la reconstruction des trottoirs et du mail central, la construction d'un bac de plantation et les travaux de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Dutrisac aux limites de l'arrondissement. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 4 592 673,37 \$ (contrat: 4 212 473,37 \$ + incidences: 380 200,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257402 - 5 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, depuis janvier 2013, la Division de la conception des travaux de la Direction des infrastructures a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel (58002).

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel et même l'améliorer possiblement;

- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Les lampadaires et l'infrastructure des systèmes d'éclairage sur les tronçons routiers concernés par le présent contrat sont en très mauvais état et ont atteint la fin de leur vie utile. Par conséquent, l'éclairage d'environ 50 % des tronçons est actuellement non fonctionnel, d'où l'importance de réaliser les travaux de réfection.

Également, les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un projet de mise aux normes des feux de circulation qui consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à :

- leur hauteur (trop haut ou trop bas),
- leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
- leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
- leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge),
- l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser une partie des travaux mentionnés à l'objet et relatifs à eux.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 50 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 22 avril au 21 mai 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 18 septembre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée initiale de publication était de 23 jours. Cependant, elle fut prolongée de 7 jours compte tenu des modifications apportées au projet (Addenda no 2, faisant référence au report de la date d'ouverture).

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 7 mai 2014: Correction de la quantité sur l'option de bitume mousse qui représente environ 4% du budget du contrat et modifications au cahier des charges par l'ajout d'un devis technique pour les caméras Traficam et Aldis qui n'ont pas d'impact budgétaire;
- Addenda no 2 émis le 8 mai 2014: Report de la date d'ouverture, passant du 14 au 21 mai 2014;
- Addenda no 3 émis le 14 mai 2014: Modifications au cahier des charges (Modifications aux articles de lampadaires, ainsi que l'ajout des câbles "X" pour les travaux d'éclairage). Impact budgétaire mineur (inférieur à 1% de la valeur totale du contrat).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la pulvérisation et stabilisation au bitume-ciment de la chaussée, la reconstruction des trottoirs et du mail central, la construction d'un bac de plantation et les travaux de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Dutrisac aux limites de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 428 669,05 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 11,3% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1359002124, 1259002014 et 1358002000).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de travaux de nivellement de regards de la CSEM, de travaux de plantation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 257402 s'est déroulé du 22 avril au 21 mai 2014. Sur dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposée; soit une proportion respective de 28 % et 72 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes (62%) sont connues comme sous-traitants, deux (2) firmes (15 %) n'avaient pas les spécifications demandées pour soumissionner notamment, l'autorisation de conclure un contrat public émise par l'autorité des marchés financiers et trois (3) fournisseurs (23%) n'ont pas motivé leur désistement à

soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Également, la Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| RÉSULTATS DE SOUMISSION | | <i>(taxes incluses)</i> | | |
|--|---|-------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES | | PRIX | CONTINGENCES | TOTAL |
| 1 | Construction Bau-Val inc. | 3 783 804,32 \$ | 428 669,05 \$ | 4 212 473,37 \$ |
| 2 | Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. | 4 096 289,36 \$ | 446 700,90 \$ | 4 542 990,26 \$ |
| 3 | Roxboro Excavation inc. | 4 119 592,04 \$ | 455 536,31 \$ | 4 575 128,35 \$ |
| 4 | Construction Soter inc. | 4 406 790,53 \$ | 481 779,46 \$ | 4 888 569,99 \$ |
| 5 | Groupe Hexagone s.e.c. | 4 434 692,22 \$ | 484 569,62 \$ | 4 919 261,84 \$ |
| | Estimation des professionnels internes (\$) | 3 778 202,68 \$ | 424 209,71 \$ | 4 202 412,39 \$ |
| | Coût moyen des soumissions reçues | | (\$) | 4 627 684,76 \$ |
| | Écart entre la moyenne et la plus basse conforme | | (%) | 9,9% |
| | Écart entre la plus haute et la plus basse conforme | | (\$) (%) | 706 788,47 \$ 16,8% |
| | Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation | | (\$) (%) | 10 060,98 \$ 0,2% |
| | Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse | | (\$) (%) | 330 516,89 \$ 7,8% |

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veillez noter que le montant de la soumission de Construction Bau-Val inc. (anciennement Les Pavages Dorval inc.) a été corrigé, dû à une erreur dans la quantité de l'item « bitume mousse pour stabilisation » pour le sous-projet 1355845116. En effet, l'entrepreneur n'a pas tenu compte de la quantité qui a été corrigée de 14 155 à 141 550 litres lors de l'addenda # 1, c'est ainsi que le montant total de la soumission est passé de 4 051 353,72 \$ à 4 212 473,37 \$.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 10 060,87 \$ (0,2%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Bau-Val inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 29 avril 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Construction Bau-Val inc., est le suivant: 1134-9958-52.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 212 473,37 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 783 804,32 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 428 669,05 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 4 592 673,37 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 380 200,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 4 142 721,20 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports:

- 56,2 % est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 43,8 % est prévu au budget triennal de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de plantation, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 18 septembre 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. Par conséquent, les travaux devraient être replanifiés durant la période estivale d'une année subséquente.

Si le contrat est refusé, les travaux du projet pour procéder à la sécurisation du tronçon (en lien notamment avec les recommandations du Coroner émises en 2006 à l'égard d'un

dispositif ayant pour but d'empêcher les véhicules de frapper les piles du viaduc ferroviaire, situées au centre de la chaussée) ne pourront pas être réalisés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances visées

Début des travaux : Mai 2015

Fin des travaux : Septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Construction Bau-Val inc.

2282, Montée St-Rémi

Pointe-Claire, Qc., H9P 1L1

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Dang NGUYEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Marc-André C CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Stéfan GALOPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Le : 2014-07-11

Ingénieur

Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division gestion des actifs de voirie -
en remplacement de Chantal Aylwin, Directrice
de direction

Approuvé le : 2014-08-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur de service - Infrastructures, voirie
et transports

Approuvé le : 2014-08-13



Dossier # : 1144822037

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 435 981,05 \$ (contrat: 2 063 981,05 \$ + incidences: 372 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252312 - 5 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 435 981,05 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 981,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252312 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-18 09:49

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822037

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 435 981,05 \$ (contrat: 2 063 981,05 \$ + incidences: 372 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252312 - 5 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspection télévisée datant de 2009, la conduite d'égout unitaire et la conduite d'eau secondaire (installées en 1870) dans la rue Saint-Timothée ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme étant des actifs à être remplacés.

Pour ce faire, suite à l'appel d'offres 1176, un contrat a été octroyé en septembre 2011. Cependant, suite à un litige opposant l'entrepreneur adjudicataire, Précision 2000 inc., et la Ville de Montréal, en raison de délais entre l'octroi du contrat et l'ordre de débiter les travaux, un règlement hors cour est intervenu (voir dossier 1145249001) et le contrat a été résilié en mars 2014 par les instances, sans qu'aucun travail n'ait débuté.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents de l'appel d'offres. Il a été entendu entre les directions que la réalisation des travaux sera sous la responsabilité de la DGSRE, tel que

précisé dans leur intervention.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 5 au 28 mai 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 25 septembre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut publié dans le cadre de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0145 - 27 mars 2014 - Résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176 (1145249001);

DA136017001 - 31 mai 2013 - Autoriser le règlement hors Cour du litige opposant la Ville de Montréal et Précision P2K inc. pour la somme de 5 000 \$ en capital, intérêts et frais / numéro de dossier 12-003749. (2136017001);

CG11 0318 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René Lévesque à la rue Sainte-Catherine. Arrondissement: Ville-Marie. - Dépense totale de 1 141 114,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1176 - 5 soumissionnaires (1110266026);

CE10 1692 - 27 octobre 2010 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire des arrondissements de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Verdun et du Sud-Ouest (1103878008).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 210 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 1500 mm et de 265 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 300 mm dans la rue Saint-Timothée, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 305 437,50 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 17,37% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour la reconstruction de conduite d'eau secondaire (sous-projet 1055120164) et de 20% pour la reconstruction d'égout unitaire (sous-projet 1055120161) en raison des risques inhérents reliés au risque des excavations profondes pour le raccordement avec le collecteur de la rue Ste-Catherine et de la structure de Bell-Canada qui se trouve dans l'intersection Ste-Catherine et St-Timothée.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, la chloration de la conduite d'aqueduc ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce

jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 252312 s'est déroulé du 5 au 28 mai 2014. Sur quinze (15) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et dix (10) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 33% et 67%. En ce qui concerne les motifs de désistement, deux (2) firmes sont connues comme sous-traitants, une firme n'avait pas son attestation de l'AMF et sept (7) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

Tel que mentionné précédemment, le contrat initial a été résilié. Suite à l'appel d'offres 1176, cinq (5) entreprises avaient déposé une soumission, la soumission de Précision 2000 inc. était la plus basse au montant de 995 194,12 \$. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièce jointe.

L'écart de prix des plus bas soumissionnaires entre les appels d'offres 1176 et 252312 est de 1 068 780,10 \$ (51%) et s'explique notamment par une fluctuation possible des prix du marché et par l'ajout de travaux supplémentaires tel l'ajout d'une structure d'égout, reconstruction de la chaussée et des massifs des utilités publiques dans l'intersection Ste-Catherine et St-Timothée.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| RÉSULTATS DE SOUMISSION | <i>(taxes incluses)</i> | | |
|---|-------------------------|---------------------|----------------------|
| FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES | PRIX | CONTINGENCES | TOTAL |
| 1 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) | 1 758 543,55 \$ | 305 437,50 \$ | 2 063 981,05 \$ |
| 2 Pavages D'amour inc. | 1 931 580,00 \$ | 336 952,63 \$ | 2 268 532,63 \$ |
| 3 Groupe Hexagone,s.e.c. | 2 032 909,77 \$ | 376 400,44 \$ | 2 409 310,21 \$ |
| 4 Les Excavations Gilbert Théorêt inc. | 2 133 867,02 \$ | 362 674,84 \$ | 2 496 541,86 \$ |
| 5 Civisol inc. | 2 643 299,39 \$ | 501 140,37 \$ | 3 144 439,76 \$ |
| Estimation des professionnels internes (\$) | 1 466 120,77 \$ | 258 506,51 \$ | 1 724 627,28 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | (\$) | 2 476 561,10 |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme | | (%) | \$ 20% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme | | (\$) | 1 080 458,71 |
| | | (%) | \$ 52,3% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation | | (\$) | 339 353,77 \$ |
| | | (%) | 19,7% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse | | (\$) | 204 551,58 \$ |
| | | (%) | 9,9% |

* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Veillez noter que le montant de la soumission de Civisol inc. a été corrigé dû à une erreur de calcul des travaux contingents du sous-projet 1055120161. Le montant total est passé de 3 117 995,50 \$ à 3 144 439,76 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 339 353,77 \$ (19,7%). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC. Malgré cet écart défavorable pour la Ville, la Direction des Infrastructures recommande l'octroi du contrat étant donné la détérioration importante des actifs, constatée depuis 2009.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 6 mai 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), est le suivant: 8105-0742-19.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 063 981,05 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 758 543,55 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 305 437,50 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 435 981,05 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 372 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-Ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*» et représente un coût net pour cette dernière de 2 197 323,77 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 757 859,02 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui laissera un impact de 439 464,75 \$ à la charge spécifique des villes reconstituées.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier et le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue de la conduite existante. En effet, la conduite d'égout en brique, installée en 1870, présente des déformations importantes ainsi que des fractures longitudinales (plusieurs trous et briques manquantes). Les infiltrations d'eau observées dans la conduite d'égout en brique circulaire près de l'intersection avec la rue Ste-Catherine selon l'inspection télévisée démontrent la nécessité du remplacement de la conduite d'eau. Par ailleurs, il est primordial d'effectuer les travaux avant l'été 2015, étant donné l'affluence reliée à la rue Ste-Catherine dans ce secteur.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 25 septembre 2014, soit la date de la validité de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

La DGSRE s'occupera de la surveillance des travaux.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Octobre 2014

Fin des travaux : Juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction (Antoaneta BANCHEVA)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Yasmina ABDELHAK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etleva MILKANI
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-22

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division gestion des actifs de voirie - en
remplacement de Chantal Aylwin, Directrice de
direction

Approuvé le : 2014-08-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur de service - Infrastructures, voirie
et transports

Approuvé le : 2014-08-13



Dossier # : 1144822041

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Salvex inc. pour la construction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien. Arrondissement: Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 550 969,98 \$ (contrat: 1 388 886,99 \$ + incidences: 162 082,99 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 265202 - 6 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 550 969,98\$, taxes incluses, pour la construction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Salvex inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 388 886,99\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 265202 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-14 12:14

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1144822041**

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Salvex inc. pour la construction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien. Arrondissement: Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 550 969,98 \$ (contrat: 1 388 886.99 \$ + incidences: 162 082,99 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 265202 - 6 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur Saint-Viateur est situé dans le quartier Mile End, au nord-ouest de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il est délimité par le boulevard Saint-Laurent à l'ouest, la rue Maguire au sud, l'avenue Henri-Julien puis la rue Saint-Denis à l'est et les voies ferrées du Canadien Pacifique (CP) au nord. Des immeubles de grand gabarit de facture industrielle y cohabitent avec des bâtiments plus anciens et des résidences. Le secteur compte dans sa partie nord une ancienne cour de triage du CP acquise par la Ville et laissée en friche ainsi qu'un ensemble religieux significatif, le monastère des Carmélites. Historiquement voué à l'exploitation de l'industrie du vêtement et du textile, le secteur Saint-Viateur connaît depuis près de quinze ans un ralentissement marqué de ses activités traditionnelles. Cependant, le dynamisme des entreprises de création et d'innovation plus récemment implantées dans le quartier ainsi que la venue de nombreux artistes et de nouveaux résidants suscitent des changements positifs pour le secteur.

Reconnaissant le potentiel des lieux, la Ville de Montréal, en collaboration avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, annonce en 2008 le lancement des travaux de réaménagement du domaine public du secteur. Ces travaux visent à créer un cadre de vie stimulant par la mise en place de nouvelles infrastructures urbaines qui désenclaveront le secteur, faciliteront les déplacements à pied, à vélo et en transport collectif et encourageront les investissements privés.

À la suite de la création de l'aire de protection du monastère des Carmélites et de la consultation du milieu, des allées cyclopedestres sont privilégiées pour les axes Saint-Viateur, Alma et du Carmel, le tout dans une perspective de développement durable et afin d'encourager les modes de transport actif et collectif. L'avenue Henri-Julien est également

identifiée comme une voie publique à réaménager en lien avec un futur passage à niveau vers la station de métro Rosemont. Le vaste terrain laissé en friche (communément appelé le « Champ des Possibles ») est maintenant protégé en espace vert au bénéfice de la collectivité. Finalement, le zonage du secteur a été modifié afin de créer un milieu de vie dynamique et de faire cohabiter les fonctions industrielles, résidentielles et commerciales, particulièrement dans les immeubles de grand gabarit.

Un consultant a été engagé pour préparer le concept d'aménagement préliminaire ainsi que les plans et devis de réalisation des travaux et le conseil municipal a décrété, en mars 2013, l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots sur lesquels sera aménagée une partie de la piste cyclopédestre. L'autre partie du tracé, faisant l'objet du présent dossier, passera au sud du Champ des Possibles, un terrain appartenant déjà à la Ville.

Le présent dossier s'inscrit donc dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est pour lesquels les travaux de réaménagement du domaine public ont été découpés en six phases:

Étapes complétées:

| Description | Coûts | Date de début | Date de fin |
|---|------------|---------------|-------------|
| Phase 1 : Aménagement du côté nord de la rue Saint-Viateur Est et enfouissement des fils (CA08 25 0297) | 832 792 \$ | 2008 | 2009 |
| Phase 2 : Aménagement du côté sud de la rue Saint-Viateur Est (CE10 1390) | 378 149 \$ | 2010 | 2013 |
| Phase 3: Préparation des plans et devis (CA11 25 0331) | 120 687\$ | 2011 | 2012 |

Étape faisant l'objet du présent dossier :

| Description | Coûts | Date de début | Date de fin |
|---|-----------------|-------------------|------------------|
| Phase 3 : Construction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien | 1 550 969,98 \$ | 16 septembre 2014 | 15 décembre 2014 |

Étapes à venir :

| Description | Date de début | Date de fin |
|---|---------------|-------------|
| Phase 4 : Réaménagement l'avenue Henri-Julien, entre les rues Maguire et les voies ferrées du CP. | juillet 2015 | août 2016 |

| Description | Date de début | Date de fin |
|--|---------------|-------------|
| Phase 5 : Construction d'allées pédestres dans l'axe des rues Alma et Du Carmel. | mai 2016 | août 2016 |

| Description | Date de début | Date de fin |
|---|---------------|-------------|
| Phase 6 : Construction d'un passage à niveau sur les voies ferrées du CP dans l'axe de l'avenue Henri-Julien. | avril 2016 | août 2016 |

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 9 juin au 14 juillet 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 11 novembre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée initiale de publication était de 24 jours. Cependant, elle fut prolongée de 12 jours par l'addenda no 2, compte tenu des modifications apportées au projet par l'addenda no 3. Ces addenda n'ont pas eu d'impact sur la nature du projet. Il s'agissait de clarifications aux questions soulevées aux plans et devis pour soumission.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 publié le 25 juin 2014: Modifications à la formule de soumission pour l'ajout de détails des dalles de béton pour les poubelles et les supports à vélos
- Addenda no 2 publié le 25 juin 2014: Report de la date d'ouverture des soumissions, passant du 2 au 14 juillet 2014;
- Addenda no 3 publié le 10 juillet 2014: Modifications à la formule de soumission pour préciser diverses composantes des travaux d'aménagement paysager et de drainage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0043 - 3 février 2014 - Adopter le règlement (01-277-62) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal relatif au secteur Saint-Viateur Est (1135924001);

CE14 0016 - 15 janvier 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau secondaire et d'une nouvelle voie publique en piste cyclable dans le prolongement de la rue St-Viateur Est, de l'avenue De Gaspé à l'avenue Henri-Julien (phase 3) (1134175002);

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CM13 0214 - 18 mars 2013 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 5 094 460 à des fins de voie publique et du lot 5 094 459 à des fins de réserves foncières dans le cadre du projet Saint-Viateur (1124175001);

CA11 250331 - 7 novembre 2011 - Octroyer un contrat de 120 687 \$ à la firme Vlan Paysages pour la préparation des plans et devis de la phase 3 du projet Saint-Viateur Est (1110159004);

CE10 1390 - 1^{er} septembre 2010 - Octroyer un contrat de 346 649 \$ à Pavage A.T.G. inc. pour la reconstruction des trottoirs du côté sud de la rue Saint-Viateur Est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Gaspé. Autorisation de dépense de 378 149,26\$ (1101511014);

CE10 1112 - 7 juillet 2010 - Parachever la phase 1 et réaliser la phase 2 du projet Saint-Viateur Est tel que retenu parmi les projets de *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* et autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de la rue Saint-Viateur Est, côté sud, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Gaspé (1093809005);

CA08 250297 - 16 septembre 2008 - Octroyer un contrat - Pavages A.T.G. Inc - Reconstruction des trottoirs sur la rue Saint-Viateur du côté nord - Soumission DAUSE 54-08-01 - 687 095,00 \$ - Autorisation de dépense de 832 791,81\$ (1083290007);

CE08 0089 - 23 janvier 2008 - Autoriser le projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est par le prolongement des rues Saint-Viateur Est et Alma et la création d'un lien vers la station de métro Rosemont dans le cadre du programme *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* (1072694001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de 65 mètres d'égout unitaire (combiné) de 300 mm de diamètre, de 155 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 200 mm à 300 mm, d'une piste cyclable et d'un sentier piéton en divers matériaux sur une longueur de \pm 130 mètres, ainsi que l'aménagement d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée au totale à 171 944,42 \$ (taxes incluses) pour une moyenne pondérée de 12,38% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences respectivement des travaux de réhabilitation environnementale des sols (sous-projet 1140150002), des travaux de voirie, trottoirs et signalisation (sous-projet 1140150020), des travaux de drainage (sous-projet 1140150022), des travaux d'aqueduc (sous-projet 1361220140) sur le réseau secondaire, est 10%. Le pourcentage des contingences des travaux d'éclairage est évalué à 15% en raison des risques reliés à l'installation de conduits souterrains (sous-projet 1140150024). Le pourcentage des contingences des travaux d'architecture du paysage est évalué à 20% en raison des risques inhérents à l'installation particulière des revêtements de sol, le Terraelast, (sous-projet 1140150023).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, de frais de surveillance environnementale des matériaux excavés et de reproduction de plans. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 265202 s'est déroulé du 9 juin au 14 juillet 2014. Sur vingt deux (22) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 27% et 73%. En ce qui concerne les motifs de désistement, cinq (5) firmes sont connues comme sous-traitants, deux (2) firmes ont mentionné que les délais de la soumission étaient insuffisants, une autre a confirmé que son carnet de commande était complet et huit (8) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| RÉSULTATS DE SOUMISSION | <i>(taxes incluses)</i> | | |
|--|-------------------------|---------------------|--------------|
| FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES | PRIX | CONTINGENCES | TOTAL |

| | | | | |
|---|--|-----------------|---------------|------------------------|
| 1 | Salvex Inc. | 1 216 942,57 \$ | 171 944,42 \$ | 1 388 886,99 \$ |
| 2 | Les Entrepreneurs Bucaro Inc. | 1 262 828,14 \$ | 158 406,60 \$ | 1 421 234,74 \$ |
| 3 | Ramcor Construction Inc. | 1 360 576,21 \$ | 192 573,75 \$ | 1 553 149,96 \$ |
| 4 | Les constructions et Pavage Jeskar Inc. | 1 382 296,15 \$ | 186 897,15 \$ | 1 569 193,30 \$ |
| 5 | Les Entreprises de Construction Ventec inc. | 1 437 993,47 \$ | 186 561,77 \$ | 1 624 555,24 \$ |
| 6 | 9114-5698 Québec Inc. Aménagements Sud-Ouest | 2 210 498,37 \$ | 281 290,13 \$ | 2 491 788,50 \$ |
| Estimation des professionnels internes (\$) | | 1 220 085,85 \$ | 157 847,72 \$ | 1 377 933,57 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | (\$) | 1 674 801,46 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme | | | (%) | 20,6% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme | | | (\$) | 1 102 901,51 \$ |
| | | | (%) | 79,4% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation | | | (\$) | 10 953,42 \$ |
| | | | (%) | 0,8% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse | | | (\$) | 32 347,75 \$ |
| | | | (%) | 2,3% |

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission des Entreprises de Construction Ventec inc. a été corrigé dû à une erreur dans l'addition des totaux du sous-projet 1361220140. Le montant total est passé de 1 621 709,61 \$ à 1 624 555,24 \$. De plus, le montant de la soumission de la firme 9114-5698 Québec inc. Aménagement Sud-Ouest a été corrigé dû à aux erreurs suivantes: dans le sous projet 1440150020, il y a eu une erreur de multiplication au niveau de l'item «membrane géotextile non tissée et renforcée» (total passé de 4 500 à 4 560 \$) et dans le sous projet 1440150023, il y a eu une erreur dans l'addition des totaux des items (après correction, le total du sous projet est passé de 582 936,00 à 582 576,00 \$). Le montant total est passé de 2 492 126,53 \$ à 2 491 788,50 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 10 953,42\$ (0,8 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Salvex inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 24 avril 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites. Une attestation valide délivrée le 4 juin 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Salvex Inc., est le suivant: 2749-3055-96.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 388 886,99 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 216 942,57 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 171 944,42 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est de 1 550 969,98\$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 162 082,99 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire et celui du Service de l'eau:

- 81,0% est prévu au budget triennal du Service de la mise en valeur du territoire pour un montant de 1 255 463,56\$ (taxes incluses);
- 19,0% est prévu au budget triennal de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un montant de 295 506,42\$ (taxes incluses) ; cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 %.

La dépense totale de 1 550 969,99\$ (taxes incluses) représente un coût net de 1 399 018,76\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Étant donné qu'une partie de ce coût est admissible à une subvention dans le cadre du programme de la TECQ, l'impact à la charge des contribuables sera de 1 132 463,62\$, montant net des ristournes fédérale et provinciale.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable et des travaux d'amélioration du réseau de transport collectif, ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 11 novembre 2014, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2014

Fin des travaux : Décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Jean-François MORIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Claude LAURIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Josée BÉLANGER)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LAFONTAINE
Ingénieur de conception en infrastructure

ENDOSSÉ PAR

Lila TOUAHRIA
Ingénieure, chef d'équipe
En remplacement de Yvan Péloquin, chef de division

Le : 2014-07-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division gestion des actifs de voirie -
en remplacement de Chantal Aylwin, Directrice
de direction

Approuvé le : 2014-08-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur de service - Infrastructures, voirie
et transports

Approuvé le : 2014-08-13

**Dossier # : 1143334019**

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Ratifier des contrats de gré à gré avec Gaz Métro au montant de 374 226,00 \$ et avec Bell Canada de 62 203,51 \$ taxes incluses à titre de frais incidents dans le cadre du contrat de mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331). |

Il est recommandé au comité exécutif:

1. de ratifier le contrat octroyé de gré à gré à Bell Canada au montant de 62 203,51 \$ taxes incluses de même que son paiement;

et, il est recommandé au conseil d'agglomération:

1. de ratifier le contrat octroyé de gré à gré à Gaz Métro au montant de 374 226,00 \$ taxes incluses, et
2. d'autoriser à cette fin une dépense du même montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-20 13:42

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334019

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Ratifier des contrats de gré à gré avec Gaz Métro au montant de 374 226,00 \$ et avec Bell Canada de 62 203,51 \$ taxes incluses à titre de frais incidents dans le cadre du contrat de mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331). |

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2010, un contrat fut octroyé à Construction Garnier au montant de 4 075 088,99 \$, taxes incluses (CG10 0331) pour la mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne, et une somme de 200 000 \$, taxes incluses, avait été demandée en frais incidents. Ce collecteur construit vers 1910, de 1500 mm de diamètre en brique et enfoui à environ 10 mètres de la surface, était de la responsabilité de l'agglomération. Des obstructions constituaient un obstacle majeur à l'écoulement et des dépôts importants dans la conduite réduisaient sa capacité de drainage. Le radier de la conduite à certains endroits était inexistant ou fortement endommagé et des fissures structurales avaient été identifiées.

Les travaux se sont échelonnés de novembre 2010 à juin 2011 et le coût final des travaux s'est établi à 3 630 068,46 \$, taxes incluses.

Des travaux majeurs par Gaz Métro se devaient d'être réalisés pour déplacer des conduites de gaz. Ces travaux ont dû être exécutés après l'octroi du contrat à l'entrepreneur de façon urgente afin de ne pas nuire à l'exécution des travaux sur le collecteur et à minimiser les impacts sur la circulation dans ce secteur achalandé de la rue Sherbrooke.

La présente demande vise à autoriser les dépenses relatives à ces travaux et, également, à ratifier le contrat octroyé de gré à gré à Bell Canada au montant de 62 203,51 \$ dans le cadre de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0331 - 23 septembre 2010 - Octroyer un contrat à Construction Garnier pour la mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne - Dépense totale de 4 275 088,99 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Les travaux de mise à niveau de la conduite d'égout étaient requis afin de maintenir l'intégrité du collecteur du secteur visé et de diminuer les risques d'inondation lors de fortes pluies. La méthode de travail choisie par rapport à une reconstruction complète permettait de minimiser les impacts sur la circulation et de faire des économies substantielles. Les travaux exécutés par Gaz Métro étaient essentiels pour réaliser les travaux du contrat. L'entente finale obtenue récemment avec Gaz Métro nous permet maintenant de régler définitivement ce projet.

De plus, des travaux ont dû être réalisés par Bell Canada au même moment et ces travaux ont été payés totalement à même les frais incidents. Toutefois, ce contrat de gré à gré au montant de 62 203,51 \$ n'a jamais été soumis aux instances et doit donc être ratifié.

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier est d'autoriser deux contrats de gré à gré consentis à des compagnies de services publics dans le cadre de ce projet. Un premier contrat à Bell Canada de 62 203,51 \$ payé immédiatement après l'exécution des travaux n'a jamais été soumis aux instances. Il faut donc le faire ratifier par le comité exécutif. Un second contrat, à Gaz Métropolitain, a fait l'objet de longs échanges avant qu'une entente ne fut finalisée avec la Ville. Il faut donc soumettre ce contrat de gré à gré de 374 226,00 \$ au conseil d'agglomération pour finaliser le tout.

Dans le cas de la facture de Gaz Métro, le 28 septembre 2011, l'entreprise faisait parvenir à la Ville une première facture de 497 387,41 \$ pour les travaux réalisés, dont notamment durant les fins de semaine du 13-14 et du 27-28 novembre 2010 pour ne pas entraver la circulation et une grande partie des travaux fut donc effectuée en temps supplémentaire.

Suite à une première ronde de discussions, cette facture fut réduite à 397 403,94 \$. Dans le cadre d'autres discussions avec la Ville en vue de valider cette dernière facture, des règles internes de Gaz Métro sur la confidentialité des informations touchant les ententes contractuelles avec leurs entrepreneurs empêchaient cette entreprise de nous fournir des détails sur les taux horaires de la main-d'oeuvre et de la machinerie. Toutefois, au printemps 2014, Gaz Métro accepta de fournir les informations requises afin de permettre la conciliation de l'ensemble des coûts.

Après négociation, une entente fut finalement conclue le 8 juillet 2014 au montant de 374 226,00 \$, taxes incluses. À noter que les taux de taxes utilisés sont de 5 % pour la TPS et 8,50 % pour la TVQ, correspondant aux taux de 2011.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 374 226,00 \$, taxes incluses, soit un coût net de 357 801,77 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale (basée sur les taux de taxes 2011), est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 286 241,42 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 71 560,35 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé, le financement de ces travaux effectués en 2011 est le suivant :

| (en milliers \$) | Total |
|------------------------------------|-------|
| Investissements nets | 358 |
| Subvention: part Ville de Montréal | 286 |
| Emprunt net | 72 |

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Gaz Métro est une entreprise de services publics présente dans plusieurs de nos projets. Il y a lieu de finaliser ce dossier dont le traitement s'est allongé sur une longue période.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Le : 2014-07-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2014-08-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-08-15



Dossier # : 1144822049

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction d'une surface de roulement en béton compacté au rouleau (B.C.R.) et travaux d'éclairage dans le site du dépôt à neige Langelier. Arrondissement: Saint-Léonard. Dépense totale de 2 192 314,60\$ (contrat: 2 068 314,60 \$ + incidences: 124 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 293101 - 6 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 192 314,60 \$, taxes incluses, pour la construction d'une surface de roulement en béton compacté au rouleau (B.C.R.) et travaux d'éclairage dans le site du dépôt à neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Maskimo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 068 314,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293101 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-15 09:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822049

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction d'une surface de roulement en béton compacté au rouleau (B.C.R.) et travaux d'éclairage dans le site du dépôt à neige Langelier. Arrondissement: Saint-Léonard. Dépense totale de 2 192 314,60\$ (contrat: 2 068 314,60 \$ + incidences: 124 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 293101 - 6 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations de déneigement, la Ville de Montréal élimine environ 13,5 millions de mètres cubes de neige en utilisant plus de 30 sites différents dont 13 chutes à l'égout.

Le site du dépôt à neige Langelier situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard requiert des travaux de pavage afin de maximiser son utilisation en période hivernale et d'améliorer la circulation des camions. Ces travaux éviteront de procéder à des corrections annuelles coûteuses et permettront une utilisation plus optimale et sécuritaire de ce site, stratégiquement bien localisé, au cours de la période hivernale, avant la période de gel ainsi que lors de dégel. Les travaux consistent en la confection d'une surface de roulement en béton compacté au rouleau (B.C.R.) sur une partie du site sujette aux fréquents passages de camions qui y déversent la neige, et ce, afin d'assurer leur stabilité et l'amélioration de l'éclairage existant. La superficie à paver est approximativement de 21 000 mètres carrés.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des sites de disposition des neiges usées pour l'ensemble de la Ville de Montréal. Ils ne requièrent pas de modifications au certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

La Division de la propreté et du déneigement du Service de la concertation des arrondissements a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 9 juillet au 6 août 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 décembre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 27 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda fût émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

· Addenda no 1 émis le 31 juillet 2014: Modifications des articles 1, 2 et du paragraphe 12.4 qui précisent la gestion des matières résiduelles dans le devis technique voirie ainsi que l'ajout de l'item « Élimination des matières résiduelles » au bordereau de soumission. Cette modification aurait un impact défavorable sur le prix soumis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CM11 0749 - 26 septembre 2011 - Accorder un contrat à Construction DJL Inc. pour la construction d'une surface de roulement en béton compacté au rouleau (B.C.R.) sur le site du dépôt à neige Thimens et d'une surface de roulement en enrobés bitumineux sur le site de la chute à neige De La Salle - Arrondissement: Saint-Laurent et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. - Dépense totale 1 572 569,68 \$ (contrat: 1 512 069,68 \$ + incidences: 60 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 1203 (2 soumissionnaires) (1110266032).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction d'une surface de roulement en béton compacté au rouleau (B.C.R.) et travaux d'éclairage dans le site du dépôt à neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 188 427,35 \$ \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,02% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1476002005).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés ainsi que le marquage et signalisation. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 293101 s'est déroulé du 9 juillet au 6 août 2014. Sur dix-sept (17) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 35% et 65%. En ce qui concerne les motifs de désistement, cinq (5) firmes (45%) sont connues comme sous-traitants ou fournisseurs, une (1) firme (10%) n'avait pas son autorisation de l'AMF et cinq (5) fournisseurs (45%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| RÉSULTATS DE SOUMISSION | <i>(taxes incluses)</i> | | |
|--|-------------------------|---------------------|--------------|
| FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES | PRIX | CONTINGENCES | TOTAL |
| | | | |

| | | | | |
|---|---|-----------------|---------------|---------------------------|
| 1 | Maskimo Construction inc. | 1 879 887,25 \$ | 188 427,35 \$ | 2 068 314,60 \$ |
| 2 | Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. | 1 958 650,86 \$ | 196 246,86 \$ | 2 154 897,72 \$ |
| 3 | Les Entreprises Claude Chagnon inc. | 2 060 315,21 \$ | 206 586,28 \$ | 2 266 901,49 \$ |
| 4 | Construction Soter inc. | 2 320 356,47 \$ | 232 381,72 \$ | 2 552 738,19 \$ |
| 5 | Les Excavations Payette Ltée | 2 358 274,07 \$ | 236 293,06 \$ | 2 594 567,13 \$ |
| 6 | Construction et Pavage Boisvert inc. | 2 803 393,00 \$ | 281 585,33 \$ | 3 084 978,33 \$ |
| | Estimation des professionnels internes (\$) | 2 277 944,65 \$ | 228 036,33 \$ | 2 505 980,98 \$ |
| | Coût moyen des soumissions reçues | | (\$) | 2 453 732,91 |
| | Écart entre la moyenne et la plus basse conforme | | (%) | \$ 18,6% |
| | Écart entre la plus haute et la plus basse conforme | | (\$) | 1 016 663,73 |
| | | | (%) | \$ 49,2% |
| | Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation | | (\$) | -437 666,38 \$ |
| | | | (%) | -17,5% |
| | Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse | | (\$) | 86 583,12 \$ |
| | | | (%) | 4,2% |

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission de la firme Construction et Pavage Boisvert inc. a été corrigé dû à une erreur dans le calcul du montant des contingences qui sont passées de 268 503,50\$ à 241 658,84 \$ dans le sous-projet 1476002000, et à une erreur de multiplication à l'article "Transport de matériaux appartenant à la ville" ainsi qu'une autre erreur au niveau du calcul du montant des contingences qui sont passées de 3 877,85 \$ à 3 251,21 \$ dans le sous-projet 1476002005.

Le montant total est passé de 3 116 908,38 \$ à 3 084 978,33 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -437 666,38 \$ (-17,5%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Maskimo Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 30 septembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 30 mai 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Maskimo Construction inc., est le suivant: 8358-2916-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 068 314,60 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 879 887,25 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 188 427,35 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 192 314,60\$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 124 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 977 529,81 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 du Service de la concertation des arrondissements /Division de la propreté et du déneigement

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 4 décembre 2014, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement Saint-Léonard. Aucun impact de circulation n'est à prévoir dans le secteur étant donné que les travaux se déroulent dans un site fermé à l'extérieur de la voie publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Octobre 2014

Fin des travaux : Novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Caroline FORGET)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements (Michel MEUNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-08-11

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division gestion des actifs de voirie -
en remplacement de Chantal Aylwin, Directrice
de direction

Approuvé le : 2014-08-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-08-15



Dossier # : 1146745001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division sécurité et aménagement du réseau artériel |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier |
| Projet : | Plan de transport |
| Objet : | Dans le cadre du PRR de la rue Clément dans l'arrondissement LaSalle, octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie Bell Canada et un autre contrat à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services pour la somme de 452 932,25 \$ taxes incluses (contingences de 59 078,12 \$ incluses) - fournisseurs uniques. |

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du PRR de la rue Clément (des rues Lafleur à des Oblats) pour le déplacement de la ligne aérienne au montant maximum de 82 712,75 \$ taxes et contingences incluses;
2. d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec dans le cadre du PRR de la rue Clément (des rues Lafleur à des Oblats) pour le déplacement de la ligne aérienne au montant maximum de 370 219,50 \$ taxes et contingences incluses;
3. d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer les demandes de modifications au réseau de distribution de Bell Canada et d'Hydro Québec;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-19 16:46

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146745001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division sécurité et aménagement du réseau artériel |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier |
| Projet : | Plan de transport |
| Objet : | Dans le cadre du PRR de la rue Clément dans l'arrondissement LaSalle, octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie Bell Canada et un autre contrat à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services pour la somme de 452 932,25 \$ taxes incluses (contingences de 59 078,12 \$ incluses) - fournisseurs uniques. |

CONTENU

CONTEXTE

La rue Clément entre les rues Lafleur et des Oblats à LaSalle est une entrée importante de cet arrondissement en provenance de la route 138 et du pont Mercier. Il s'agit d'une artère extrêmement achalandée et d'une voie de camionnage. L'espace consacré aux piétons est restreint et même absent à certains endroits. La présence importante de poids lourds rend les déplacements piétons très inconfortables et peu rassurants. L'élargissement des trottoirs et la création d'une zone tampon entre la chaussée et le corridor de marche sont essentiels pour créer des conditions de marche plus conviviales et sécuritaires. La présence d'une ligne aérienne du côté nord de l'artère empêche l'élargissement du trottoir. Le mobilier urbain et les aménagements sont grandement désuets, peu sécuritaires et très minéralisés. Le projet profite du Programme de réfection routière (PRR) pour procéder à l'amélioration de cette entrée d'arrondissement afin de la rendre plus sécuritaire, invitante, conviviale et verdoyante. Le projet prévoit le réaménagement complet de ce tronçon de rue négligé, l'élargissement des trottoirs, l'ajout d'arbres de rue, l'amélioration de la sécurité aux intersections et la mise en place d'un nouvel éclairage. Le projet retenu a fait l'objet de plusieurs présentations aux représentants de l'arrondissement et a été approuvé par le Conseil de l'arrondissement. Des représentants de l'arrondissement et de la Ville centre ont rencontré certains propriétaires riverains afin de leur présenter le projet et de minimiser autant que possible les impacts pour eux. Bell Canada et Hydro Québec demandent à la Ville de Montréal de signer une entente avant de procéder aux études détaillées, à la réalisation des plans de construction et pour effectuer les travaux de construction pour le déplacement de la ligne aérienne. La réalisation des plans et devis de ces deux compagnies est prérequis pour les plans d'éclairage, car les luminaires situés sur le long de la rue Clément sont fixés sur les poteaux de bois de Bell Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

DESCRIPTION

La ligne aérienne de services publics se trouve actuellement à la limite du trottoir situé le long du côté nord de la rue Clément. Considérant l'achalandage véhiculaire sur la rue Clément, il est impossible d'élargir le trottoir en réduisant la chaussée. Il faut donc élargir les trottoirs vers les parterres à l'intérieure de l'emprise de la rue. Le déplacement de la ligne aérienne est nécessaire pour permettre l'élargissement du trottoir afin de dégager le corridor de marche de la présence des poteaux (voir images et plan d'aménagement en pièces jointes au présent dossier).

Les travaux requis pour le déplacement de la ligne aérienne comprennent pour la compagnie Bell Canada : le déplacement ou le remplacement de ses poteaux, de ses câbles, les ajustements des haubans et la modification d'une partie de son massif au coin de la rue Lafleur; pour Hydro Québec : l'élimination d'un poteau, le déplacement de ses câbles, la modification des massifs qui relie l'industrie "Tracktion Canada inc. / Les caoutchoucs Lion" et "Carpet Decor" au réseau électrique (voir ci-jointes les estimations fournies par les deux compagnies).

JUSTIFICATION

Bell Canada est propriétaire de la majorité des poteaux et de son réseau de distribution. Hydro Québec est propriétaire d'un poteau et de son réseau de distribution. Elles sont les seules à pouvoir intervenir sur leurs réseaux. Elles doivent donc être considérées comme fournisseur unique, raison pour laquelle les contrats seront octroyés de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les deux compagnies ont fourni une évaluation sommaire de leurs travaux respectifs avant taxes (voir pièces jointes), Bell Canada au montant 62 556,32 \$ et Hydro-Québec au montant maximum de 280 000 \$.

La valeur totale du contrat de Bell Canada incluant les taxes sera de 71 924,13 \$ et la valeur totale du contrat d'Hydro-Québec incluant les taxes sera de 321 930,00 \$. Des contingences supplémentaires, correspondant à 15% de la valeur totale du contrat, de 10 788,62 \$ taxes incluses pour le contrat de Bell Canada et de 48 289,50 \$ taxes incluses pour le contrat d'Hydro-Québec sont à prévoir pour un éventuel dépassement des coûts ainsi que pour des mesures de mitigations possibles.

Le montant total maximum pour les 2 contrats incluant les taxes et contingences sera alors de 452 932,25 \$.

Cependant, les deux compagnies ont indiqué qu'elles factureront à la Ville de Montréal les coûts réels après les travaux.

Les crédits sont prévus à parts égales sur deux ans en 2014 et en 2015 au PTI 2014-2016 de la division Sécurité et aménagement du réseau artériel dans le projet "59009 - Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel". Cette dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention de la Direction de l'administration. Elle sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déplacement de la ligne aérienne dès l'automne 2014 est préalable aux travaux de réaménagement de la rue ainsi qu'aux travaux du PRR. Tout délai dans la réalisation de ces travaux aura un impact sur l'échéancier des travaux subséquents requis. Comme la rue Clément sert d'accès à la route 138 et au pont Mercier, les travaux de réaménagement de la rue Clément doivent être réalisés en 2015 avant les travaux majeurs sur le pont Mercier du Ministère des Transports prévus en 2016. Les travaux du ministère doivent s'échelonner sur plusieurs années.

Des impacts sur la circulation seront engendrés par les travaux de déplacement de la ligne aérienne surtout lors des travaux prévus à l'intersection de la rue Lafleur. Une planification de maintien de la circulation sera prévue en collaboration avec l'arrondissement LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Ville (arrondissement LaSalle) assurera les communications aux résidants et aux usagers du réseau routier relatifs à leurs travaux, en étroite collaboration avec l'équipe de Bell Canada et d'Hydro Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| Étape faisant l'objet du présent dossier | Coût (taxes incluses) | Études et réalisation des plans et devis prévus | Date de début des travaux prévus | Date de fin des travaux prévus |
|---|------------------------------|--|---|---------------------------------------|
| Bell Canada | 71 924.13 \$ | Septembre 2014 | Novembre 2014 | Avril 2015 |
| Hydro Québec | 321 930.00 \$ | Septembre 2014 | Novembre 2014 | Avril 2015 |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Iliir KATI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Yvan PÉLOQUIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine DUBEAU
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-08-13

Sylvain FELTON
Ingenieur(e) chef d'équipe
Pour Guy Pellerin, ing. Chef de division
Sécurité et Aménagement du réseau artériel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2014-08-19



Dossier # : 1144822033

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| Compétence d'agglomération : | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1). Arrondissement : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 12 390 625,53 \$ (contrat: 9 877 160,37 \$ + incidences: 2 513 465,16 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 228004 - 5 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 12 390 625,53 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 877 160,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 228004 ;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 8,38% par l'agglomération de Montréal pour un montant de 1 038 765,37\$, taxes incluses, et à 91,62% par la ville centrale pour un montant de 11 351 860,16\$, taxes incluses.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-12 15:55

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822033

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| Compétence d'agglomération : | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1). Arrondissement : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 12 390 625,53 \$ (contrat: 9 877 160,37 \$ + incidences: 2 513 465,16 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 228004 - 5 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Le 16e chantier du Plan de transports propose l'implantation des Quartiers verts afin de redonner aux résidents la quiétude et la qualité de vie qui leur revient. La vision des Quartiers verts s'applique à des milieux de vie choisis par les acteurs locaux et délimités avec des seuils d'entrée et une signalisation. Elle encourage la marche et le vélo comme mode de déplacement de proximité conviviaux pour tous et favorise l'utilisation du transport en commun. Un ensemble de mesures d'apaisement de la circulation et de réaménagements du domaine public s'appliqueront à l'intérieur des périmètres désignés pour améliorer la sécurité, réduire le volume de circulation de transit et la vitesse sur les rues locales. Ce concept s'applique aux rues résidentielles, commerciales ou touristiques comprenant des établissements publics, scolaires et hospitaliers.

Dans le cadre du projet de revitalisation de la rue Notre-Dame, le ministère des Transports et la Ville de Montréal se sont engagés par décret à effectuer des mesures d'apaisement de la circulation dans les arrondissements riverains et en particulier dans celui de Mercier-

Hochelaga-Maisonneuve. Pour sa part, la Ville a soutenu l'idée d'implanter des Quartiers verts. Les études réalisées à ce jour sur le plan d'apaisement intégré de la circulation (2009-2010), les (9) rendez-vous de quartiers et la marche exploratoire avec les citoyens ont permis de faire la synthèse des principales problématiques de déplacements, d'identifier les milieux de vie et de localiser les lieux prioritaires d'intervention. Ayant rempli les conditions de base, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve propose d'implanter un Quartier vert dans le secteur délimité par les artères Pie-IX, Hochelaga, Viau et le parc linéaire Notre-Dame.

Il s'agit actuellement du tout premier Quartier vert implanté à Montréal dans le cadre de ce programme piloté par la Ville centre. Appelé "Quartier vert Maisonneuve", il constitue une des premières séries de mesures implantées dans le cadre du décret gouvernemental, mesures qui auront pour effet de diminuer la circulation de transit sur les rues résidentielles locales et de verdir des parcours de transports actifs et collectifs sur les rues Viau et Saint-Clément. À ce titre, une première opportunité d'interventions a été réalisée sur la rue Sainte-Catherine entre les rues Jeanne-D'arc et William-David par la construction de saillies et de surlargeur de trottoirs dans le cadre du projet de reconstruction d'égouts et d'aqueducs. Mentionnons, par ailleurs, que le verdissement du secteur sera bonifié par la réalisation prochaine du projet d'aménagement de l'ancienne antenne ferroviaire Longue-Pointe, projet piloté par la Direction des transports dont le contrat a été octroyé dernièrement.

Rappelons qu'une rencontre a eu lieu, le 28 avril 2011, avec tous les élus de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de présenter les enjeux, les stratégies et les options d'intervention, ce qui a permis de clarifier le travail à réaliser lors de cette première phase du projet de Quartier vert Maisonneuve.

Étape faisant l'objet du présent dossier :

| Description | Coûts | Date de début | Date de fin |
|---|---------------------|---------------|----------------|
| Réaménagement des infrastructures routières, construction et reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, aménagement du parc Théodore et construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1). Arrondissement : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 12 390 625,53 \$ | Octobre 2014 | Septembre 2015 |

Étapes à venir :

Une deuxième phase de travaux pour le Quartier Vert - Maisonneuve est prévue en 2015-2016 dans les rues Hochelaga et Pie-IX et ce, dans le cadre de l'appel d'offres # 228005.

| Description | Date de début | Date de fin |
|--|---------------|----------------|
| Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Pie-IX, de la | Octobre 2015 | Septembre 2016 |

rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-De
Coubertin, et dans la rue Hochelaga, de
l'avenue Desjardins à la rue Théodore.
Arrondissement: Mercier-Hochelaga-
Maisonnette
Dossier 1144822050

La Direction des transports, la Direction de l'eau potable et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 402 500,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 14 avril au 14 mai 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 11 septembre 2014. Cependant, étant donné les délais dans le traitement administratif du présent dossier, le plus bas soumissionnaire conforme a accepté de prolonger sa soumission, aux mêmes termes et conditions, pour une période de 19 jours, soit jusqu'au 30 septembre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée initiale de publication était de 24 jours. Cependant, elle fut prolongée de 7 jours compte tenu des modifications apportées au projet (Addenda no 5, faisant référence au report de la date d'ouverture).

Six (6) addenda furent émis afin de préciser certains aspects techniques et permettre aux preneurs de cahier des charges de mieux comprendre les travaux à réaliser. Il est à signaler que lesdits addenda n'ont pas eu d'impacts significatifs (moins de 0.5%) sur le coût de la soumission :

- Addenda no 1 publié le 24 avril 2014: Modifications à la formule de soumission et aux cahiers des prescriptions spéciales;
- Dans le devis E éclairage, les articles relatifs au mandrinage, peinture des lampadaires existants et les relais d'éclairage ont été modifiés.
- Dans le bordereau «Trottoirs»; des quantités relatives à la reconstruction de trottoirs ont été modifiées,
- Dans le bordereau «Travaux du parc Théodore», certaines unités de mesure ont été corrigées pour des items relatifs aux travaux d'éclairage.

- Addenda no 2 publié le 30 avril 2014: Modifications au bordereau de prix (la quantité de l'article « Chambre de vanne avec raccord 200mm coulé en place 600mm diam» a été corrigée à une (1) unité);

- Addenda no 3 publié le premier mai 2014: Modifications à la formule de soumission et aux cahiers des prescriptions spéciales;
- Dans le devis E éclairage, les articles relatifs au mandrinage, peinture des lampadaires existants et les relais d'éclairage ont été modifiés ainsi que des clarifications apportées à quelques articles

- Addenda no 4 publié le premier mai 2014: Modifications à la formule de soumission et aux

cahiers des prescriptions spéciales;

- Dans le devis F Feux de circulation, on note des clarifications apportées à quelques articles
- Au bordereau des prix du sous projet «Travaux d'éclairage» la description de certains items a été modifiée
- Au bordereau des prix du sous projet «Travaux de signalisation lumineuse», l'item «coffret de branchement» a été ajouté
- Au bordereau des prix du sous projet «Travaux d'éclairage sur la rue Saint-Clément» la description de deux items a été modifiée

· Addenda no 5 publié le 2 mai 2014: Report de la date d'ouverture, passant du 7 au 14 mai 2014;

- Addenda no 6 publié le 7 mai 2014: Modifications à la formule de soumission
- Dans le devis P Égout et eau l'article relatif au remplacement des branchements des services d'eau a été modifié.
- Dans le devis E éclairage, des articles ont été modifiés.
- Dans le devis F Feux de circulation, l'article pour le maintien des faux de circulation a été modifié
- Au bordereau des prix du sous projet «Travaux de chaussée, planage et marquage» la description l'item «Marquage de chaussée» a été modifiée
- Au bordereau des prix du sous projet «Travaux d'éclairage» la description d'un item a été modifiée
- Au bordereau des prix du sous projet «Travaux d'éclairage sur la rue Saint-Clément» certains items ont été modifiés
- Au bordereau des prix du sous projet «Travaux de la CSEM» La description de deux items a été corrigée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001).

CA10 27 0432 - 19 octobre 2010 - Approuver la liste des projets du programme triennal d'immobilisations 2011-2013 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal. (1105205003)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en le réaménagement des infrastructures routières, la construction et reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Un plan de localisation des travaux en pièce jointe donne un aperçu sommaire sur la nature des travaux.

Les nouveaux aménagements géométriques auront pour conséquence la construction de nouvelles bases de lampadaires, le déplacement et la mise à jour d'une partie du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Les travaux requis pour modifier les infrastructures de la CSEM sont intégrés à ceux de la Ville dans un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 981 310,07 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 11% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage de feux de circulation et de la CSEM où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains tels que la gestion des sols contaminés et le risque relié à l'excavation (sous-projets 1359022-024, 1359022-025 1359022-029 et 1359022-030).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de plantation d'arbres, de mobilier urbain, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols d'excavation, la chloration de la mise en service des conduites d'eau, le déplacement de câbles par Hydro-Québec et par Vidéotron, l'abaissement d'un puits d'accès pour haute tension ainsi que des dépenses incidentes relatives aux travaux de la CSEM .

Les dépenses incidentes incluent également les travaux de reconstruction de massifs de Bell, de la compagnie Bell-canada, et dont la profondeur à certains secteurs de la rue Viau peut poser un sérieux problème à l'intégrité des installations, lors de la reconstruction de la structure de la chaussée. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 228004 s'est déroulé du 14 avril au 14 mai 2014. Sur vingt (20) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 25 % et 75 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, neuf (9) firmes sont connues comme sous-traitants, un (1) fournisseur n'avait pas obtenu son autorisation de l'AMF, un (1) autre a indiqué que son carnet de commande était complet, une (1) autre firme a indiqué que le projet était complexe et trois (3) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 228001, publié du 15 juillet au 12 août 2013, a été annulé puisque les soumissions reçues sont venues à échéance le 10 novembre 2013 alors que le plus bas soumissionnaire, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., n'avait toujours pas reçu son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Trois (3) soumissions conformes furent déposées et le prix de la plus basse soumission déposée par Les Constructions et Pavage Jeskar inc. était de 7 578 633,23 \$. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes. Seulement un soumissionnaire, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc, détenait son attestation de l'AMF. Afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue initialement au printemps, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 228001 et se conformer au décret #1049 -2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 228004.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 228001 et 228004 est de 2 298 527,14 \$ (30%) et s'explique notamment par l'ajout de travaux de reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et d'un égout combiné sur la rue La Fontaine de Saint-Clément à Viau, de conduites d'eau secondaires et d'égouts combiné et sanitaire sur la rue

Adam de Viau à Ville-Marie et la reconstruction d'une conduite d'eau primaire et d'une chambre de vanne principale sur la rue Viau et La Fontaine.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son programme de réfection routière et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux. La justification d'octroi du contrat se retrouve également dans l'intervention de la Direction des transports, de la Direction stratégique des réseaux d'eau, de la Direction de l'eau potable et de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| RÉSULTATS DE SOUMISSION | | <i>(taxes incluses)</i> | | |
|--|---|-------------------------|---------------------------|--|
| FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES | | PRIX | CONTINGENCES | TOTAL |
| 1 | Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. | 8 895 850,30 \$ | 981 310,07 \$ | 9 877 160,37 \$ |
| 2 | Les Constructions et Pavage Jeskar inc. | 9 350 461,22 \$ | 1 039 270,64 \$ | 10 389 731,86 \$ |
| 3 | Les Pavages Chenail inc. | 10 681 581,30 \$ | 1 197 741,52 \$ | 11 879 322,82 \$ |
| 4 | Excavation Loiselle inc. | 11 208 923,53 \$ | 1 229 935,59 \$ | 12 438 859,12 \$ |
| 5 | Groupe Hexagone s.e.c. | 12 003 527,10 \$ | 1 324 264,95 \$ | 13 327 792,05 \$ |
| | Estimation des professionnels externes (\$) | 9 091 588,56 \$ | 1 028 228,62 \$ | 10 119 817,18 \$ |
| | Coût moyen des soumissions reçues | | (\$) | 11 582 573,24 \$ |
| | Écart entre la moyenne et la plus basse conforme | | (%) | 17,3% |
| | Écart entre la plus haute et la plus basse conforme | | (\$) (%) | 3 450 631,68 \$ 34,9% |
| | Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation | | (\$) (%) | -242 656,81 \$ -2,4% |
| | Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse | | (\$) (%) | 512 571,49 \$ 5,2% |

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission d'Excavation Loiselle inc. a été corrigé dû à une erreur de report du montant total du sous-projet 1461231111 au résumé du bordereau. Le montant total est passé de 12 772 342,50 \$ à 12 438 859,12 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

La firme externe ayant procédé à l'estimation est Macogep inc. L'estimation de leurs professionnels sous la responsabilité de la Division de la gestion de projet et de l'économie

de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -242 656,81 \$ (-2,4%). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 5 mai 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., est le suivant: 8230-9766-48.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 9 877 160,37 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 8 895 850,30 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 981 310,07 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **12 390 625,53** \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de **2 513 465,16** \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à **8,38%** par l'agglomération de Montréal pour un montant de **1 038 765,37** \$ (taxes incluses), puisqu'elle concerne la production de l'eau potable et la reconstruction d'une piste cyclable qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* » et à **91,62%** par la Ville centrale pour un montant de **11 351 860,16** \$ (taxes incluses).

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre différents PTI 2014-2016:

- 76,93% est prévu au budget triennal du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 9 530 662,40\$ (taxes incluses);
- 15,45% est prévu au budget triennal du Service de l'eau pour un montant de 1 914 799,00\$ (taxes incluses);
- 6,42% est prévu au budget triennal de la CSEM pour un montant de 795 164,13\$ (taxes incluses);
- 1,21% est prévu au budget triennal de l'arrondissement pour un montant de 150 000\$ (taxes incluses).

Le total de la dépense représente un coût net de **11 168 660,61**\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Une partie de ce coût est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération pour un montant de 675 697,13\$, une autre partie du coût est admissible à une subvention estimée à 1 051 505,69 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui ne laissera un impact à la charge des contribuables de 9 441 457,79\$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau «Répartition budgétaire des dépenses» et de façon plus détaillée au tableau «Incidences et ristournes» en pièces jointes

au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Il implique également des travaux d'implantation de mesures d'apaisement de la circulation pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers et favoriser les déplacements actifs le tout en conformité avec l'action 14 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Des travaux de plantation d'arbres sont aussi prévus, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Finalement, le projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 septembre 2014, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Octobre 2014

Fin des travaux : Septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Eric FAUTEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2014-07-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division gestion des actifs de voirie - en
remplacement de la directrice de direction,
Chantal Aylwin

Approuvé le : 2014-08-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur de service - Infrastructures, voirie
et transports

Approuvé le : 2014-08-12

**Dossier # : 1144822034**

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Ventec inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, d'îlots, de puits d'accès, de bases et conduits souterrains, de fourniture et installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 433 947,58 \$ (contrat: 1 254 947,58 \$ + incidences: 179 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 229505 - 1 soumissionnaire |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 433 947,58 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, d'îlots, de puits d'accès, de bases et conduits souterrains, de fourniture et installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises de Construction Ventec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 254 947,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 229505 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-04 10:53

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822034

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Ventec inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, d'îlots, de puits d'accès, de bases et conduits souterrains, de fourniture et installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 433 947,58 \$ (contrat: 1 254 947,58 \$ + incidences: 179 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 229505 - 1 soumissionnaire |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal, il est prévu au 17^e chantier de sécuriser un total de 500 intersections en dix ans (2007 à 2016) sur le réseau artériel de la Ville, à raison d'environ 50 intersections par année. Dans le cadre de ce programme de sécurisation, divers moyens sont utilisés pour sécuriser les intersections notamment, le réaménagement de l'infrastructure routière. Ces réaménagements permettent de mieux adapter la géométrie des rues et des trottoirs afin de réduire les accidents et d'assurer une meilleure convivialité surtout pour les clientèles vulnérables, tels les piétons et cyclistes.

De manière générale, les intersections sont retenues dans le programme de sécurisation (59018) soit à la suite :

- d'une étude interne basée sur l'analyse de la base de données des accidents;
- d'une recommandation de la part des arrondissements ou de partenaires (Société de transport de Montréal (S.T.M.), le Service de police de la ville de Montréal, le Ministère des transports du Québec et autres);
- d'une opportunité d'intégrer des mesures de sécurisation dans le cadre de divers programmes (mise aux normes des feux de circulation, programme de réfection routière, réfection d'aqueduc, etc.) ou de projets particuliers (implantation d'une piste cyclable, aménagement d'une voie réservée, etc.).

Dans le cas qui nous concerne, les endroits à sécuriser ont été sélectionnés principalement à partir de requêtes de certains arrondissements et de la STM.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des

accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 14 000,00 \$ pour le feu de circulation à l'intersection Henri-Bourassa / Rolland. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

Ce contrat inclut également le prolongement du mail à l'intersection Langelier/Jean-Talon dans le cadre du projet d'implantation de mesures préférentielles pour autobus de la voie réservée Jean-Talon. En effet, le rapport d'étude de cette voie recommande le prolongement du mail à cette l'intersection afin d'empêcher les véhicules de tourner à gauche à partir des entrées charretières situées à l'ouest du boul. Langelier, il est suggéré de prolonger le mail central jusqu'à la rue de Bellefeuille. De la même façon, pour bloquer les véhicules voulant tourner à gauche à partir d'une entrée charretière située à l'est du boul. Langelier, il est proposé d'allonger le mail central de 20 m. Les véhicules voulant tourner à gauche devraient alors emprunter un feu de circulation existant situé à 90 m plus à l'est.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 14 avril au 7 mai 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 septembre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 16 avril 2014: Modification du délai d'exécution, passant à quatre-vingt-dix (90) jours de calendrier au lieu de soixante (60) jours de calendrier, et correction des dates de parution et d'ouverture de la formule de soumission. Cette modification pourrait avoir eu un impact positif sur le prix soumis.
- Addenda no 2 émis le 24 avril 2014: Modifications au bordereau de prix (l'item « Maintien de la circulation et signalisation temporaire » a été ajouté dans le sous-projet 1259018044 « Reconstruction de trottoirs et mail sur Maurice-Duplessis et 41^e Avenue »). Cette modification n'aurait aucun impact sur le prix soumis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CG13 0117 - Le 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, d'îlots, de puits d'accès, de bases et conduits souterrains, de fourniture et installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, afin de sécuriser ces intersections:

1. Boulevard Henri-Bourassa, d'un point à l'est de l'avenue Désy au boul. Rolland (travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation) ;
2. Intersection du boulevard Maurice-Dupl ssis et la 41e Avenue (travaux de voirie) ;
3. Intersection de l'avenue Van-Horne et de la rue Saint-Urbain (travaux de voirie et d' clairage) ;
4. Rue Jean-Talon, de la rue de Bellefeuille   un point   l'est du boulevard Langelier (travaux de voirie et de feux de circulation) ;
5. Intersection de la rue Beaubien avec le boulevard des Galeries d'Anjou (travaux de voirie et d' clairage) ;
6. Face au 6825 du boulevard Pie IX (travaux de voirie et d' clairage).

Dans le pr sent dossier, l'enveloppe de contingences est d termin e   121 004,69 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pond r e de 10,7 % du co t des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour les sous-projets de reconstruction de trottoirs, de mails et  lots, de 15% pour les sous-projets d' lectricit  # 1258002033, 1259002099, 1359018017 et 1375014004 en raison des risques inh rents reli s aux travaux d'installation de c blage dans les r seaux de conduits souterrains et de 20% pour le sous-projet # 1458002003 ( clairage sur Beaubien) pour les raisons cit es pr c demment ainsi que le faible montant de ce sous-projet.

Les d penses incidentes comprennent des d penses en mati re d'utilit s publiques, de communication et de gestion des impacts, d'achat de mat riel pour feu de circulation, de mobilier urbain, de travaux d'horticulture, de travaux en r gie ( clairage), ainsi que les frais de laboratoire pour le contr le qualitatif des mat riaux et pour la gestion des sols d'excavation. Le d tail de l'enveloppe d'incidences applicables au pr sent projet appara t au document «Incidences et ristourne» en pi ce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 229505 s'est d roul  du 14 avril au 7 mai 2014. Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, une (1) firmes a d pos  une soumission et onze (11) n'en ont pas d pos ; soit une proportion respective de 8 % et 92 %. En ce qui concerne les motifs de d sistement, six (6) firmes (55%) sont connues comme sous-traitants, une (1) firme (9%) n'a pas obtenu l'autorisation des march s financiers et quatre (4) fournisseurs (36%) n'ont pas motiv  leur d sistement   soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de d sistement se trouve en pi ce jointe.

Il y a lieu de pr ciser que l'appel d'offres initial portant le num ro 229501 a  t  annul  en raison de l'application de la loi sur l'int grit  en mati re de contrats publics. Quatre (4) soumissions conformes furent d pos es et la plus basse soumission conforme fut d pos e par Pavages A.T.G. inc. dont le prix  tait de 547 605,46 \$. Cet appel d'offres avait  t  publi  du 17 septembre au 3 octobre 2012.

Il fut remplac  par l'appel d'offres 229502, lequel a  t  publi  du 21 janvier au 13 f vrier 2013, conform ment au d cret 1226-2012 dat  du 19 d cembre 2012. Parmi les cinq (5) soumissions d pos es, celle de Transelec / Common inc. fut la plus basse au prix de 479

939,34 \$. Cependant, sa soumission fut déclarée non conforme puisque l'entrepreneur n'avait pas fait de demande d'accréditation à l'Autorité des marchés financiers (AMF). La soumission de Pavage C.S.F. inc., au montant de 496 748,57 \$, devint alors la plus basse conforme. À l'échéance de la validité des soumissions, soit le 30 septembre 2013, aucun soumissionnaire ne détenait d'attestation de l'AMF. La Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offres 229502 afin de ne pas retarder les travaux.

Conformément au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013, l'appel d'offres 229504 fut lancé. À cet appel d'offres, d'autres travaux de voirie furent jumelés (Rue Jean-Talon, de la rue de Bellefeuille à un point à l'est du boulevard Langelier ; intersection de la rue Beaubien avec le boulevard des Galeries d'Anjou; en face du 6825 boulevard Pie IX, ainsi que l'intersection de l'avenue Van-Horne et de la rue Saint-Urbain (l'appel d'offres 278301 qui fut annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres)). L'appel d'offres 229504 fut annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 15% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et l'unique soumission conforme qui fut déposée par Les Entreprises de Construction Ventec inc. dont le prix était de 1 337 192,60 \$. Cet appel d'offres avait été publié du 10 février au 5 mars 2014. Les résultats d'ouverture des appels d'offres annulés se retrouvent en pièces jointes au dossier.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 229504 et 229505 est de - 82 245.02 \$ (-6,6%). La modification apportée au projet entre les deux appels d'offres est l'augmentation de délais de réalisation à 90 jours calendrier au lieu des 60 ainsi qu'une légère modification aux deux feux de circulation.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| RÉSULTATS DE SOUMISSION | <i>(taxes incluses)</i> | | |
|---|-------------------------|---------------------|--------------------------------|
| | PRIX | CONTINGENCES | TOTAL |
| FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES | | | |
| 1 Les Entreprises de Construction Ventec inc. | 1 133 942,89 \$ | 121 004,69 \$ | 1 254 947,58 \$ |
| Estimation des professionnels internes (\$) | 990 542,72 \$ | 106 664,83 \$ | 1 097 207,55 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation | | (\$) (%) | 157 740,03 \$ 14,4% |

Veillez noter que le montant de la soumission des Entreprises de Construction Ventec inc. a été corrigé dû à une erreur de multiplication dans le sous-projet 1375014002. Le montant total de l'item "Conduit souterrain d'électricité enrobé de béton" est passé de 3 150,00 \$ à 3 125,00 \$. Le montant de la soumission est donc passé de 1 262 630,79 \$ à 1 262 599,17 \$.

Également, dans le sous-projet 1358002037, le montant total de l'item "Conduit électrique rattraper" est passé de 1 000,00 \$ à 6 000,00 \$, dû à une erreur de multiplication de la quantité par le prix. Une correction manuelle a été faite sur le bordereau, mais l'erreur n'a pas eu d'incidence sur le montant total du sous-projet, vu que l'entrepreneur a reporté le bon montant dans le prix total de sa soumission.

Finalement, l'entrepreneur a accepté de baisser les prix des items « maintien de la

circulation et signalisation temporaire » dans les sous-projets 1358002009, 1259018043, 1259018044, 1359018016 et 1358002037. Le montant total de la soumission est donc passé de 1 262 599,17 \$ à 1 254 947,58 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 157 740,03 \$ (14,41%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises de Construction Ventec inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 22 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 13 février 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle fut remplacée par une autre attestation valide délivrée le 3 juillet 2014. Cette dernière sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entreprises de Construction Ventec inc., est le suivant: 8210-9299-08.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 254 947,58 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 142 662,02 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 121 004,69 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 443 947,59 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 179 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 1 293 461,26 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports:

Direction des transports : 1 269 231,74 \$ (85,5%)
Direction des infrastructures: 164 715,84 (11,5%)

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier dans le document Incidences et ristournes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 4 septembre 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances visées

Début des travaux : septembre 2014

Arrêt des travaux: décembre 2014

Reprise des travaux: mai 2015

Fin des travaux : juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Marc-André C CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Guy PELLERIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Daniel FLEURY)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Martin SIMARD)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Maxime GIGUÈRE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Caroline FORGET)

Avis favorable avec commentaires :
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Avis favorable :
Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-22

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-08-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-08-04



Dossier # : 1144933002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division du développement des transports |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Plan de transport |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout suite au doublement de la voie ferrée pour la mise en service du train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG 14 0147) majorant ainsi le montant maximal du contrat de 2 908 867,50\$ à 3 946 600,04\$, taxes incluses |

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54\$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout suite au doublement de la voie ferrée pour la mise en service du Train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147) majorant ainsi le montant maximal du contrat de 2 908 867,50\$ à 3 946 600,04\$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-20 08:50

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144933002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division du développement des transports |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Plan de transport |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout suite au doublement de la voie ferrée pour la mise en service du train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG 14 0147) majorant ainsi le montant maximal du contrat de 2 908 867,50\$ à 3 946 600,04\$, taxes incluses |

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du Train de l'Est a été annoncé en mars 2006 par le gouvernement du Québec. En mai 2006, le comité exécutif a mandaté, d'une part, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) pour assurer la coordination du dossier auprès de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et, d'autre part, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) pour planifier l'insertion urbaine des gares, en maximisant le potentiel de développement des secteurs environnants. Depuis 2007, un comité Ville-AMT assure le suivi du projet et l'intégration des différents enjeux municipaux. Suite à l'élaboration de concepts pour l'aménagement des gares montréalaises, des séances d'information ont eu lieu à l'été 2009 dans les arrondissements concernés. Après des audiences publiques sur la portion du projet située sur la Rive-Nord et suite au dépôt en mai 2009 du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, l'AMT a obtenu en février 2010 un certificat d'autorisation de réalisation permettant la réalisation du projet. En 2011, en raison de dépassements importants des coûts, l'AMT, en collaboration avec Infrastructure Québec et le Conseil du trésor, a dû procéder à la révision des coûts du projet et à l'élaboration de son dossier d'affaires final.

Dans le cadre du projet du Train de l'Est, le CN a doublé la voie ferrée sur certains tronçons, plus précisément entre le point milliaire 128,15 et le point milliaire 136,30 de la subdivision Saint-Laurent, situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Après avoir été informée des travaux du CN, la Ville a procédé au diagnostic de ses conduites afin de s'assurer que ces dernières respectent les exigences et normes de constructions ferroviaires. Il s'avère que les conduites d'eau et d'égout de six (6) croisements avec la nouvelle voie du CN ne respectent pas les normes en vigueur (TC E-10 et CMN 1202). La majorité des conduites concernées par cette mise aux normes sont des conduites d'aqueduc et d'égout du réseau secondaire alors qu'une conduite d'aqueduc du réseau principal est visée par ces travaux. Le passage des trains sur cette nouvelle voie pourrait représenter un risque pour les infrastructures municipales et le CN pourrait même

interdire le passage des trains sur cette nouvelle voie si les infrastructures ne sont pas sécurisées. Il est de la responsabilité de la Ville de s'assurer que les infrastructures municipales situées sous les voies ferrées respectent les exigences et les normes de construction ferroviaires applicables

La mise en service du Train de l'Est est prévue en décembre 2014. Pour ce faire, des essais ferroviaires par le CN et l'AMT doivent débiter quelques semaines auparavant. Les conduites municipales doivent être mises aux normes pour le début des essais ferroviaires puisque sans cette mise aux normes, le passage des trains sur la nouvelle voie représente un risque pour les infrastructures municipales ainsi qu'un risque que le Train de l'Est ne puisse être en service tel que prévu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0147 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) portant sur la réalisation de travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50\$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE10 1135 - 7 juillet 2010 - Appuyer la réalisation des travaux requis pour la mise en service du Train de l'Est, sur le tronçon montréalais, tel que proposé par l'AMT.

CG 0362 - 19 juin 2008 - Adoption du Plan de transport

CE06 0715 - 17 mai 2006 - Accord de principe sur le projet du Train de l'Est de l'AMT, mandatant le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, en collaboration avec le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), la Société de transport de Montréal et les arrondissements concernés, à procéder à l'analyse de l'insertion urbaine des gares et mandatant le SITE pour coordonner le dossier auprès de l'AMT et assurer l'intégration des enjeux municipaux.

DESCRIPTION

En mars 2014, le conseil d'agglomération a accordé un contrat de gré à gré au CN portant sur la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites municipales pour une somme maximale de 2 908 867,50\$, taxes incluses, et a approuvé une convention à cette fin.

Suite à la signature de l'entente par la Ville de Montréal et le CN, la Ville a travaillé à la réalisation des plans et devis des travaux requis et le CN a procédé au processus d'appels d'offres. Le CN a invité dix entrepreneurs à soumissionner pour ces travaux et a reçu trois offres.

D'une part, tel qu'indiqué au tableau 1, il s'avère que le coût des travaux du plus bas soumissionnaire retenu par le CN est supérieur au montant préalablement estimé par la Ville pour la réalisation de ces mêmes travaux. Au moment où la Ville a procédé à cette estimation, les plans et devis n'étaient pas commencés. Ainsi, la nature des interventions requises ainsi que l'estimation de la durée des travaux étaient moins précises. En somme, alors que le coût des travaux étaient alors estimés à 1 915 000,00\$ (avant taxes), les coûts des travaux du plus bas soumissionnaire est de 2 074 859,31\$ (avant taxes), soit un écart de 159 859,31 \$. Il importe de préciser que ce montant comprend toutefois les frais reliés à la gestion des impacts qui avaient été estimés par la Ville à 155 000\$.

Parallèlement, des frais reliés au coût global du projet doivent être ajustés. Ainsi, à la demande du CN :

- les frais de surveillance des travaux et gestion sont augmentés de 196 000,00\$;
- comme le CN calcule les frais reliés aux contingences et imprévus sur l'ensemble du coût global du projet et non pas sur les coûts des travaux comme l'estime la Ville, ces frais sont augmentés de 206 626.83\$.

Finalement, de nouveaux frais sont demandés à la Ville quant au coût global du projet. Ainsi, à la demande du CN :

- des coûts additionnels de 30 000,00\$ sont ajoutés suite à l'harmonisation des plans et devis et à la préparation de l'appel d'offres ;
- des coûts additionnels de 120 000,00\$ sont ajoutés pour les frais de laboratoire ;
- des coûts additionnels de 10 000,00\$ sont ajoutés pour la relocalisation de câbles du CN ;
- des coûts additionnels de 298 737,60\$ représentant une surcharge sur la main d'oeuvre sont ajoutés ;
- des coûts additionnels de 25 248,59 \$ représentant une surcharge sur les autres frais sont ajoutés.

Tableau 1. Coût global du projet

| | Estimation de la Ville de Montréal | Proposition finale du CN |
|--|---|---|
| Coûts des travaux | 1 915 000,00\$ | 2 074 859,31 \$ |
| Harmonisation des plans et devis et préparation de l'appel d'offre | n/a | 30 000,00\$ |
| Surveillance des travaux et gestion | 104 000,00\$ | 300 000,00\$ |
| Gestion des impacts | 155 000,00\$ | n/a (includ dans les coûts des travaux) |
| Laboratoire | n/a | 120 000,00\$ |
| Signaleurs CN | n/a (includ dans les coûts des travaux) | 90 000,00\$ |
| Relocalisation de câbles CN | n/a | 10 000,00\$ |
| Frais de gestion | 114 900,00\$ | 36 000,00 \$ |
| Surcharge main d'oeuvre | n/a | 298 737,60 \$ |
| Surcharge autres frais | n/a | 25 248,59 \$ |
| Contingences et imprévus | 241 100,00\$ | 447 726,83 \$ |
| Sous-total | 2 530 00,00 \$ | 3 432 572,33 \$ |
| Total (avec taxes) | 2 908 867,50 \$ | 3 946 600,04 \$ |
| Écart | | 1 037 732,54 \$ |

En somme, cet écart, de l'ordre de 1 037 732,54 \$ taxes incluses pour le coût global du projet s'explique essentiellement par la durée des travaux qui est plus importante que celle préalablement estimée (120 jours au lieu de 75 jours) ainsi que par les frais de surcharge sur la main d'oeuvre exigé par le CN. Les frais de surcharge sur la main d'oeuvre sont reliés aux frais déboursés comme employeur, dont les frais reliés au personnel administratif, au personnel non-facturable, aux locaux, aux frais d'opération des locaux, aux équipements, aux véhicules, à la papeterie, etc.

Le CN demande à la Ville de revoir le montant maximum indiqué à l'article 4.1.3 de l'entente à la hausse de façon à réaliser l'ensemble des interventions requises pour la mise

aux normes des conduites municipales. Afin de couvrir l'ensemble des coûts, le CN demande à ce que le montant maximum soit de 3 946 600,04 \$ taxes incluses.

La révision de l'entente entre la Ville de Montréal et le CN consiste à l'ajout d'un addenda en ce sens.

JUSTIFICATION

La mise en service du Train de l'Est est prévue en décembre 2014. Pour ce faire, des essais ferroviaires par le CN et l'AMT doivent débiter quelques semaines auparavant. Les conduites municipales doivent être mises aux normes pour le début des essais ferroviaires puisque sans cette mise aux normes, le passage des trains sur la nouvelle voie représente un risque pour les infrastructures municipales et un risque que le Train de l'Est ne puisse être en service tel que prévu. Pour des raisons de rapidité d'exécution, la Ville a autorisé le CN à procéder à la réalisation de ces travaux afin de rencontrer l'échéancier du projet du Train de l'Est.

Au moment de présenter le dossier au conseil d'agglomération en mars 2014, comme la phase de réalisation des plans et devis débutait, la nature des interventions requises étaient encore peu précises ce qui explique notamment les frais additionnels reliés à la durée des travaux (120 jours vs 75 jours). De plus, afin de respecter l'échéancier de l'AMT pour la tenue des essais ferroviaires, le dossier devait être autorisé à la séance du conseil d'agglomération du mois de mars dernier. De plus, le CN exigeait une entente signée par les deux parties avant de lancer le processus d'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de l'amendement du contrat pour la mise aux normes de la conduite d'aqueduc du réseau principal, assumé par la Direction de l'eau potable, est de 247 508,11\$, taxes incluses. Cette dépense est une dépense d'agglomération. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'eau potable. Le coût de l'amendement du contrat pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout du réseau secondaire, assumé par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, est de 790 224,43\$, taxes incluses. Le coût de ce projet est financé par la réserve de l'eau locale. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 s'appuie sur le Plan de transport pour favoriser les projets structurants réduisant les émissions de GES et réduisant également la dépendance à l'automobile en offrant des solutions de remplacement en transport durable tel que le Train de l'Est.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer la sécurité des actifs de la Ville, les conduites municipales visées doivent être mises aux normes avant le début des essais ferroviaires prévus quelques semaines avant la mise en service du Train de l'Est. Un retard dans la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites représente un risque majeur quant à la mise en service du Train de l'Est en 2014 telle que prévue par l'AMT.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le début des travaux :

- transmission d'un courriel d'information à l'ensemble des partenaires (arrondissements, services d'urgence, 311, taxis, etc.)
- distribution des avis aux résidents
- information aux riverains
- avis aux chroniqueurs circulation
- publication d'encart dans les hebdomadaires locaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début des travaux sous la responsabilité du CN : 25 août 2014
- Fin des travaux : 21 novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction (Yvan PÉLOQUIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Marie-Josée GIRARD)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Conseillère en aménagement - Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Jean BERTRAND
Chef de division

Le : 2014-08-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2014-08-19



Dossier # : 1142942002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil Inc., la seule firme soumissionnaire, le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission datée du 14 juillet 2014, conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13685, et autoriser une dépense à cette fin de 577 461,94 \$, taxes incluses/Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Normandin Beaudry, Actuaire conseil Inc., ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières, requis à cette fin, pour une somme maximale de 577 461,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels;
3. d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense fait partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1142942002**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseil Inc., la seule firme soumissionnaire, le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission datée du 14 juillet 2014, conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13685, et autoriser une dépense à cette fin de 577 461,94 \$, taxes incluses/Approuver un projet de convention à cette fin. |

CONTENU**CONTEXTE**

À l'été 2011, l'Administration municipale a mandaté le Service des ressources humaines pour négocier, avec les différents syndicats et associations, des modifications aux régimes de retraite, et ce, de façon :

1. à réduire les coûts pour la Ville;
2. à obtenir un meilleur partage des coûts des régimes;
3. à stabiliser les coûts pour le futur;
4. à augmenter l'âge de la retraite.

Seul le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal et celui des juristes ont signé une entente avec la Ville de Montréal. De plus, quelques ententes sont intervenues afin d'augmenter les cotisations salariales.

Dans le contexte de l'adoption éventuelle d'une loi visant une restructuration des régimes de retraite qui permettra à la Ville de réduire ses coûts par l'introduction de nouvelles règles de financement, dont un partage de coûts différent entre l'employeur et les participants, la Ville s'engagera sous peu avec la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Montréal dans une négociation.

La Ville désire retenir les services de consultation d'une firme d'actuaire conseil afin d'apporter aux représentants de l'employeur un support conseil professionnel continu en matière de régime de retraite que ce soit lors des négociations ou à défaut d'entente, lors de la défense des positions de la Ville, lors de tout litige et finalement lors de la rédaction des textes de règlements de retraite.

À cet effet, la Ville a sollicité le marché du 16 juin au 14 juillet 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0299 – Le 7 mars 2012 - Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Aon Conseil Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régimes de retraite, pour une somme maximale de 993 384 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 11-11851, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- CE11 1867- Le 23 novembre 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite, et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.
- CE09 1948 – Le 11 novembre 2009 - Approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Mercer Consultation (Québec) Ltée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régimes de retraite, pour une somme maximale de 299 796 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11088 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.
- CE09 1310 : Le 6 août 2009 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite, selon la pondération et les critères de sélection spécifiés au devis.

DESCRIPTION

La firme d'actuaire sélectionnée devra être en mesure de participer à la restructuration du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal. Pour ce faire, elle devra:

- Contribuer à établir la stratégie de négociation et de communication;
- Offrir un support professionnel en vue d'établir les coûts des différentes options considérées et pour évaluer les impacts à la fois en termes de déboursés et en termes d'impacts aux états financiers;
- Participer au comité technique afin de jouer un rôle conseil et de fournir l'expertise pour la conceptualisation du nouveau régime;
- Être présent à la table de négociation afin de présenter, expliquer et défendre la position de la Ville;
- Évaluer les coûts de chacun des scénarios discutés à la table de négociation;
- Réviser le design et l'établissement des options ainsi que des coûts afférents du régime supplémentaire offert (convention de retraite);
- Assister les représentants de la Ville de Montréal dans la validation des textes du régime et des règlements et leurs amendements;
- Assurer la formation continue des représentants des services des Ressources humaines et des Finances;
- En cas d'échec des négociations, offrir le support professionnel nécessaire lors du processus d'arbitrage;
- Témoigner à titre de témoin expert.

La firme d'actuaire sélectionnée devra aussi être en mesure d'assurer l'expertise conseil et fournir des estimations de coûts lors de mandats ponctuels de négociation autres que la restructuration du régime de retraite.

Ultimement, l'objectif visé est de réduire les coûts des régimes de retraite et le risque financier à long terme.

JUSTIFICATION

| Soumission conforme | Note intérim | Note finale | Prix de base | Total |
|--|--------------|-------------|---------------|---------------|
| Normandin Beaudry, Actuaires conseil Inc. | 88,30% | 23,96 | 577 461,94 \$ | 577 461,94 \$ |
| Dernière estimation réalisée | | | 603 619,00 \$ | 603 619,00 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - l'estimation)</i> | | | | -26 157,06 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - l'estimation)</i> | | | | -4,33% |

Plusieurs fusions de firmes d'actuariat conseil ont eu lieu au cours des dernières années, ce qui a réduit le nombre de fournisseurs potentiels. Aussi, sur les 5 preneurs de cahier des charges, 4 n'ont pas soumissionnés pour les raisons suivantes :

- Le devis est spécialisé;
- La période de soumission ne convient pas à la compagnie. Une firme mentionne qu'elle n'a pas les ressources disponibles;
- Le produit ou le service demandé n'est pas offert, les spécifications ne sont pas rencontrées. Une firme évalue que les efforts en investissement font qu'elle ne peut être compétitive;
- Le carnet de commande d'une firme est complet présentement. Une firme est présentement sous mandat avec la Ville de Montréal.

La portée financière étant très importante, nous ne pouvons faire l'économie d'une expertise d'actuaire dans ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat qui sera octroyé à la firme Normandin Beaudry, Actuaires conseil Inc. s'élève à 577 461,94 \$ taxes incluses. La dépense est prévue au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines pour l'année 2014 mais un ajustement budgétaire à l'enveloppe sera nécessaire pour les années subséquentes.

Coûts du contrat avant taxes : 502 250,00 \$

Coûts du contrat avec taxes : 577 461,94 \$

Coûts du contrat après ristourne : 520 886,99 \$

Les dépenses seront réparties comme suit :

| Montant avec taxes par année du contrat | |
|--|---------------|
| 2014 | 110 376,00 \$ |
| 2015 | 270 030,00 \$ |
| 2016 | 109 272,00 \$ |
| 2017 | 28 502,00 \$ |
| 2018 | 29 641,00 \$ |
| 2019 | 29 641,00 \$ |

Cette dépense fait partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En date du 31 décembre 2013, le patrimoine des caisses de retraite faisant l'objet de cette démarche atteint près de 4,4 milliards \$ pour les policiers. Le résultat du processus de réduction des coûts et du risque peut avoir des incidences financières importantes s'il n'est pas balisé et paramétré avec prudence et rigueur avec l'appui des actuaires conseils.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : le 18 septembre 2014
Mise en place à compter du 19 septembre 2014

Les soumissions ont été évaluées selon les critères du système prévu à cet objet dans la Loi sur les cités et villes (art. 573 et 573.1.0.1.1).

Début: 2014-09-18 **Fin:** 2019-08-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Jean LACHAPELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Cathy GADBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne P BERGERON
Chef de division avantages sociaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-06

François LANDRY
Chef de division - ressources humaines, SPVM

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danny BOUDREAU
Directeur des relations de travail et soutien
conseil à la gestion

Approuvé le : 2014-08-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2014-08-07



Dossier # : 1144956002

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Compétence d'agglomération : | Parc du complexe environnemental Saint-Michel |
| Projet : | Complexe environnemental Saint-Michel |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13646 - 4 soumissionnaires/Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel BC2 Groupe Conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 14-13646 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-08-19 14:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144956002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Compétence d'agglomération : | Parc du complexe environnemental Saint-Michel |
| Projet : | Complexe environnemental Saint-Michel |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13646 - 4 soumissionnaires/Approuver un projet de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Situé au coeur du quartier résidentiel de Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares dont la vocation a changé au cours du 20e siècle. Carrière de calcaire de 1925 à 1984 puis site d'enfouissement de matières putrescibles de 1968 à 2000 et site d'enfouissement de matériaux secs de 2000 à 2009, le CESM est un parc métropolitain (à l'instar du parc du Mont-Royal) qui devrait s'ouvrir à la population d'ici 2020. Le parc du CESM fait partie du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Le site a été acquis par la Ville de Montréal en 1984 en réponse aux pressions de la population des quartiers environnants qui se plaignait des mauvaises odeurs, de la prolifération incontrôlée des oiseaux et du bruit des camions généré par l'industrie en place. Les risques reliés à la gestion des biogaz et du lixiviat soulevaient aussi des inquiétudes. À la suite d'un processus de concertation sur l'avenir du site, la Ville a approuvé en 1997 le Plan directeur d'aménagement du CESM pour guider sa transformation en un vaste complexe de technologie environnementale et d'éducation situé à l'intérieur d'un espace vert. Les objectifs retenus pour cette transformation sont la revalorisation des sols perturbés, la saine gestion des matières et la création d'aménagements propices au développement d'activités ludiques et récréatives en lien avec l'environnement, le sport et la culture.

Une première étape d'aménagement du CESM s'est échelonnée de 1994 à 2014 et a permis d'aménager la couronne supérieure en un parc linéaire accessible à la population, de

finaliser l'enfouissement et le recouvrement des déchets, d'installer un réseau de conduites pour contrôler et capter les biogaz et le lixiviat et de procéder au verdissement de la zone d'enfouissement. Toutes ces activités ont été réalisées conformément aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La deuxième étape prévue d'ici à 2020 consiste à finaliser l'aménagement de la Couronne supérieure et de réaliser l'aménagement du centre du site.

Bien qu'il soit prévu que les interventions d'aménagement s'échelonnent jusqu'en 2020, la Ville de Montréal a identifié le CESH comme faisant partie des legs porteurs qu'elle désire offrir à la population pour son 375^e anniversaire de fondation qui aura lieu en 2017. Ainsi, pour cette occasion, elle souhaite donner accès à la population à la plus grande superficie possible du parc, au Centre et sur la Couronne supérieure. L'aménagement du secteur Papineau, sur la Couronne supérieure, permettra de se rapprocher de cet objectif. Le secteur Papineau est constitué du grand plateau qui sépare le Centre du CESH (en dépression) de l'avenue Papineau. Il accueille déjà le centre récréatif Le TAZ et le Centre de soccer de Montréal actuellement en construction, dans sa moitié nord. Dans le cadre de ce projet, l'aménagement complet de sa moitié sud permettra de finaliser le développement de cette façade du CESH et de se doter d'un vaste lieu d'entrée depuis l'avenue Papineau. Il est important de considérer que l'avenue Papineau fera l'objet d'un projet de réaménagement durant la même période et que les deux projets s'élaboreront de concert.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 12 0196 - 21 juin 2010 - Octroyer un contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement, de signalisation et d'éclairage de l'accès Émile-Journault Ouest au Complexe environnemental de Saint-Michel. Dépense totale de 1 287 842,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6287 (8 soumissionnaires)
CE 10 0594 - 28 avril 2010 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement en vue de poursuivre l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESH), tel qu'il est décrit au plan d'action joint au présent dossier ; de procéder, en collaboration avec la Direction de l'environnement, à la réalisation de certains travaux d'aménagement du futur parc en réaffectant le personnel qualifié en place et habilité à effectuer des tâches ; de mettre en place une table de concertation des partenaires du CESH et d'évaluer les modes de gestion et d'entretien du parc du CESH, incluant l'amorce de pourparlers avec les partenaires et la Tohu, en vue de faire une proposition au comité exécutif.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie (civile, électrique, hydrologie, géotechnique) et en biologie pour la conception et la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux à réaliser pour l'aménagement du secteur Papineau, sur la Couronne du CESH. La moitié sud du secteur Papineau qui doit devenir un vaste lieu d'entrée pour le CESH est présentement occupée par une aire d'entreposage de matériaux divers et de manutention de végétaux (jauge d'arbres), pour les fins de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, qui ne cadre pas avec la vocation souhaitée. De plus, l'organisation actuelle des lieux ne permet pas un bon lien visuel et physique entre la ville et le parc. Le projet implique donc un réaménagement complet de la moitié sud du secteur Papineau pour y intégrer un réseau de sentiers, un programme de plantation et des interventions favorisant un volet éducatif et de sensibilisation aux meilleures pratiques environnementales. Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. La firme aura à rendre des services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie et en biologie, notamment :

- les études préparatoires, les relevés et les estimations de coût des travaux;
- les plans, devis et cahier des charges;
- la coordination de l'équipe professionnelle;
- la participation à l'appel d'offres pour les travaux de réalisation;
- la surveillance des travaux et la préparation des ordres de changement;
- les services durant la période de garantie.

La rémunération des professionnels sera effectuée à forfait, selon l'avancement du projet et en fonction du dépôt des livrables prévus.

JUSTIFICATION

Sous la supervision du Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public publié dans le journal La Presse et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) a débuté le 18 juin 2014 pour se terminer le 9 juillet 2014. La publication a été de 22 jours et considérait la Fête nationale du Québec et la Fête du Canada. Il y a eu 17 preneurs de cahier des charges et 4 soumissions ont été déposées, soit 24 % du total des preneurs. 3 addendas ont été émis, le 25 juin, le 4 juillet et le 8 juillet 2014, afin d'apporter des précisions aux documents d'appel d'offres et de répondre aux questions des soumissionnaires. Le délai de validité de la soumission est de 180 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions. Les soumissions ont été analysées par un comité de sélection formé de quatre membres auquel s'ajoute le secrétaire du comité. Le Comité a évalué les soumissions en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels. Aucun soumissionnaire n'a obtenu un pointage intérimaire de moins de 70 %, ce qui aurait mené au rejet de leur soumission.

Par ailleurs, même si le devis descriptif traite clairement des documents à produire dans le cadre du Projet, il est possible que des dépenses imprévues surviennent en cours d'élaboration. En effet, des éléments liés notamment à la complexité du site et à des ajustements qui pourraient être requis pour s'adapter à des considérations qui se seront précisées pour l'ensemble du CESH et qui n'auraient pas été prévisibles à ce jour peuvent s'avérer inévitables et générer des frais d'honoraires supplémentaires. Ainsi, un montant de 90 830,25 \$, taxes incluses, en dépenses imprévues, soit 10 % du montant de l'estimation préliminaire, a été ajouté au montant de la soumission.

La complexité du site ainsi que ses liens étroits et particuliers avec les autres projets en cours d'élaboration au CESH et avec le projet de réaménagement complet de l'avenue Papineau, en marge du site, pourraient impliquer des interventions et des tâches difficiles à prévoir présentement et justifiant le montant des imprévus. Le montant pour ces imprévus vise des interventions en ingénierie (pour les volets civil, structure, géotechnique et environnement), en biologie (faune et flore), en arpentage ainsi qu'en architecture de paysage, pour des considérations diverses.

Toutes les offres soumises se situent en deçà de l'estimation produite par la DGPVMR, ce qui indique peut-être que l'estimation était légèrement trop prudente. Par ailleurs, l'écart entre les différentes soumissions est particulièrement élevé, la plus basse se situant à moins de 40% de la plus élevée. Si cette situation est à priori financièrement avantageuse pour la Ville, elle sous-entend que le respect par le Contractant de ses obligations contractuelles devra faire l'objet d'un suivi particulièrement rigoureux.

| Soumissions conformes | Note intérimaire | Note finale | Prix, incluant taxes | Imprévus, incluant taxes | Total, incluant taxes |
|------------------------------|-------------------------|--------------------|-----------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| BC2 Groupe Conseil inc. | 71,8 | 3,45 | 352 691,56 \$ | 90 830,25 \$ | 443 521,81 \$ |

| | | | | | |
|---|------|------|------------------|--------------|---------------|
| WAA Montréal inc. | 77,1 | 2,85 | 446 217,00 \$ | 90 830,25 \$ | 537 047,25 \$ |
| Atelier Urban Soland inc. | 87,0 | 2,52 | 542 665,90 \$ | 90 830,25 \$ | 633 496,15 \$ |
| Les Services exp. inc. | 75,1 | 1,41 | 886 480,25 \$ | 90 830,25 \$ | 977 310,50 \$ |
| | | | | | |
| Dernière estimation réalisée | | | 907 152,75 \$ | 90 830,25 \$ | 997 983,00 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et l'estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) | | | | | 554 461,19 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et l'estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>) | | | | | -55,56 % |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2e meilleure note finale - adjudicataire</i>) | | | | | 93 525,44 \$ |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>) | | | | | 21,09 % |

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

La planification des aménagements du secteur Papineau doit débuter rapidement afin de respecter l'échéance de 2017 et de pouvoir inscrire le projet comme un legs à la population dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de fondation de Montréal. C'est à cette fin que le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a recours à des consultants externes pour se doter des ressources spécialisées nécessaires pour mener à terme ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 443 521, 81 \$ taxes incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et de TVQ, est de 400 069, 21 \$.
Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2014-2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal - DGA - Qualité de vie comme suit :

Information budgétaire : ce sous projet fait partie du programme 32125 - Aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel - sous- projet no 13 32125 090, SIMON no 147312 : Bande Papineau - Divers secteurs- Aménagement Honoraires professionnels

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le parc du complexe environnemental Saint-Michel vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat pour les services en architecture de paysage et en ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais afin de bien mettre en place les conditions de mise en oeuvre du projet et ainsi de pouvoir l'inscrire dans les legs aux Montréalais pour le 375e anniversaire qui aura lieu en 2017. Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non respect de l'échéancier prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| | |
|---|------------------------------|
| Octroi du contrat : | septembre 2014 |
| Début du contrat de services professionnels : | septembre 2014 |
| Études préliminaires, concepts, esquisses, plans et devis : | septembre 2014 à avril 2015 |
| Demande d'autorisation d'appel d'offres pour les travaux : | avril 2015 |
| Période d'appel d'offres pour les travaux : | mai 2015 |
| Octroi de contrat pour les travaux : | juin 2015 |
| Réalisation des travaux : | juillet 2015 à décembre 2016 |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane CHÉNIER)

Avis favorable :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable :
Service de l'environnement , Direction (Luc BORNAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GUAY
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2014-08-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2014-08-19

**Dossier # : 1143334023**

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour de l'ingénierie électrique pour une somme maximale de 760 407,97 \$, taxes incluses - appel d'offres public 14-13647 - 5 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel SNC Lavalin inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour de l'ingénierie électrique, pour une somme maximale de 760 407,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13647 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'autoriser M. Richard Fontaine, Directeur, à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-19 16:34

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334023

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour de l'ingénierie électrique pour une somme maximale de 760 407,97 \$, taxes incluses - appel d'offres public 14-13647 – 5 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) doit entreprendre ou poursuivre plusieurs projets de mise à niveau de ses infrastructures tant sur son réseau qu'à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte. Ces projets touchent des stations de pompage, des ouvrages de contrôle et de régulation sur les réseaux d'égouts des collecteurs et des intercepteurs, ainsi que des installations et équipements de la station d'épuration.

La DEEU a identifié les projets prioritaires de mise à niveau d'équipements et de procédés, de réhabilitation et de construction d'infrastructures. Ces projets tiennent compte de l'état des installations, de la santé et la sécurité du personnel, de la fiabilité des infrastructures et équipements ainsi que des engagements de la Ville avec certains ministères.

Le programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération) a été approuvé par les instances (CG13 0371). Plus spécifiquement, pour le réseau des intercepteurs et la Station d'épuration des eaux usées, le programme prévoit 41 M\$ d'investissement.

Une partie de ces projets est préparée par le personnel de la Division ingénierie d'usine et de procédés de la DEEU. Les ressources internes étant insuffisantes pour assumer l'augmentation et les fluctuations des besoins en ressources techniques pour la réalisation de l'ensemble des projets prioritaires, les services d'une firme d'ingénierie sont requis pour fournir l'expertise nécessaire en électricité et les spécialités connexes pour la production

d'études, la préparation de plans et devis, la surveillance bureau ou à résidence et la gestion de la construction, le contrôle qualité ainsi que la réalisation d'expertises techniques.

Le présent contrat consiste en un budget d'heures dépendant de la nature des services professionnels à rendre, des ressources nécessaires, des dépenses et de l'échéancier de réalisation.

Un appel d'offres a été lancé le 26 mai 2014 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juin 2014, soit une durée de 21 jours. Aucun addenda.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme SNC-Lavalin pour les travaux d'ingénierie relatifs à la conception, la rénovation et la réalisation de projets reliés aux infrastructures et équipements électriques de moyenne (jusqu'à 25 kV) et de basse tension.

Les services requis par la Ville sont de type "par mandat" et, sur demande du Directeur, peuvent faire l'objet, soit de prix forfaitaire, soit d'un prix maximal, ou d'une combinaison de ces méthodes.

Les mandats couvrent plus spécifiquement les services professionnels tels que :

- a) la réalisation d'études préparatoires ;
- b) la préparation de plans et devis ;
- c) la préparations d'estimations ;
- d) la surveillance bureau durant la construction ;
- e) la surveillance en résidence durant la construction ;
- f) le contrôle qualité en usine et sur le chantier ;
- g) la production d'expertises techniques ;

Les mandats seront confiés en fonction de la disponibilité des ressources et des expertises requises pour mener à bien les projets. Une liste prévisionnelle de projets a été établie:

- Réhabilitation du réseau de câbles 25 kV ;
- Remplacement des contacteurs et disjoncteurs 4,16 kV ;
- Mise à niveau électrique des infrastructures d'interception et de pompage ;
- Remplacement des relais de protection analogique des disjoncteurs 600 V ;
- Mise à niveau électrique - Lieu d'enfouissement technique ;
- Mise à niveau électrique - Parc des Régates ;
- Installation de câbles chauffants sur les réservoirs de coagulants.

Ces services professionnels sont prévus pour une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement des crédits en vue de réaliser des investissements majeurs reliés au programme triennal d'immobilisation et seront exécutés selon les conditions d'une convention de services professionnels à être signée entre les parties.

JUSTIFICATION

L'équipe de la division Ingénierie d'usine et procédés est composée de 3 ingénieurs et 3 agents techniques électriques ainsi qu'un dessinateur en électricité et automatisation. Cette équipe, en plus de réaliser des projets d'ingénierie, fournit le support technique aux divisions Opération et Entretien de la Station d'épuration des eaux usées. Les responsabilités de la DEEU dans l'opération et l'entretien des stations de pompage et des collecteurs amènent une surcharge de travail pour le personnel en électricité. Des travaux électriques majeurs sont prévus pour la mise à niveau des stations de pompage ainsi que pour les nouveaux projets nécessitant une conception détaillée au niveau de l'alimentation électrique.

Considérant l'envergure du programme de projets à réaliser ainsi que des ressources limitées à l'interne, il est nécessaire de faire appel à des ressources externes en ingénierie électrique et autres disciplines connexes. Ces ressources, tant au niveau du nombre que de la complémentarité de l'expertise, permettront de rencontrer les exigences de réalisation des projets.

La DEEU conservera toutefois le contrôle sur la réalisation des projets au niveau des appels d'offres et de la gestion des contrats.

De plus, les délais de réalisation pour rencontrer les échéances des programmes de subvention, tels que Fonds Chantier Canada-Québec – Grandes Villes et TECQ obligent la DEEU à faire appel à des ressources externes.

| Tableau d'analyse des soumissions | | | | |
|--|--------------------------|----------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Firmes soumissionnaires conformes | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) | Pointage final |
| 1. SNC-Lavalin | 702 920,47 \$ | 57 487,50 \$ | 760 407,97 \$ | 17,52 |
| 2. Beaudoin Hurens inc. | 702 920,47 \$ | 57 487,50 \$ | 760 407,97 \$ | 16,34 |
| 3. Dessau inc. | 717 265,79 \$ | 57 487,50 \$ | 774 753,29 \$ | 16,13 |
| 4. Tetra Tech QE inc. | 875 064,27 \$ | 57 487,50 \$ | 932 551,77 \$ | 13,79 |
| Estimation interne des professionnels | 860 647,28 \$ | 57 487,50 \$ | 918 134,78 \$ | |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 807 030,25 \$ | |
| Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage | | | 6,13% | |
| Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne (\$) | | | (157 726,81 \$) | |
| Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%) | | | -17,18% | |

Cinq (5) entreprises ont déposé des propositions dans le cadre du présent appel d'offres; cependant, une proposition a été jugée non conforme parce qu'elle ne respectait pas les exigences minimales de 70 points pour l'ouverture de l'enveloppe de prix. Deux entreprises ont soumis le même taux horaire pour un ingénieur senior, ce qui se traduit par un même montant soumissionné puisque le bordereau de type numérique calcule les autres taux horaires du personnel de façon automatique.

L'écart entre l'estimation interne des professionnels et la plus basse soumission conforme est favorable de 17,18 %.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures provisionnelles prévues au bordereau de soumission et selon les taux horaires maximums admissibles pour les services d'ingénieurs aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement du Québec par des ingénieurs.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat mais détient une certification de ce même organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense pour les services professionnels en ingénierie électrique est de 760 407,97 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 685 909,48 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Pour les années 2014 à 2016 inclusivement, la dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération pour un total de 476 000 \$. Quant au solde de 209 136,64 \$ correspondant aux années ultérieures, il sera financé par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

| (en milliers \$) | Total |
|-------------------------------------|--------------|
| Investissements nets | 686 |
| Réserve de l'eau de l'agglomération | 476 |
| Emprunt net | 210 |

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite au présent contrat pourrait compromettre :

- la capacité de réalisation du programme triennal d'immobilisations ;
- la mise à niveau pour rencontrer des normes et des exigences de rejet ;
- l'augmentation de la fiabilité des équipements et en assurer leur pérennité ;
- de rencontrer les exigences des normes en santé et sécurité ;
- l'utilisation maximale des programmes de subvention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : septembre 2014

Fin du contrat : septembre 2017 ou l'épuisement des crédits

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-08-12

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien
en remplacement de M. Richard Fontaine,
Directeur

Approuvé le : 2014-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable
en remplacement de Mme Chantal
Morissette, Directrice du Service de l'eau

Approuvé le : 2014-08-19



Dossier # : 1144815001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia pour la gestion du Stade de soccer de Montréal. |

Il est recommandé :

1. d'approuver le contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia pour la gestion du Stade de soccer de Montréal;
2. d'approuver la stratégie de gratuité pour l'utilisation du Stade de soccer durant le premier mois d'ouverture du Stade de soccer.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-08-19 15:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144815001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia pour la gestion du Stade de soccer de Montréal. |

CONTENU

CONTEXTE

À l'hiver 2014, le Stade de soccer de Montréal ouvrira ses portes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Réclamé de longue date par le milieu du soccer, il répond à un besoin important en terrains intérieurs sur l'île de Montréal. Les principes directeurs à la base de la programmation du Stade de soccer de Montréal sont la priorisation du soccer, de la clientèle jeunesse et des Montréalais des dix-neuf arrondissements.

Misant sur l'innovation et le renouveau, le Stade de soccer de Montréal est construit en deux phases :

1. un bâtiment comprenant un terrain de soccer à onze, divisible en trois terrains de soccer à sept, des gradins de 750 places, des services d'appoint et des espaces administratifs;
2. un terrain extérieur éclairé de soccer/football, ainsi que des gradins fixes de 600 places.

À la suite d'un accord de principe pour la construction en régie du Centre en 2009 et de la décision de réaliser un concours d'architecture en 2011, le projet a fait l'objet d'une consultation publique en mai 2012 afin d'autoriser la construction ainsi que les modifications du plan d'urbanisme. Dans son rapport déposé en août 2012, l'Office de consultation publique de Montréal se prononçait favorablement sur l'ensemble du projet. Le chantier de la phase 1 a débuté à l'été 2013. La construction va bon train et l'échéance visée pour l'ouverture est l'hiver 2015. Les travaux de la phase 2 concernant le terrain de soccer extérieur se sont amorcés à l'été 2014.

D'autre part, le modèle d'affaires du Stade de soccer de Montréal a été adopté par le comité exécutif le 4 septembre 2013. Il repose sur un mode de gestion mixte. La Ville est responsable de la gestion du Stade, mandate l'Association régionale de soccer Concordia

(ARSC) pour la gestion des réservations des plateaux sportifs pour des activités de soccer, donnera des contrats pour l'entretien sanitaire, l'entretien extérieur et une partie de l'entretien courant de l'immeuble. Des baux seront également signés pour la boutique et les services alimentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

| | | |
|------------|------------------|--|
| CM 14 0597 | 16 juin 2014 | Accorder un contrat à L.M.L Paysagistes et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal - Dépense totale de 1 501 495 \$, taxes incluses. |
| CM14 0400 | 28 avril 2014 | Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESM pour une somme maximale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses. |
| CE14 0508 | 9 avril 2014 | Autoriser un virement budgétaire de 225 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour la mise en opération du nouveau Centre de soccer de Montréal. |
| CE13 1371 | 4 septembre 2013 | Adopter le modèle d'affaires proposé pour le Centre de soccer de Montréal et donner un accord de principe relatif aux termes du contrat de gestion entre l'Association régionale de soccer Concordia et la Ville pour le Centre de soccer de Montréal. |
| CM13 0582 | 17 juin 2013 | Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM pour une somme maximale de 39 474 619,12 \$, taxes incluses. |
| CM13 0130 | 26 février 2013 | Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESM pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$, taxes incluses. |
| CM12 1018 | 9 novembre 2012 | Adopter les règlements intitulés « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe sportif de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel » et « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ». |
| CE10 1600 | 23 mars 2011 | Approuver l'orientation de procéder par concours d'architecture (architectes seulement) et parallèlement par appel d'offres public (ingénieurs et architectes paysagistes) pour les services professionnels. |
| CE09 0974 | 3 juin 2009 | Donner un accord de principe pour la construction en régie d'un centre de soccer intérieur au CESM conditionnel à l'obtention d'une contribution financière du MAMROT. |

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia (ARSC) pour la gestion des réservations des plateaux sportifs pour des activités de soccer.

Le modèle adopté par le comité exécutif en septembre 2013 se veut optimal pour la gestion et l'entretien du Stade de soccer de Montréal, dans une perspective d'assurer la qualité du

service aux citoyens ainsi que d'une saine gestion à court, moyen et long termes. Le modèle de gestion des plateaux sportifs est flexible et basé sur la collaboration entre la Ville et l'ARSC afin d'en optimiser l'utilisation.

Selon les termes négociés avec l'ARSC, les obligations de l'organisme stipulées au contrat de gestion sont notamment :

- la gestion des réservations des plateaux sportifs intérieurs et extérieurs pour des activités de soccer et des salles pour des activités accessoires ainsi que la gestion de la salle de musculation;
- le respect des balises (incluant l'accès aux résidents des 19 arrondissements), des critères de priorisation des clientèles et des cibles d'allocation des plages horaires par type d'activité et clientèles déterminés par la Ville (par exemple, répartition équitable des plages horaires pour l'entraînement et les activités techniques entre les associations régionales de soccer de Montréal au prorata du nombre de joueurs de soccer compétitifs);
- l'application du règlement sur les tarifs de la Ville, la perception des sommes associées à la tarification et la remise de celles-ci à la Ville;
- la formation d'un comité de coordination, conjointement avec la Ville, et la participation aux rencontres mensuelles de celui-ci;
- le dépôt d'une reddition de compte annuelle.

La principale obligation de la Ville sera de fournir des locaux à l'ARSC pour ses bureaux administratifs, en contrepartie des services rendus par cette dernière.

Par ailleurs, il est important de noter qu'au terme du premier bilan annuel, certaines clauses de l'entente pourraient être modifiées pour les deux années subséquentes considérant que le bâtiment et la programmation seront en période de rodage.

D'autre part, le stade ouvrant à la fin de la saison hivernale de soccer intérieur, nous proposons de mettre en place des rabais promotionnels durant le premier mois d'ouverture, afin que les jeunes et les moins jeunes puissent découvrir le stade et jouer gratuitement. Ceci permettra de mieux faire connaître le Stade et d'inciter les usagers à réserver pour les prochains mois et années.

JUSTIFICATION

L'implication du milieu du soccer est une condition de succès reconnue pour la gestion et la rentabilité des centres de soccer. L'ARSC est reconnue par la Ville de Montréal à titre de partenaire privilégié et par la Fédération de Soccer du Québec à titre d'organisme de régie sur le territoire sportif de Montréal-Concordia.

D'autre part, la réservation des plateaux sportifs doit être amorcée dès maintenant, conformément aux pratiques de soccer intérieur, en vue de maximiser l'occupation des plateaux du Centre de soccer de Montréal. Pour ce faire, il est important que le contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia (ARSC) soit approuvé rapidement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent contrat est à coût nul pour la Ville. La valeur des échanges de services est évaluée pour chaque partie à 58 750 \$ par année. En contrepartie des services offerts par l'ARSC, la Ville met à la disposition de l'organisme des espaces administratifs et d'entreposage et du mobilier au Centre de soccer ainsi que l'équivalent de 80 heures par année de location gratuite d'un terrain de soccer intérieur à 7 joueurs lors de compétitions.

D'autre part, offrir gratuitement des plages horaires le premier mois d'opération permettra de souligner l'ouverture du Centre et de rendre l'installation accessible aux Montréalais. Bien que cette stratégie implique une absence de revenus pour le premier mois d'ouverture, elle permettra de faire connaître le Centre aux utilisateurs potentiels et en maximiser l'utilisation, et par le fait même, les revenus pour les prochains mois et les premières années d'opération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du Stade de soccer de Montréal est en adéquation avec les principes de développement durable, qui visent une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs, ainsi que par l'accessibilité universelle. Par ailleurs, le projet accorde une place importante au développement durable dans le volet construction et aménagement (certification LEED-NC de niveau Or, gestion de l'eau, préservation des arbres, etc.). En ce qui a trait au volet sociétal, ce projet a suivi un processus d'acceptabilité sociale en amont de sa conception. Les parties prenantes ont été consultées et leurs besoins spécifiques ont été, dans la mesure du possible, intégrés. Soulignons que des plages horaires gratuites seront réservées pour des programmes d'organismes supportant le développement des jeunes moins bien nantis par la pratique du soccer, en collaboration avec l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent contrat entraînerait un retard dans la prise de réservations des plateaux sportifs du nouveau Stade de soccer de Montréal, et affecterait le taux d'occupation ainsi que les revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, il n'y a pas d'opération de communication pour ce sommaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réservation et location des plateaux sportifs au Centre de soccer de Montréal : en continu à partir de septembre 2014.

- Ouverture du centre : mars 2015.
- Reddition de compte - an 1 : juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Michèle LAFOND
Chef de division

Le : 2014-07-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 868-5066
Approuvé le : 2014-08-19



Dossier # : 1144834002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires internationales |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la signature d'une entente tripartie entre la Ville de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec pour la mise en oeuvre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada, financée par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. |

Il est recommandé:

1. approuver la signature d'une entente tripartie entre la Ville de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec pour la mise en oeuvre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada, financé par le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.
2. autoriser la directrice des relations gouvernementales et municipales à signer l'Entente de consortium pour la mise en oeuvre du PCM2.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-07-17 12:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144834002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires internationales |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la signature d'une entente tripartite entre la Ville de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec pour la mise en oeuvre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada, financée par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Consortium constitué par la Ville de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités, et l'Union des municipalités du Québec ont mis en œuvre conjointement et avec succès la première phase du Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM). Cette première phase avait pour objectif de fournir une assistance immédiate à la reconstruction d'Haïti en redonnant une capacité institutionnelle de base à un groupe de collectivités territoriales haïtiennes et leurs fédérations nationales touchées par le séisme de janvier 2010.

En dépit des progrès importants réalisés, les structures visées par le PCM ont toujours besoin d'un renforcement institutionnel pour améliorer leur fonctionnement et transparence et pour être en mesure de bien jouer leurs rôles vis-à-vis leurs citoyens et citoyennes. Les administrations des municipalités des Palmes et de la Ville de Port-au-Prince sont encore faibles, fonctionnant avec des outils de base limités, et sont très dépendantes du gouvernement central et des donateurs internationaux. Le Programme de coopération municipale Haïti-Canada Phase 2 vise à combler ces lacunes, ainsi qu'à renforcer les fédérations nationales d'élus pour mieux jouer leur rôle de prestataire de services à leurs membres et de plaider auprès du gouvernement central, et d'appuyer le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales dans l'optique de soutenir la décentralisation et la déconcentration des services de l'État.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0139 (29 janvier 2014) - Approuver la prolongation de l'affectation temporaire avec remboursement de Me Richard Lafrance au Service des affaires institutionnelles, à titre de directeur du Bureau d'appui à la Mairie de Port-au-Prince, en Haïti, dans le cadre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2), et ce, à compter de la signature de l'Accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) prévue à la fin janvier 2014 et modifier, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), le budget de revenus et dépenses du Service des affaires institutionnelles afin de tenir compte du remboursement du salaire et des avantages sociaux de Me Lafrance pour un montant total de 709 000 \$, réparti sur les cinq prochaines années, conformément aux informations

financières inscrites au sommaire décisionnel.

CE14 0069 (22 janvier 2014) - Approuver, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, la conclusion d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) concernant le Programme de coopération municipale en Haïti; autoriser le maire de Montréal à signer l'accord de contribution avec le MAECD pour et au nom de la Ville; accorder un budget additionnel de revenus et dépenses de 698 353 \$ au Service des affaires institutionnelles pour le remboursement des frais indirects liés au projet; imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel et autoriser uniquement les intervenants permanents de la Ville détenant une assurance collective qui répond aux besoins à bénéficier de congés autorisés à 100 % pour les absences liées aux vaccins, les visites médicales, les formalités pour l'obtention de passeports, la formation pré-départ, la prolongation du séjour pour des raisons incontrôlables et à aller en mission.

CE13 1818 (11 décembre 2013) - Approuver la cinquième modification de l'accord de contribution convenu avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux fins d'aider à réaliser le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti du 31 décembre 2013 au 31 mars 2014 et mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles pour signer ladite modification de l'accord pour et au nom de la Ville.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec conviennent de former un consortium non incorporé aux seules fins de la mise en œuvre et de la gestion du PCM2.

Cette Entente de consortium reflète l'accord intervenu entre les membres en ce qui concerne les principes de collaboration, les rôles et responsabilités de chacun, les modalités financières et administratives qui guideront la mise en œuvre et la gestion du PCM2.

JUSTIFICATION

Au sein du Consortium, la Ville de Montréal assume le leadership et la coordination des activités qui seront réalisées dans la Ville de Port-au-Prince en concordance avec les objectifs et résultats attendus dans le cadre du PCM2. En effet, la participation de Montréal à la première phase du PCM a permis les réalisations suivantes :

§ Les services administratifs de la Mairie de Port-au-Prince ont aussi été relancés entre autres par la fourniture d'équipements, des formations techniques, et par la mise en place d'un Bureau d'appui à la mairie de Port-au-Prince (BAMPaP).

§ Une base de données pour la perception des taxes directes, dont les droits d'affichage et les droits de concession du cimetière, a été créée.

§ De nouveaux processus de consultations publiques avec la population ont été mis en place dans les quartiers de Portail-Léogane, Bolosse et Martissant.

§ Des petits projets de remise en service d'infrastructures de base ont été réalisés en concertation avec les autorités de 5 quartiers, tels que la réhabilitation de places publiques, remise en service d'éclairage public (lampadaires photovoltaïque), l'installation de mobilier urbain (poubelles, bancs, etc.).

§ Un nouveau système de gestion du territoire permet également aux autorités une meilleure connaissance de leur commune. Enfin, le Bureau d'appui a servi de modèle, comme la Communauté des municipalités de l'intercommunalité de la région des Palmes, pour la création des Agences techniques locales (ATL).

De plus, la Ville de Montréal, par le biais du PCM, a réussi en trois ans de présence à se positionner comme un acteur majeur de soutien au renforcement institutionnel et à la décentralisation. La pertinence de la contribution de la Ville de Montréal est reconnue autant en Haïti, par la classe politique municipale ou nationale, qu'au Canada par la diaspora haïtienne et de nombreux leaders municipaux de partout au pays.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme prévu à l'Accord de contribution, une portion du financement émis par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement sert à couvrir certains frais administratifs généraux des parties et liés au PCM2. Cette portion représente un montant maximal de deux millions quatre-vingt-dix mille et huit cents soixante-seize dollars (2 090 876 \$), soit douze pour cent (12 %) du total du financement émis par le MAECD et d'une partie de la valeur des dons de services des parties pour la mise en œuvre du PCM2.

Les membres du Consortium ont convenus de partager le montant ci-haut mentionné (relié aux frais de projet directs et aux dons de services), de la manière suivante :

§ la FCM : un million deux cents soixante-douze mille et cinq cents six dollars (1 272 506 \$);

§ l'UMQ : deux cents soixante-douze mille et cinq cents soixante dollars (272 560 \$);

§ la Ville de Montréal : cinq cents quarante-cinq mille et huit cent neuf dollars (545 809 \$).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les missions de nos employés et nos actions en Haïti sont en conformité avec le volet social de l'article 35 du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015: « Montréal s'engage, entre autres, à encourager la participation d'employés à des missions de solidarité internationale. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet concrétise l'aide offert par Montréal à Port-au-Prince, ville soeur, dans le cadre d'une coopération historique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un Comité technique sur les communications est créé pour contribuer à une culture de communication dynamique et harmonisée au sein du PCM2.

Rôles et fonctions

1. Travailler en collaboration avec l'équipe de gestion du PCM2 pour assurer l'exécution de la stratégie de communication :

- fournir un soutien proactif et stratégique de qualité aux fins de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités de communications;

- servir de tribune pour la création, l'élaboration et l'évaluation d'initiatives de communications et de relations publiques visant à accroître la visibilité et l'image du programme.

2. Alimenter une culture de communication efficace, opportune et d'actualité:

- développer l'aspect en communication des projets, selon le besoin;
- mettre en place un protocole d'harmonisation des efforts de communication des membres du consortium (partage de contenu, mention des autres membres du consortium, par exemple);
- fournir des conseils et formuler des recommandations à l'équipe de gestion du PCM2 sur des questions de communications et de relations publiques en général.

3. Faire le lien avec les spécialistes municipaux qui se rendront sur le terrain afin de créer du contenu à partir de leurs témoignages et alimenter la connaissance de l'environnement en communication en Haïti.

Composition

Le comité technique sur les communications est composé des personnes responsables des communications au sein du Consortium. Un représentant pour la FCM, un représentant pour l'UMQ, et un représentant pour la Ville de Montréal siégeront sur le comité. La coordination des activités du comité est assurée par la FCM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Seynabou Amy KA
Agente de recherche

Peggy BACHMAN
Directrice des relations gouvernementales et
municipales

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Peggy BACHMAN
Directrice des relations gouvernementales et
municipales



Dossier # : 1141179005

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat; approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015; approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal. |

Il est recommandé :

1. d'approuver l'avenant à l'entente de gestion 2012-2015 entre la Ville de Montréal et le ministre responsable de la région de Montréal;
2. d'approuver la nouvelle répartition entre les centres locaux de développement (CLD) de l'enveloppe de 14 393 602 \$ reçue du gouvernement du Québec et des engagements de 880 000 \$ pour 2014-2015 de la Ville contenus dans l'entente avec le gouvernement du Québec.
3. de confirmer le budget additionnel de revenus et de dépenses de 416 770 \$ à titre de contribution additionnelle d'appariement pour l'année 2014-2015, pour couvrir les engagements de la Ville et sa répartition entre les CLD conformément à l'information présentée au dossier décisionnel;
4. d'approuver le projet d'avenant type de gestion entre la Ville de Montréal et les organismes CLD pour la période 2012-2013 à 2014-2015;
5. de mandater le Service du développement économique pour assumer le suivi financier et administratif de l'entente auprès des arrondissements, des villes liées, des organismes CLD et du gouvernement du Québec, en conformité avec les exigences de ce dernier, et ce, pour sa durée restante;

6. de confirmer l'imputation des revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, ces dépenses étant entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-19 14:12

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141179005

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat; approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015; approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal. |

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), les centres locaux de développement (CLD) relèvent de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal. En complément, la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q. c. M-30.01) (Loi sur le MDEIE) interpelle le conseil d'agglomération de Montréal, principalement sur le développement économique local et les CLD. En vertu de cette loi, le conseil d'agglomération désigne les CLD qu'il souhaite voir opérer sur le territoire afin d'offrir un ensemble de services aux entrepreneurs et aux dirigeants d'entreprises, notamment des informations, des conseils, de l'accompagnement et un soutien financier en vue de démarrer, d'implanter et de développer des entreprises sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Afin de réaliser ces mandats, les 18 organismes CLD montréalais reçoivent annuellement des contributions du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal. Une entente de gestion signée entre ces deux derniers en précise les modalités, puis une entente type fait de même entre la Ville, donc les arrondissements et les villes liées, et les CLD. Ainsi, le 28 février 2013, le conseil d'agglomération de Montréal a approuvé l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre la Ville et le ministre responsable de la région de Montréal établissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice.

En avril dernier, le gouvernement annonçait que le Budget de dépenses, présenté dans le cadre du Budget du Québec 2014-2015, comprend une réduction de 10 % du montant des subventions accordées de façon récurrente à certains organismes à des fins de développement économique et que cette réduction vise, entre autres, le soutien aux CLD. Le 5 juin 2014, le sous-ministre associé à la région métropolitaine a informé la Ville qu'une compression de 10 % s'appliquera à la contribution totale maximale du ministre pour l'exercice financier 2014-2015.

La contribution totale maximale pour 2014-2015 passera donc à 14 393 602 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0045 (28 février 2013) - Approbation du nouveau protocole d'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat; approbation de la répartition et de la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville et approbation de la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise donc à obtenir l'approbation du conseil d'agglomération relativement à :

- un avenant à l'entente de gestion pour sa période 2014-2015 entre la Ville et le ministre responsable de la région de Montréal;
- un avenant type aux ententes entre la Ville et les 18 CLD;
- la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux CLD provenant du gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015.

JUSTIFICATION

Malgré la réduction de 10 % de la contribution du gouvernement du Québec, l'entente de gestion modifiée et l'entente type modifiée entre la Ville et les organismes CLD permettent notamment de rencontrer les objectifs suivants:

- La Ville de Montréal continue de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;
- la contribution de base au développement économique local et à l'entrepreneuriat du gouvernement du Québec demeure inchangée à 12 676 450 \$;
- les dispositions du contrat de prêt conclu entre le gouvernement du Québec et les CLD, déterminant les conditions et les modalités d'un prêt consenti par le gouvernement à ces CLD pour l'établissement du Fonds local d'investissement (FLI), demeurent effectives;
- toutes les contributions reçues du gouvernement du Québec sont destinées aux organismes CLD;
- la Ville de Montréal maintient l'entente signée avec chacun des organismes CLD du territoire de l'agglomération, chacune devra toutefois faire l'objet d'une modification qui sera soumise au conseil d'agglomération dans d'autres sommaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de l'entente de gestion modifiée, le gouvernement s'engage à verser à la Ville une contribution totale maximale de 14 393 602 \$ pour l'année financière 2014-2015, dernière année de l'entente, plutôt que la contribution totale maximale de 15 992 891 \$ attendue en vertu de l'entente initiale.

Un premier versement de 12 676 450 \$, égal à la contribution de base au développement local et à l'entrepreneuriat, sera versé à la Ville suite à la signature de l'avenant à l'entente de gestion. Le solde de la contribution gouvernementale annuelle sera versé en décembre.

Pour sa part, la Ville de Montréal s'engage auprès du gouvernement du Québec à verser à des organismes CLD une somme de 880 000 \$ à titre de contribution municipale ainsi qu'une somme maximale de 416 770 \$ à titre de contribution additionnelle d'appariement pour l'année 2014-2015. Ces sommes sont prévues au budget de fonctionnement d'agglomération du Service du développement économique. Il y a lieu de mentionner que le Service recommande de ne pas réduire la contribution additionnelle d'appariement de la Ville à la hauteur de la contribution additionnelle du ministre conditionnelle à des résultats favorables en regard des attentes gouvernementales qui, elle, est réduite de 10 % (elle passe de 416 770 \$ à 375 094 \$). Le montant total de 416 770 \$ prévu à l'origine à ces fins demeure donc inchangé.

Le tableau présentant la répartition modifiée découlant de la réduction de 10 % de la contribution du gouvernement du Québec est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les organismes CLD travaillent auprès des citoyens et des gens d'affaires, notamment dans le but de créer et de consolider des emplois dans les milieux de vie. Ils sont partenaires du Plan de développement durable dans la mesure où ils appuient l'essor du secteur des technologies propres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver cet avenant à l'entente entraînerait la perte d'une aide financière pour la Ville de 14.4 M\$ destiné à 18 organismes CLD situés sur le territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2014 : approbation de chacun des avenants aux ententes individuelles entre la Ville et les organismes CLD désignés; les avenants aux ententes seront recommandées au conseil d'agglomération par les arrondissements et les villes liées concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en planification - Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-08

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du
développement économique

Tél :

Approuvé le : 2014-08-18

**Dossier # : 1134501009**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction Frank Catania & associés inc., plusieurs terrains, d'une superficie totalisant 7 642,9 m ² , localisés dans le site connu comme étant le Faubourg Contrecoeur, situé au nord de la rue Sherbrooke entre les rues Contrecoeur et Jacques-Porlier, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de régulariser la grille de rue, sans considération monétaire / Inscrire les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que le lot 4 185 769 du cadastre du Québec au registre du domaine public. N/Réf. : 2-203-2 |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte de rétrocession par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction Frank Catania & associés inc., les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que 4 185 769 du cadastre du Québec, d'une superficie totalisant 7 642,9 m², localisés dans le site résidentiel connu comme étant le Faubourg Contrecoeur, situé au nord de la rue Sherbrooke entre les rues Contrecoeur et Jacques-Porlier, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de régulariser la grille de rue, le tout sans considération monétaire, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'inscrire les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que le lot 4 185 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal au registre du domaine public.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-19 15:55

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1134501009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction Frank Catania & associés inc., plusieurs terrains, d'une superficie totalisant 7 642,9 m ² , localisés dans le site connu comme étant le Faubourg Contrecoeur, situé au nord de la rue Sherbrooke entre les rues Contrecoeur et Jacques-Porlier, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de régulariser la grille de rue, sans considération monétaire / Inscrire les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que le lot 4 185 769 du cadastre du Québec au registre du domaine public. N/Réf. : 2-203-2 |

CONTENU

CONTEXTE

En août 2012, l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour obtenir un bon et valable titre sur les lots 3 978 635 (rue Rousseau) et 3 978 639 (rue de Grosbois) du cadastre du Québec lesquels ont été aménagés comme rue dans le cadre du projet « Contrecoeur » et sont utilisés comme rue publique, mais n'appartenaient pas à la Ville.

Or, une recherche de titres effectuée sur l'ensemble de la grille de rue du site résidentiel « Contrecoeur » a révélé que cette problématique touchait également d'autres portions de rue faisant en sorte que la Ville ne possède pas de titres clairs. Lesdites rues sont identifiées sur les plans ci-joints.

Ainsi, il a été constaté lors de l'examen des titres, qu'en plus de la rue Rousseau et de la rue de Grosbois (lots 3 978 635, 3 978 639, 4 185 769 du cadastre du Québec) et ce qui devait être le prolongement de la rue Bilaudeau (lot 4 115 604 du cadastre du Québec) n'appartenait pas à la Ville. Effectivement, ces rues et ce prolongement de la rue Bilaudeau appartiennent en titres à Construction Frank Catania et associés inc. respectivement, aux termes des actes suivants :

- Vente par la Société d'habitation et de développement de Montréal (la « SHDM »), intervenue le 26 mai 2008 devant M^e François Lebreux, notaire, sous le numéro 5 124 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 3 juin 2008, sous le numéro 15 263 029;
- Vente par la SHDM, intervenue le 10 octobre 2007 devant M^e François Lebreux, notaire, sous le numéro 4 785 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 11 octobre 2007, sous le numéro 14 685 412.

Pour la rue Anne-Courtemanche et la rue d'Anjou (les lots 4 178 466 et 4 178 467 du cadastre du Québec), la Ville en est devenue propriétaire par les formalités prévues à l'article 190 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, mais n'a pas encore fait la publication de l'avis au registre foncier. De ce fait, il a été convenu avec le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière que ces lots seraient inclus dans le projet d'acte de rétrocession ce qui remplacerait l'avis et permettrait d'opposer le titre de la Ville aux tiers.

Pour ce qui est du prolongement de la rue Bilaudeau (lot 4 115 604 du cadastre du Québec) et suite à cette acquisition, le tracé routier devra être révisé afin de desservir le secteur de façon adéquate et sécuritaire.

Pour l'ensemble des autres lots, soit en l'occurrence, les rues Rousseau, de Grosbois et Anne-Courtemanche, la Ville a vendu à la SHDM des lots qui n'étaient pas encore aménagés comme rues et qui, de plus, avaient été retirés du domaine public (se référer à la chaîne de titres en pièces jointes). Par conséquent, le meilleur véhicule identifié pour redevenir propriétaire est la rétrocession par le propriétaire actuel. De plus, la SHDM s'est engagée à radier les charges existantes sur l'ensemble des lots cités sous la rubrique « objet » (voir le courriel de la SHDM en pièces jointes).

Il est important de préciser que pour chaque projet de développement résidentiel le principe est le même, la Ville vend à un promoteur un site d'envergure qui peut comprendre plusieurs phases de développements et suite à l'opération cadastrale, la Ville devient propriétaire des rues du projet par les formalités prévues à l'article 190 de l'annexe C de la Charte, le cas échéant.

Le présent sommaire a donc pour but de régulariser les titres concernant la grille de rue actuelle dans le projet « Contrecoeur » entre le propriétaire actuel et la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DB082851024 - 31 octobre 2008 - Approuver le projet de remplacement du lot 4 184 962 du plan cadastral parcellaire cadastre du Québec / Donner des instructions au directeur général associé du Service des infrastructures, transport et environnement d'informer le notaire de la Ville, lorsque ce projet de remplacement aura été déposé aux archives du ministère des Ressources Naturelles du Québec, afin que le notaire avise l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal que la Ville est devenue propriétaire des lisières de terrain (4 178 467 et 4 178 466), à des fins de rue, en vertu de l'article 190 de l'annexe 1c de la Charte de la Ville de Montréal.

CM07 0688 - 22 octobre 2007 - Approuver l'entente sur les infrastructures dans le cadre du projet de développement du site Contrecoeur avec Construction Frank Catania & Associés inc. - district Tétreaultville.

CM07 0202 - 23 avril 2007 - Adopter deux projets de règlement dont le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur et le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) / Tenir une consultation publique.

CM07 0114 - 19 mars 2007 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à la SHDM, un terrain vague d'une superficie approximative de 368 739 m², connu comme étant le site Contrecoeur, situé à l'intérieur du quadrilatère délimité par la rue Sherbrooke au sud, la carrière Lafarge et les limites territoriales de Montréal-Est à l'est, de l'arrondissement d'Anjou au nord et les rues Jacques-Porlier et Eugène-Achard à l'ouest.

CE06 2241 - 20 décembre 2006 - Approuver le principe de la vente de gré à gré à la SHDM

d'un terrain vacant d'une superficie d'environ 38 hectares, délimité par le quadrilatère formé par la rue Sherbrooke au sud, la carrière Lafarge et les limites de Montréal-Est à l'est, les limites de l'arrondissement d'Anjou au nord et par un voisinage résidentiel des rues Jacques-Porlier et Eugène-Achard à l'ouest, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, connu comme étant le site Contrecoeur, pour la somme de 14,8 M\$ / D'autoriser la SHDM à débiter les travaux de décontamination du site au moment de l'acceptation du choix du promoteur par le conseil d'administration de la SHDM.

CM06 0714 - 31 octobre 2006 - Reconfirmer à la SHDM de son mandat de maîtrise d'oeuvre du projet de développement du site Contrecoeur / Autoriser la SHDM à procéder à un appel de qualification public pour la sélection d'entrepreneurs-promoteurs susceptibles de se voir confier la charge de développement et de mise en marché du projet / Réserver, à des fins de réserve foncière, les lots numéro 1 294 006 et 1 294 007 du cadastre du Québec.

CE04 1644 - 25 août 2004 - Mandater la SHDM, en collaboration avec la Société de développement de Montréal, pour élaborer la stratégie de développement du site Contrecoeur.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte de rétrocession par lequel la Ville acquiert de Construction Frank Catania & Associés inc., les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que 4 185 769 du cadastre du Québec, d'une superficie totalisant 7 642,9 m², localisés à l'intérieur des limites du projet résidentiel connu comme étant le Faubourg Contrecoeur, situé au nord de la rue Sherbrooke entre les rues Contrecoeur et Jacques-Porlier, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de régulariser la grille de rue, le tout sans considération monétaire et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Au niveau des sols, les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 185 769, 4 178 467 et 4 178 466 ont déjà fait l'objet de décontamination et les sols sont conformes pour un usage de rue, voire un usage résidentiel. Quant au lot 4 115 604, qui représente ce qui devrait être le prolongement de la rue Bilaudeau, il n'existe aucune étude de caractérisation environnementale. Cependant, la division de la planification et du suivi environnemental, de la Direction de l'environnement est d'avis que le potentiel de contamination de ce terrain est faible et il n'y a aucune nécessité d'effectuer une étude de caractérisation des sols (se référer au rapport numéro 13^E278A qui est annexé aux pièces jointes).

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- que cette rétrocession régularise les titres de propriété de la Ville;
- que la grille des rues est aménagée et utilisée comme tel par le public;
- que Construction Frank Catania & associés inc. est favorable à la rétrocession;
- que cette transaction n'a aucune considération monétaire.

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur potentielle des emprises de rues identifiées par les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que 4 185 769 du cadastre du Québec a été estimée par la Section évaluation immobilière de la DSTI. Comme ces rues sont destinées à un usage public, elles sont par conséquent considérées comme étant hors marché. Dans ce cas, la valeur est nulle.

Quant au lot 4 115 604 du cadastre du Québec, malgré que ce lot sera versé dans le domaine public comme le prolongement de la rue Bilaudeau, il représente un certain potentiel dû à sa configuration. Une valeur marchande a été estimée, en octobre 2013, par la Section évaluation immobilière de la DSTI et elle se situe dans une fourchette variant entre 570 000 \$ et 609 000 \$ représentant un taux unitaire entre 312 \$ et 3334 \$/m².

La présente acquisition est faite sans considération monétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Stéphane LAURIN)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable :

Service des finances , Direction Services partagés financiers (Nathalie HAMEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-10-22

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Chef de division, en remplacement de Michel
Nadeau
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-08-15**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-08-19



Dossier # : 1133496011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Mme Sylvie Caron et M. Bruno Prévost, une partie de l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, d'une superficie de 141,5 m ² , dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour un montant de 8 500 \$, excluant les taxes / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 285 215 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31h05-005-7621-01 |

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 5 285 215 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Sylvie Caron et M. Bruno Prévost, une partie de l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, d'une superficie de 141,5 m², constituée du lot 5 285 215 du cadastre du Québec, pour un montant de 8 500 \$, plus les taxes, si applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-20 08:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1133496011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Mme Sylvie Caron et M. Bruno Prévost, une partie de l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, d'une superficie de 141,5 m ² , dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour un montant de 8 500 \$, excluant les taxes / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 285 215 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31h05-005-7621-01 |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a reçu, le 5 janvier 2012, une demande de la Direction de l'aménagement urbain et sécurité publiques de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève visant à donner suite à une demande d'achat de deux propriétaires riverains habitant au 51, avenue Charron (Mme Sylvie Caron et M. Bruno Prévost), d'une partie de l'emprise de l'avenue Charron afin de rendre conforme les aménagements.

Cette partie de terrain était anciennement connue comme faisant partie du lot 4 299 453 du cadastre du Québec, et est aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 5 285 214 et 5 285 215 du cadastre du Québec. Dans le présent sommaire, la partie de terrain concernée est le numéro de lot 5 285 215 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 141,5 m². Cette portion de terrain est montrée, à titre indicatif, par une trame hachurée, sur les plans B et C annexés. Mme Caron et M. Prévost sont propriétaires limitrophes de ladite portion de terrain, dont le terrain est délimité, à titre indicatif, par un trait liséré continu, sur les plans B et C précités.

La Ville de Montréal est propriétaire de ce terrain en vertu d'une ordonnance d'expropriation publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 3 348 784. Par ailleurs, la Ville de Montréal demeure propriétaire du lot 5 285 214 du cadastre du Québec, étant l'emprise de l'avenue Charron.

Le 11 avril 2013, une promesse d'achat a été signée, avec remise d'un dépôt de 1 500 \$, par Mme Sylvie Caron et M. Bruno Prévost, propriétaires de l'immeuble avec bâtisse sise au 51, avenue Charron.

La vente de ce terrain, aux fins d'assemblage, permettra aux requérants de remembrer ce lot avec leur propriété et de régulariser l'empiètement présentement existante dans l'emprise de rue.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente d'une portion de terrain précitée aux propriétaires riverains, moyennant la somme de 8 500 \$, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1134666012 – 10 juillet 2013 - D'approuver le projet de remplacement du lot 4 299 453 du cadastre du Québec, partie de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, préparé par monsieur René Leblanc, arpenteur-géomètre, le 11 avril 2013, minute 21501.

DESCRIPTION

La partie de rue faisant l'objet de la présente transaction est située dans l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, a une superficie de 141,5 m², et est connue et désignée comme étant le lot 5 285 215 du cadastre du Québec, tel que représenté par un liséré rouge sur l'extrait du plan du registre foncier portant le numéro 102818.

Il est à noter que cette partie de rue est déjà aménagée et occupée par les riverains. La réalisation de cette transaction permettra de régulariser les titres de propriété.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

La présente vente est recommandée pour les motifs suivants :

§ Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur le lot ainsi vendu.

§ Ce terrain est jugé non requis par l'ensemble des intervenants municipaux concernés.

§ Ce terrain est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de cet immeuble, dont la superficie est de 141,5 m², est de 8 500 \$, plus les taxes, si applicables, représente un taux unitaire de 60 \$/m². Ce taux a été calculé de la façon suivante :

La valeur municipale du terrain, tel qu'indiqué au compte foncier de Mme Sylvie Caron et M. Bruno Prévost, divisée par la superficie du terrain (en m²) et en multipliant la somme par 50 % (73 500 \$ ÷ 612 m² x 50 % = 60 \$/m²).

Ce montant correspondant aux normes et conditions établies, suivant l'encadrement sur les ventes de résidus de terrain offerts par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, soit à 50 % de l'évaluation au compte foncier de l'année en cours de la demande (rôle triennal 2011-2013), du terrain auquel le « résidu de terrain » est assemblé. Cette portion de terrain ajoute un certain potentiel à l'immeuble auquel il sera assemblé.

La valeur aux livres pour fins comptables est nulle puisque l'immeuble est inscrit dans le registre du domaine public.

Le produit de la vente sera comptabilisé au compte du budget de fonctionnement de la Direction Stratégies et transactions immobilières.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est nécessaire en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment, la « Politique de gestion contractuelle » ainsi qu'à l'encadrement numéro C-OG-SMVTP-D-09-001 « Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (Stéphane BERNAQUEZ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (Geneviève LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-19

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Chef de division, pour :
Michel Nadeau
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-08-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-08-19



Dossier # : 1146213003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Société de transport de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver l'acquisition par expropriation d'un immeuble sur la rue Towers, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04) |

Il est recommandé d'approuver l'acquisition par expropriation du lot 1 064 628 du cadastre du Québec, soit un immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement Ville-Marie, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04), conformément aux articles 92 et 152 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ, c. S-30.01.

| | | |
|------------------|--------------------------|----------------------------|
| Signé par | Sylvie - Ext TREMBLAY | Le 2014-06-20 14:51 |
|------------------|--------------------------|----------------------------|

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction



Sommaire décisionnel

| | | | |
|---------------|--|------------------|--------------|
| Titre | Approuver l'acquisition par expropriation d'un immeuble sur la rue Towers, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) St-Mathieu | Date : | 17 juin 2014 |
| Numéro | STM-9290330-A04 | Montant : | |

CONTENU

CONTEXTE

Dans sa volonté de rattraper le retard dans le déficit d'investissement de ses équipements fixes du réseau du métro, la STM procède à la réfection des postes de ventilation mécanique (PVM) pour l'ensemble du réseau de métro. La réfection / reconstruction d'un PVM s'étend sur une période d'environ 3 ans : une année de travail pour une équipe multidisciplinaire (mécanique, électrique, structure, automatisation, etc.) et deux années pour le chantier de construction. Les PVM qui ont été construits lors de la réalisation du réseau initial du métro ne répondent plus aux normes d'aujourd'hui (norme NFPA 130 et normes de bruit de la Ville de Montréal). Par ailleurs, étant donné que la présence du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Montréal a grandement contribué à son développement, les terrains disponibles pouvant être utilisés pour y construire un PVM sont très rares.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le terrain ciblé pour construire le PVM St-Mathieu est présentement occupé par un immeuble abandonné depuis environ quatre ans. Ce dernier fait d'ailleurs partie de l'inventaire des bâtiments vacants (daté d'août 2012) produit par la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, division des permis et inspection de l'arrondissement de Ville-Marie. Cet inventaire recense les immeubles laissés vacants depuis au moins deux ans et qui nécessitent d'être rénovés. Une visite des lieux par l'équipe du projet a permis de constater que la structure fait l'objet de déficiences importantes, tandis que l'intérieur est dans un état de délabrement important.

JUSTIFICATION

La construction du PVM St-Mathieu de la STM permettra de mettre en valeur et d'utiliser cet espace laissé à l'abandon, tout en contribuant au bien-être et à la sécurité des utilisateurs du transport collectif du grand Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour l'acquisition du terrain nécessaire pour la construction du PVM St-Mathieu est disponible dans la phase 3 du programme Réno-Systèmes, subventionné par le MTQ et le Fonds Chantiers Canada. Quant à la construction du poste en tant que telle, elle est prévue en phase 4 du programme Réno-Systèmes (2015-2020).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permettra de donner une seconde vie au terrain sur lequel l'immeuble actuel est laissé à l'abandon. Son architecture sera conçue en fonction d'une intégration harmonieuse dans le tissu urbain environnant et il offrira une meilleure qualité de vie à la clientèle du métro. Le volet « santé-sécurité » sera également amélioré pour les travailleurs de nuit par un poste de ventilation plus efficace pour prendre en charge les vapeurs nocives pendant les travaux de nuit en tunnel (soudure, véhicules ou équipement fonctionnant au diesel, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.



Sommaire décisionnel

| | | | |
|---------------|--|------------------|--------------|
| Titre | Approuver l'acquisition par expropriation d'un immeuble sur la rue Towers, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) St-Mathieu | Date : | 17 juin 2014 |
| Numéro | STM-9290330-A04 | Montant : | |

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| Phases/étapes/livrables | Dates des jalons |
|------------------------------------|------------------|
| Conseil d'administration de la STM | 4 juin 2014 |
| Comité exécutif de la Ville | 6 août 2014 |
| Conseil d'agglomération | 21 août 2014 |
| Ministère des transports du Québec | Début 2015 |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 juin 2014 à 17 h 30

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2014-146 ACQUÉRIR PAR EXPROPRIATION OU DE GRÉ À GRÉ UN IMMEUBLE ET OBTENIR UN PERMIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC STM-9290330-A04

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines et services partagés

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau

APPUYÉ par monsieur Edward Janiszewski

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'acquérir de gré à gré ou par expropriation, le lot n° 1 064 628 du cadastre du Québec, immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Saint-Mathieu dans le cadre du programme Réno-Systèmes et d'obtenir les autorisations requises par la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) et par la *Loi sur l'Expropriation* (RLRQ, c. E-24) pour procéder par expropriation, le tout en contrepartie d'une indemnité à verser aux expropriés en fonction notamment d'une évaluation devant être préparée par un évaluateur agréé et déterminée par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'une entente entre les parties;
- 2° d'obtenir de l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, un permis d'occupation du domaine public permanente pour la partie du poste de ventilation mécanique située en tréfonds de la rue Towers et du boulevard De Maisonneuve Ouest, telle que montrée au plan joint à la recommandation pour en faire partie intégrante, ainsi qu'un permis d'occupation du domaine public pour la période de construction du poste de ventilation mécanique sur une partie de la rue Towers (lot n° 1 066 460 du cadastre du Québec) et des ruelles situées sur le côté et en arrière de la propriété à acquérir (lots n° 1 066 459 et 3 138 582 du cadastre du Québec).

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, ce 9 juin 2014

Christian Portelance
Secrétaire général adjoint

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



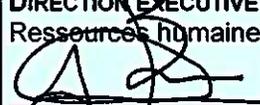
| | |
|----------------------------------|---|
| À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL | Article de l'ordre du jour no : <u>14,1</u> |
| | Assemblée du : <u>4 JUIN 2014</u> |
| | Résolution no : <u>CA-2014-146</u> |

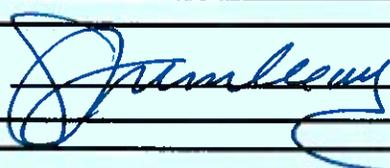
RECOMMANDATION :

D'ACQUÉRIR, de gré à gré ou par expropriation, le lot n° 1 064 628 du cadastre du Québec, immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Saint-Mathieu dans le cadre du programme Réno-Systèmes, et dans ce dernier cas, d'obtenir les autorisations requises par la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) et par la *Loi sur l'Expropriation* (RLRQ, c. E-24) pour procéder par expropriation, le tout en contrepartie d'une indemnité à verser aux expropriés en fonction notamment d'une évaluation devant être préparée par un évaluateur agréé et déterminée par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'une entente entre les parties.

D'OBTENIR de l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, un permis d'occupation du domaine public permanente pour la partie du poste de ventilation mécanique située en tréfonds de la rue Towers et du boulevard De Maisonneuve Ouest, telle que montrée au plan joint à la présente recommandation pour en faire partie intégrante, ainsi qu'un permis d'occupation du domaine public pour la période de construction du poste de ventilation mécanique sur une partie de la rue Towers (lot n° 1 066 460 du cadastre du Québec) et des ruelles situées sur le côté et en arrière de la propriété à acquérir (lots n° 1 066 459 et 3 138 582 du cadastre du Québec).

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$

| | |
|--|--|
| REQUÉRANT : Bureau de projets Equipements fixes Métro  DATE : <u>14-05-21</u> Nom : Donald Desaulniers Titre : Directeur de projets principal | DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : Ressources humaines et services partagés  DATE : <u>14-05-21</u> Nom : Alain Brière Titre : Directeur exécutif |
|--|--|

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le projet *Ventilation* du programme Réno-Systèmes a pour objectifs d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence (incendies, évacuation de produits nocifs, etc.), la ventilation confort (température et qualité de l'air) et la ventilation des travaux de nuit (transport avec véhicules diesel, travaux de soudure, etc.). Le projet vise aussi à rendre les installations conformes à la norme NFPA 130, à améliorer la fiabilité du système de ventilation en tunnel et à rendre les installations conformes au règlement n° 4996 de la Ville de Montréal sur le niveau de bruit. Un nouveau poste de ventilation doit être construit sur le lot n° 1 064 628 du cadastre du Québec. Pour ce faire, il est recommandé de procéder par expropriation, ou de gré à gré le cas échéant, pour acquérir cette propriété.

La STM demandera aussi à l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, un permis d'occupation du domaine public permanente pour la partie de la galerie de ventilation qui sera construite en tréfonds sous la rue Towers, reliant le puits de ventilation au tunnel du métro et un permis d'occupation temporaire du domaine public pour la période de construction du poste de ventilation mécanique sur la partie de la rue et des ruelles qui seront touchées par ces travaux.

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20167

CORIE CONFORME

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 9.06.2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : 9 290 330-A04 Acquisition par expropriation ou de gré à gré d'un immeuble sur la rue Towers et obtention d'un permis d'occupation du domaine public de l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal pour le PVM St-Mathieu

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Au centre-ville, les sites potentiels d'implantation sont très difficiles à trouver. La rareté des terrains et les constructions qui s'y trouvent présentent un défi. Le site visé pour l'implantation du poste de ventilation mécanique se trouve sur le lot n° 1 064 628 du cadastre du Québec. Sur ce lot est construite une résidence, jumelée de deux logements, inhabitée depuis environ 4 ans, laquelle porte le numéro 1423 de la rue Towers. Cette propriété a une superficie, selon le cadastre, de 142,14 mètres carrés.

Il est donc nécessaire d'acquérir cette propriété, soit de gré à gré, soit par expropriation. Dans le premier cas, si une entente intervient, l'offre d'achat sera présentée au conseil d'administration pour approbation. Pour procéder par expropriation, il est requis d'obtenir l'autorisation du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, de même qu'un décret gouvernemental. Une demande sera acheminée au ministère des Transports du Québec une fois l'autorisation obtenue du conseil d'agglomération pour la rédaction et l'adoption d'un tel décret, compte tenu des délais nécessaires avant l'obtention d'un tel décret et de l'incertitude quant aux négociations pour l'acquisition de cette propriété.

La galerie de ventilation du futur poste de ventilation St-Mathieu sera quant à elle située en tréfonds du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Towers, le tout tel que montré au plan joint comme annexe à la présente recommandation.

Afin de pouvoir occuper cet espace, il est nécessaire d'obtenir de l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, un permis d'occupation permanente du domaine public à cet endroit.

Finalement, il y a lieu d'obtenir un permis d'occupation temporaire du domaine public sur une partie de la rue Towers et des ruelles portant les n°s 1 066 459 et 3 138 582 du cadastre du Québec, pour la période requise pour les travaux de construction, soit pour une période d'environ 24 mois.

Consultations

Arrondissement de Ville-Marie
Secrétariat et Affaires juridiques

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (S.O.)

Comité du CA (S.O.)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

S.O.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

Approvisionnement exploitation

Manon Chartrand

DATE : 14-05-21

Nom : Manon Chartrand

Titre : Administrateur immobilier

SERVICE :

Chaîne d'approvisionnement

Line Boucher

DATE : 14-05-21

Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20167

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : 9 290 330-A04 Acquisition par expropriation ou de gré à gré d'un immeuble sur la rue Towers et obtention d'un permis d'occupation du domaine public de l'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal pour le PVM St-Mathieu

INFORMATIONS FINANCIÈRES

| Imputations comptables | Imputation 1 | Imputation 2 | Imputation 3* | Total |
|--|--------------|--------------|---------------|-------|
| Centre | | | | |
| Compte | | | | |
| Ordre interne | | | | |
| Réseau activité | | | | |
| Règlement d'emprunt | | | | |
| Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat | \$ | \$ | \$ | \$ |

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

| | 2014 | 2015 | 2016 et suivantes *** | TOTAL |
|--------------------------|---------|---------|-----------------------|---------|
| (A) Base** | | | | 0,00 \$ |
| (B) TPS | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| (C) TVQ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| (D) Montant TTI (A+B+C) | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| (E) Ristourne TPS et TVQ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| (F) Montant net (D-E) | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : Chesemby 30-5-2014

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER _____ DATE : _____

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20167



10/11



**Dossier # : 1144069009**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un projet de convention de prolongation de bail entre la Ville de Montréal et monsieur Joseph Remer, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er septembre 2014 et approuver un projet de convention de prolongation de sous-bail entre la Ville de Montréal et Ali et Les Princes de la Rue, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er septembre 2014. |

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de monsieur Joseph Remer, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2014, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pi², à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 820 925,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
2. d'approuver la convention de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Ali et les Princes de la rue, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2014, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pi², à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 136 710,48 \$, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de sous-bail;
3. d'imputer cette dépense et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-07-23 13:40**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144069009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un projet de convention de prolongation de bail entre la Ville de Montréal et monsieur Joseph Remer, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er septembre 2014 et approuver un projet de convention de prolongation de sous-bail entre la Ville de Montréal et Ali et Les Princes de la Rue, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er septembre 2014. |

CONTENU

CONTEXTE

Ali et Les Princes de la Rue (Ali) est un organisme qui offre des services d'intervention auprès des jeunes dans divers arrondissements tels que Saint-Léonard, Montréal-Nord, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. En effet, la mission de cet organisme est de recruter des jeunes en difficulté afin de les accompagner et les soutenir dans une démarche de réinsertion, en leur proposant des activités de sports de combat (boxe et arts martiaux) et en leur offrant un support pour l'aide aux devoirs.

Depuis le 1^{er} septembre 2009, la Ville de Montréal loue un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est dans le but d'aider l'organisme dans l'accomplissement de sa mission. Celui-ci sous-loue de la Ville la totalité du local qui est aménagé en gymnase ainsi qu'en local de classe.

Compte tenu que la convention de bail vient à échéance le 31 août prochain, en mai dernier, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de prolonger l'occupation de l'organisme dans ce local.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes un projet de prolongation de bail en faveur de monsieur Joseph Remer ainsi qu'un projet de sous-bail en faveur de l'organisme Ali et les Princes de la Rue afin de prolonger pour un terme de 5 ans les activités de l'organisme.

En plus, de la subvention immobilière, l'organisme reçoit de la Ville une somme annuelle de 60 000 \$ dans le cadre de l'entente MESS/Ville. Le budget alloué par l'entente MESS/Ville demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Par cette aide financière, l'organisme est en mesure d'embaucher des professeurs afin d'enseigner aux jeunes décrocheurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0586 - 17 juin 2013 - d'approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville et monsieur Joseph Remer modifiant la clause obligation du locataire de façon à ajouter la responsabilité au locataire d'effectuer l'entretien et la réparation des lieux loués, à compter du 1^{er} juin 2013 et d'approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville et Ali et Les Princes de la Rue modifiant le loyer à 59 062,50 \$, incluant la TPS, pour la période débutant le 1^{er} juin 2012 et se terminant le 31 août 2014 et modifiant la clause obligation du sous-locataire de façon à ajouter la responsabilité au sous-locataire d'effectuer l'entretien et la réparation des lieux loués, à compter du 1^{er} juin 2013.

CM09 0507 - le 15 juin 2009 - approuver le bail par lequel la Ville loue de Monsieur Joseph Remer un local, situé au 3700, boulevard Crémazie Est, pour une durée de cinq ans a/c du 1^{er} septembre 2009 moyennant un loyer total de 536 053,45 \$ et approuver le bail par lequel la Ville sous-loue à l'organisme Ali et Les Princes de la Rue ces mêmes locaux, aux mêmes termes et conditions, pour des activités sportives et communautaires.

DESCRIPTION

Le projet vise à approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de monsieur Joseph Remer, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2014, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pi², à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 820 925,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail.

De plus, il est aussi recommandé d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Ali et les Princes de la Rue, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2014, un local situé au 3700 boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pi², à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 136 710,48 \$, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de sous- bail;

Toutes les obligations de la Ville sont transférées dans le sous-bail et l'organisme a la responsabilité d'effectuer les travaux d'entretien mineurs de l'immeuble.

De plus, nonobstant le terme fixé pour la durée des présentes conventions de prolongation de bail, la Ville pourra résilier le bail et le sous-bail, en tout temps, le ou après le 31 août 2017, moyennant un avis écrit, au moins 12 mois avant la date de la résiliation.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec les conventions de prolongation de bail puisque le local n'est pas requis pour des fins municipales. De plus, compte tenu que le propriétaire a respecté ses obligations face à la convention de modification de bail (CM13 0586) soit de réparer le toit afin que celui-ci soit étanche et que l'organisme désire rester dans ce local, le SGPI est en accord avec les conventions de prolongation de bail. L'intervention du SDSS justifie le maintien de l'organisme dans ces locaux. De plus, afin d'obtenir davantage d'informations sur les pratiques de l'organisme voir le document « présentation de l'organisme » en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la dépense payée par la Ville pour cette location.

| | Loyer annuel antérieur | Total (1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2019) |
|-------------------------------|------------------------|--|
| Superficie (pi ²) | 11 006 | 11 006 |
| Loyer de base | 52 498,62 \$ | 495 270,00 \$ |

| | | |
|---|----------------------|----------------------|
| Frais d'exploitation (énergie et assurance) | 33 018,00 \$ | 115 090,41 \$ |
| Taxes foncières | 20 728,58 \$ | 103 642,90 \$ |
| Total avant taxes | 106 245,20 \$ | 714 003,31 \$ |
| TPS (5 %) | 5 312,26 \$ | 35 700,17 \$ |
| TVQ (9,975 %) | 10 597,96 \$ | 71 221,83 \$ |
| Total incluant taxes | 122 155,42 \$ | 820 925,31 \$ |
| Ristourne de TPS | (5 312,26) \$ | (35 700,17) \$ |
| Ristourne de TVQ (62,8 %) | (6 655,52) \$ | (44 727,31) \$ |
| Loyer net à payer | 110 187,64 \$ | 740 497,83 \$ |

Pour obtenir le détail concernant les tableaux ci-haut, voir le fichier « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux unitaire moyen de cette location est de 12,97 \$ le pied carré.

Le taux de location marchand, incluant les frais d'exploitation, pour ce local oscille entre 13 \$ et 15 \$ le pied carré.

Le tableau suivant représente la recette perçue par la Ville pour cette sous-location.

| | Recette annuelle antérieure | Total (1^{er} septembre 2014 au 31 août 2019) |
|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Superficie (pi ²) | 11 006 | 11 006 |
| Recette avant taxes | 25 000,00 \$ | 136 710,48 \$ |
| TPS (5 %) | 1 250,00 \$ | 6 835,52 \$ |
| TVQ (9,975 %) | 2 493,75 \$ | 13 636,89 \$ |
| Recette incluant les taxes | 28 743,75 \$ | 157 182,89 \$ |

Pour obtenir le détail concernant les tableaux ci-haut, voir le fichier « Détail annuel de la recette » en pièce jointe.

Le taux unitaire moyen de cette sous-location est de 2,48 \$ le pied carré.

Le tableau suivant représente les sommes annuelles de subvention

| | 2014 (4 mois) | 2015 | 2016 | |
|------------------------------|----------------------|---------------|----------------------|----------------------|
| Montant annuel de subvention | 40 625,64 \$ | 121 697,39 \$ | 121 151,88 \$ | |
| | 2017 | 2018 | 2019 (8 mois) | Total (5 ans) |
| Montant annuel de subvention | 120 585,33 \$ | 119 997,07 \$ | 79 730,04 \$ | 603 787,35 \$ |

Le calcul du montant de subvention est effectué de la façon suivante: le loyer net à payer par la Ville moins la recette avant les taxes.

Pour les années subséquentes, l'unité cliente devra assumer les fluctuations de loyer à même son enveloppe budgétaire.

En plus, de la subvention immobilière, l'organisme reçoit de la Ville une somme annuelle de 60 000 \$ dans le cadre de l'entente MESS/Ville. Le budget alloué par l'entente MESS/Ville demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et

de la Solidarité sociale). Par cette aide financière, l'organisme est en mesure d'embaucher des professeurs afin d'enseigner aux jeunes décrocheurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à la recommandation ne permettrait pas à l'organisme de poursuivre ses activités auprès des jeunes en difficulté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CM : août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Marc RIVEST)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (François BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-07-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-07-21

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-07-21



Dossier # : 1141643003

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 220 760 \$ aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 160 760 \$ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 :

| Organisme | Projet | Soutien financier recommandé 2014 |
|---|--|--|
| Formation AlterGo | Formation en accessibilité universelle | 10 000 \$ |
| Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs | Activités culturelles en bibliothèque | 3 160 \$ |
| Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 06), faisant aussi affaire sous CRADI | Cinq projets en accessibilité universelle | 35 600 \$ |
| Keroul | Tourisme, culture et transport : une stratégie commune à l'international | 5 000 \$ |
| Ex Aequo | Cinq projets en accessibilité universelle | 23 000 \$ |
| Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain | Quatre projets en accessibilité universelle | 25 000 \$ |

| | | |
|-------------------------------|--|------------------|
| Société Logique Inc. | Trois projets en accessibilité universelle | 29 000 \$ |
| Compagnons de Montréal | Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle | 10 000 \$ |
| Espace Multisoleil | Objectifs intégration loisirs | 20 000 \$ |

2. d'approuver les neuf projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 18,7 % par l'agglomération, pour un montant de 30 000 \$.

de recommander au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2014, pour la réalisation des projets en accessibilité universelle dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sur l'accessibilité universelle;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-08-19 14:13

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141643003

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 220 760 \$ aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle / Approuver les projets de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

Priorité de l'administration municipale depuis le Sommet de Montréal, l'accessibilité universelle s'incarne depuis 2006 dans un plan d'action, et ce, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (article 61.1). Adopté en octobre 2012, le Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle contient plus de 400 engagements provenant de 36 unités d'affaires (arrondissements et directions corporatives) et touche l'un ou l'autre des quatre axes suivants : accessibilité architecturale et urbanistique, accessibilité des communications municipales, accessibilité des programmes, des services et de l'emploi ainsi que sensibilisation et formation.

Un budget de 230 000 \$ est dédié annuellement au dossier de l'accessibilité universelle en provenance du budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Le présent sommaire est le principal octroi du SDSS, soit un montant total de 190 760 \$. Le solde de ce budget est principalement affecté à la rédaction et l'impression des documents en accessibilité universelle. Afin d'assurer la meilleure adéquation possible avec les besoins concrets des personnes ayant des limitations fonctionnelles, plusieurs projets du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sont réalisés en étroite collaboration avec le milieu associatif montréalais. Suite à un appel de projets sur invitation effectué par le SDSS auprès de six organismes, le milieu associatif a identifié les projets à mettre de l'avant cette année; plusieurs d'entre eux permettant une continuité avec ceux des années antérieures, d'autres visant le développement de nouvelles interventions dans les secteurs de compétence municipale. Les critères suivants ont été utilisés lors de la dernière sélection de projets :

- La concordance avec la Politique en accessibilité universelle et le Plan d'action 2012 - 2014;
- Le degré de concertation avec le milieu associatif et avec la Ville;

- L'expertise des organisations et la complémentarité avec les autres organisations;
- Les liens avec le comité des partenaires;
- La présence d'un montage financier.

Par ailleurs, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a octroyé à la Ville une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année via l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Dans le cadre de cette entente, un budget de 30 000 \$ est dédié annuellement au dossier de l'accessibilité universelle. Un appel de projets a été effectué par le SDS auprès de deux centres de loisir offrant des services aux personnes ayant plusieurs limitations fonctionnelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0934 du 19 juin 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 30 000 \$, pour l'année 2013, soit 10 000 \$ à Compagnons de Montréal pour la réalisation du projet « Participation sociale des personnes vivant avec une déficience intellectuelle » et de 20 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectifs Intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité MESS - Ville (2013 - 2015)

CM13 0440 du 27 mai 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 54 300 \$ à Ex Aequo, pour l'année 2013, pour la réalisation de six projets en accessibilité universelle dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sur l'accessibilité universelle

CE13 0632 du 15 mai 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 121 900 \$ à cinq organismes, soit 49 000 \$ à AlterGo pour quatre projets en accessibilité universelle, 10 000 \$ à Formation AlterGo pour la formation, un outil de changement efficace, 49 400 \$ à CRADI, 9 500 \$ à Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain et 4 000 \$ à Société Logique Inc., pour l'année 2013, dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle

CE13 0934 du 19 juin 2013

Accorder un soutien financier pour l'année 2013, totalisant la somme de 30 000 \$, soit 10 000 \$ à Compagnons de Montréal pour la réalisation du projet « Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle » et de 20 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectifs Intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité MESS - Ville (2013 - 2015)

CE12 1128 du 4 juillet 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 177 500 \$ aux cinq organismes ci-après, soit 49 500 \$ à AlterGo pour des pratiques inclusives en communication, culture et événements, 10 000 \$ à Formation AlterGo pour la formation au service du changement, 44 000 \$ à CRADI pour des communications et des services municipaux accessibles aux personnes qui ont des difficultés de lecture ou des limitations intellectuelles, 48 500 \$ à Ex Aequo pour le soutien au Comité des partenaires du milieu associatif, la Participation du milieu associatif au Comité de suivi du programme dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux Déneigement et arrondissements, l'Accessibilité universelle des places publiques, rues piétonnes et contre-terrasses et 25 500 \$ à Société Logique Inc. pour l'Identification des problématiques d'accessibilité universelle de bâtiments municipaux ouverts au public et l'Inclusion de l'accessibilité universelle au Plan de développement de Montréal, pour l'année 2012, dans le cadre du Plan d'action sur l'accessibilité universelle

CE12 0751 du 23 mai 2012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ à trois organismes, dont 10 000 \$ à Compagnons de Montréal pour la Participation sociale de personnes vivant avec une

déficience intellectuelle - Phase VI et 20 000 \$ à Association Loisirs Soleil (Espace Multisoleil) pour Intégration loisirs, pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville

DESCRIPTION

AlterGo

Huit projets en accessibilité universelle

Montant recommandé : 60 000 \$

Les projets visent tous l'accessibilité universelle et sont tous en partenariat avec la Ville. Plus précisément, l'organisme vise les objectifs suivants :

- réaliser des marches exploratoires;
- rédiger un répertoire des programmes et des services accessibles;
- poursuivre le projet des événements accessibles et évaluer trois événements montréalais;
- poursuivre le projet pilote sur les piscines accessibles;
- augmenter les services culturels accessibles;
- développer les communications accessibles;
- participer au développement d'expertise au comité des partenaires;
- Favoriser l'inclusion dans le cadre du projet Nager pour survivre.

Formation AlterGo

Projet : Formation en accessibilité universelle

Montant recommandé : 10 000 \$

Cette formation vise à :

- rendre disponibles des séances de formation à l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- obtenir un contenu bonifié de la formation aux principes d'accessibilité universelle par un travail de concertation avec les membres du Comité des partenaires en accessibilité universelle à Montréal et rendre disponible cette formation;
- accroître l'expertise des intervenants de la Ville pour la prestation des services aux citoyens.

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs

Projet : Activités culturelles en bibliothèque

Montant recommandé : 3 160 \$

Ce projet vise à développer une programmation des services adaptés pour les personnes sourdes et malentendantes en bibliothèque.

Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 06 A), faisant aussi affaire sous CRADI

Projet : cinq projets en accessibilité universelle

Montant recommandé : 35 600 \$

Ces projets visent à permettre aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou des difficultés à lire d'accéder aux communications municipales afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits de citoyen et avoir accès aux services offerts par la Ville. Les principales activités prévues sont la poursuite des partenariats établis avec plusieurs services de la Ville de Montréal tels que : le Service des communications - volet Accès Simple, le Service de la culture, espaces verts et Mont-Royal, le Service des grands parcs, le Service des incendies de Montréal (SIM), etc.

Compagnons de Montréal

Projet : Participation sociale de personnes ayant une déficience intellectuelle**Montant recommandé : 10 000 \$**

Le projet vise le développement d'habiletés sociales et professionnelles d'adultes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (TED). Les participants apprendront à opérer une friperie et se concentreront sur une ou deux tâches correspondant à leur intérêt et dans lesquelles ils sont les plus habiles afin de se spécialiser. L'institutrice-formatrice développera et améliorera les outils d'apprentissage tout en intervenant auprès des participants en collaboration avec un éducateur du centre de réadaptation pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement de Montréal.

Espace Multisoleil**Projet : Objectif intégration loisirs****Montant recommandé : 20 000 \$**

Le projet vise à réaliser 48 journées d'activités avec un groupe de 10 jeunes multihandicapés (ayant une déficience physique accompagnée d'une déficience intellectuelle légère à moyenne), âgés de 22 à 30 ans. Quelque 9 animateurs (ratio un pour un) encadreront les jeunes dans des activités à teneur éducative, culturelle, sportive et sociale. Ils offriront également les soins de base nécessaires aux participants (aide aux déplacements, hygiène, alimentation ou autres). Des intervenants spécialistes de l'extérieur (zoothérapie, yoga et autres) offriront des ateliers. Deux personnes à la coordination seront responsables de l'organisation et de l'encadrement des activités ainsi que du suivi en continu auprès des familles, des collaborateurs et de la direction.

Ex Aequo**Cinq projets en accessibilité universelle****Montant recommandé : 23 000 \$**

Trois projets visent la réalisation d'activités de sensibilisation en matière de places publiques, rues piétonnes et contre-terrasses ainsi que de sécurisation des chantiers et de déneigement en arrondissement. Deux projets visent la concertation des partenaires soit en développement d'expertise du comité des partenaires ainsi que la mobilisation au comité des immeubles.

Keroul**Projet : Tourisme, culture et transport : une stratégie commune à l'international****Montant recommandé : 5 000 \$**

Le projet de l'organisme est de réaliser la tenue du colloque « Une destination pour tous 2014 ». L'objectif de ce sommet est de partager les meilleures pratiques favorisant le tourisme inclusif en vue d'établir un ensemble de normes et de standards internationaux en matière de tourisme pour tous. Un séjour sans obstacle veut dire que les ressources touristiques du territoire, de même que les commerces de première nécessité, la trame urbaine et les services de transports locaux sont accessibles. Cet événement est organisé par Keroul, en collaboration notamment avec l'Organisation mondiale du tourisme et le Réseau européen du tourisme accessible. La contribution financière de la Ville aidera partiellement l'organisme à réaliser cette activité.

Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain, ci-après désigné « ROPMM »**Développement de médias sous-titrés****Montant recommandé : 25 000 \$**

L'objectif principal du projet est de mettre à jour une fiche sur les médias sous-titrés dans le Guide des communications accessibles. Il vise à recueillir les commentaires des membres du comité sur les communications municipales afin de le mettre à jour. Ce projet se divise en quatre volets soit : recherche de la documentation existante, rédaction de la fiche média sous-titrés, validation d'une fiche descriptive et recension des pratiques existantes.

Société Logique inc.

Trois projets en accessibilité universelle

Montant recommandé : 29 000 \$

Le projet principal est de terminer le Guide de normes en matière immobilière. Un autre projet sera de documenter les travaux de la Ville pour la rédaction du Plan de développement de Montréal. Finalement, le dernier projet vise à développer l'expertise nécessaire au bon fonctionnement du comité des partenaires en accessibilité universelle.

JUSTIFICATION

L'accessibilité universelle constitue une priorité pour l'administration municipale. Depuis 2003, les résultats obtenus chaque année dans la conduite de projets par les organismes AlterGo, Formation AlterGo, CRADI, Ex Aequo, ROPMM et Société Logique inc. justifient l'appui aux projets déposés. Grâce à leurs expertises et leur ouverture à la collaboration, les organismes ont pu développer avec les unités centrales et les arrondissements, un partenariat des plus fructueux.

- **AlterGo** regroupe environ 90 organisations visant à soutenir l'inclusion sociale des personnes vivant avec une déficience, sur l'île de Montréal, par l'abolition des obstacles d'accès au loisir.
- **Formation AlterGo** a pour mission de promouvoir l'intégration des personnes ayant des limitations dans toutes les sphères d'activités, de favoriser l'accessibilité des services publics et parapublics ainsi que de former des personnes handicapées à l'accueil.
- **CRADI** regroupe approximativement 30 associations concernées par la déficience intellectuelle ou un trouble envahissement du développement (TED).
- **Ex Aequo** travaille à la défense des droits des personnes ayant des limitations motrices. L'adjointe à la direction est porte-parole du milieu associatif montréalais depuis le Sommet de Montréal.
- **ROPMM** est un regroupement montréalais d'une trentaine d'organismes engagés dans la promotion des intérêts et la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice, visuelle, auditive, du langage et de la parole et/ou organique, de leur famille et de leurs proches.
- **Société Logique Inc.**, est reconnue par le milieu associatif comme possédant l'expertise la plus adéquate en accessibilité universelle architecturale.

Aussi, la situation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle est difficile : revenus très bas, voire insuffisants, scolarité et taux d'activité très faibles, isolement, dévalorisation et exclusion. Leur intégration nécessite donc des projets très spécifiques.

Compagnons de Montréal oeuvre auprès de cette clientèle depuis plus de 30 ans, en partenariat avec les réseaux de la santé (centres de réadaptation), de l'éducation (Commission scolaire de Montréal), de l'emploi et diverses associations à but non lucratif. Dès 2006, ce projet a obtenu d'excellents résultats auprès des participants et les soutiens financiers accordés depuis ce temps ont été un important levier pour l'atteinte de ces résultats..

Finalement, les personnes âgées de 22 à 30 ans ayant de multiples limitations fonctionnelles sont très peu desservies par les réseaux de la santé et du loisir en général. Les organisations œuvrant auprès de cette clientèle manquent de places pour les accueillir ou alors la moyenne d'âge des participants est trop élevée. La plupart du temps, ce sont les familles qui en ont la charge entière, avec très peu de possibilités de répit. Le projet d'**Espace Multisoleil** offre à ces jeunes adultes l'accès à une ressource répondant à leurs besoins spécifiques tout en les aidant à développer une appartenance à un groupe, brisant ainsi le sentiment d'exclusion sociale.

Après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, le SDSS recommande la reconduction de ces derniers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est de 220 760 \$. Une partie de cette dépense, soit une somme totalisant 190 760 \$ est entièrement assumée par la ville centrale. L'autre partie, soit deux soutiens financiers totalisant 30 000 \$, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (clientèle vulnérable - accessibilité universelle) anciennement l'Entente administrative contre la lutte et l'exclusion sociale MESS - Ville demeure entièrement financé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense de 30 000 \$ est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les deux tableaux suivants indiquent le soutien financier accordé par la Ville à ces organismes dans le passé pour des projets semblables. Le premier pour les six soutiens financiers dont la dépense est entièrement financée par la ville centrale et l'autre pour les deux soutiens financiers dont la dépense est entièrement financée par l'agglomération.

| Organisme | Montant accordé | | Montant recommandé 2014 | % Ville du budget de l'organisme |
|---|-----------------|-----------|-------------------------|----------------------------------|
| | 2012 | 2013 | | |
| AlterGo | 49 500 \$ | 49 000 \$ | 60 000 \$ | 2,0 % |
| Formation AlterGo | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 7,1 % |
| Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs | -- | -- | 3 160 \$ | 1,0 % |
| <u>CRADI</u> | 44 000 \$ | 49 400 \$ | 35 600 \$ | 16,4 % |
| <u>Keroul</u> | -- | -- | 5 000 \$ | 0,1 % |
| Ex Aequo | 48 500 \$ | 54 300 \$ | 23 000 \$ | 4,9 % |
| ROPMM | -- | 9 500 \$ | 25 000 \$ | 9,0 % |
| Société Logique Inc. | 25 500 \$ | 4 000 \$ | 29 000 \$ | 3,9% |

| Organisme | Montant accordé | | Montant recommandé 2014 | % du soutien financier MESS par rapport au projet global |
|-------------------------------|-----------------|-----------|-------------------------|--|
| | 2012 | 2013 | | |
| Compagnons de Montréal | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 26 % |
| Espace Multisoleil | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 25,8 % |

Les crédits sont réservés avec la demande d'achat 331210.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La collaboration entre la Ville et le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles fait preuve d'un partenariat important, positif et efficient. Tous les projets recommandés contribuent à rendre la ville de Montréal de plus en plus accessible.

L'approbation des présentes conventions maintiendra la position de la Ville en tant que promoteur actif et novateur en matière d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle est un des divers outils de planification ou d'intervention de la Ville mis à contribution pour atteindre les objectifs du

Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Plus spécifiquement, la réalisation de ces projets va dans le sens de l'Action 13 : aménager des quartiers durables et de l'action 36 : être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication spécifiques seront élaborées de façon à donner une visibilité aux interventions municipales dans le domaine de l'accessibilité universelle, tant au niveau de la Ville centre qu'à celui des arrondissements. Elles seront développées en partenariat avec les organismes responsables des projets. Pour les projets de l'entente MESS-Ville, les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2014 :

- Présentation de neuf projets de soutiens financiers pour approbation de au comité exécutif
- Présentation d'un projet de soutien financier pour approbation au conseil municipal
- Mise en oeuvre des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BEAUSOLEIL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-07-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066
Approuvé le : 2014-08-18



Dossier # : 1140634002

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | Plan d'action en habitation 2010-2013 |
| Objet : | Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière maximale de 200 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 444 situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame de Grâce |

Je recommande :

- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière maximale de 200 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de l'organisme à but non lucratif Les Habitations communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 244 situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-19 16:33

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140634002

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | Plan d'action en habitation 2010-2013 |
| Objet : | Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière maximale de 200 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 444 situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame de Grâce |

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme à but non lucratif Les Habitations communautaires NDG a soumis à la Direction de l'habitation un projet immobilier totalisant 51 logements pour personnes à risque d'itinérance et personnes seules. Le projet sera situé sur les lots 2 605 544 et 2 605 547 soit au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

Le projet est financé par un prêt hypothécaire auquel s'ajoute des subventions du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de la Ville de Montréal (CMM). Cependant, certains surcoûts se sont ajoutés aux coûts habituels de réalisation et le projet requiert ainsi une contribution financière supplémentaire, évaluée à un maximum de 200 000 \$.

Afin de combler ce manque de financement, à la demande du conseil d'administration d'Habitations communautaires NDG et avec l'appui de l'arrondissement, la Direction de l'habitation recommande d'utiliser le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables. Cette stratégie, adoptée en 2005, vise en priorité l'inclusion des logements sociaux et communautaires sur le site même des grands projets de développement résidentiel, ou hors site à proximité de ceux-ci. Cependant, lorsque les services corporatifs et d'arrondissement concernés conviennent que l'inclusion de ces

logements sur le site ou à proximité n'est pas appropriée, le recours à une contribution financière versée par le promoteur constitue le moyen d'atteindre les objectifs poursuivis.

Un Fonds de contribution a été créé en 2011 afin de gérer les contributions reçues des promoteurs. Ces sommes peuvent être utilisées pour suppléer à un manque de financement lors de la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires.

Le présent sommaire vise à autoriser le versement au projet Habitations communautaires NDG - Grand Boulevard d'une contribution maximum de 200 000 \$ provenant du Fonds de contribution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0068 (27 février 2014) à l'effet de déposer le bilan sur le Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* en date du 31 décembre 2013.

CE12 0338 (14 mars 2012) à l'effet d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

CE05 1708 (24 août 2005) à l'effet d'adopter la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

DESCRIPTION

Le projet Habitations communautaires NDG se réalisera dans deux immeubles situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Il s'agit d'un projet d'achat-rénovation de 51 logements pour personnes seules offrant 17 studios et 34 logements d'une chambre à coucher. Le bâtiment situé au 2045 boulevard Grand sera destiné à des personnes seules tandis que le bâtiment situé au 2035 boulevard Grand est prévu pour des personnes seules ayant connu un parcours d'itinérance, prêtes à occuper un logement permanent avec soutien. Les coûts de réalisation s'élèvent à 9 385 641 \$.

Parmi les éléments qui ont contribué à augmenter le coût de ce projet, notons les suivants:

- la transformation complète du système de chauffage des deux immeubles;
- les modifications et la mise aux normes des issues de secours intérieures et extérieures;
- la démolition des coursives extérieures;
- la transformation d'un logement en salle communautaire donnant accès à une cour privée au rez-de-chaussée de l'immeuble 2035, boulevard Grand;
- les travaux d'ancrage des balcons.

Les coûts du projet ainsi que le financement sont indiqués dans le tableau suivant:

| Description | Montant |
|---|----------------|
| Coût de réalisation | 9 385 641 \$ |
| Sources de financement | |
| Programme AccèsLogis (SHQ) | 2 956 000 \$ |
| Programme Accès Logis (Ville de Montréal / CMM) | 886 800 \$ |
| Autres revenus * | 594 580 \$ |
| Prêt hypothécaire | 4 748 261 \$ |
| | |
| Total du financement | 9 185 641 \$ |
| | |

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Écart | 200 000 \$ |
| * (ristournes taxes, revenus loyers) | |

JUSTIFICATION

Tel que montré dans le tableau ci-dessus, l'analyse de la viabilité du projet indique actuellement un manque de 200 000 \$ dans le budget de réalisation. Rappelons que ce montant représente la contribution maximale qui pourrait être accordée et, tel que prévu au projet de convention, il pourrait être revu à la baisse à la fin du chantier, soit au moment de la date d'ajustement des intérêts. Tel que précisé au dossier décisionnel 1123251001 (CE12 0338) concernant la création du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion, des sommes provenant du Fonds peuvent être utilisées « pour compléter le montage financier de projets en élaboration ». La Direction de l'habitation est d'avis que l'utilisation d'une somme maximale de 200 000 \$ provenant du Fonds de contribution pour le projet Habitations communautaires - Grand Boulevard est justifiée en raison des facteurs déjà mentionnées ainsi que des éléments suivants:

- dès l'ouverture des soumissions pour la réalisation du projet et suite au constat que le budget proposé ne permettait pas de le viabiliser, l'ensemble des acteurs impliqués ont identifié et mis en oeuvre des solutions pour réduire les coûts et optimiser le projet. Les soumissions comportaient des prix séparés, alternatifs pour quelques items. Ces montants ont été retranchés des coûts de travaux permettant des options moins coûteuses;
- les coûts du mobilier pour l'espace communautaire ont été réduits;
- la contribution additionnelle permettra, entre autres, d'assurer que les loyers respectent les balises d'abordabilité prévues au programme AccèsLogis;
- le projet ne peut pas bénéficier d'une subvention complémentaire dans le cadre du Programme Rénovation Québec étant donné que le budget annuel alloué par la SHQ au volet « bonification des projets de logements sociaux et communautaires » est déjà épuisé et la SHQ n'a pas renouvelé le programme pour la prochaine année;
- le projet est inscrit à la programmation 2010 - 2013 de la Direction de l'habitation et a reçu confirmation de l'engagement définitif des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis le 27 juin 2014;
- le projet constitue une rare opportunité d'ajouter des logements à coût abordable destinés aux personnes seules dans ce secteur dont les besoins à cet égard sont reconnus.
- l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce est favorable à la réalisation du projet et à l'utilisation du Fonds de contribution pour aider à équilibrer le budget de réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dispose, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, d'une somme de 799 250 \$ soit un montant suffisant pour venir en aide au projet d'Habitations communautaires NDG - Grand Boulevard. Le tableau ci-après fait état des contributions reçues et des disponibilités financières du Fonds, au 30 juin 2014. Un bilan de l'ensemble du Fonds de contribution se trouve en pièce jointe à ce dossier.

| Arrondissement | Date du dépôt/chèque | No dossier décisionnel / Nom du projet / Lettre d'entente | Montant déposé | Montant utilisé |
|----------------|----------------------|---|----------------|-----------------|
| | | | | |
| | | | | |

| | | | | |
|-----------------------------|------------|------------------------------------|-------------------|-------------|
| Côte-des-Neiges- Notre-Dame | 16-10-2013 | Victoria/De Courtrai | 41 250,00 | |
| de Grace | RG 447893 | CA12 170478 | | |
| Côte-des-Neiges- Notre-Dame | 16-10-2013 | Condos Rêves | 200 000,00 | |
| de Grace | RG 447894 | CA12 170478 | | |
| Côte-des-Neiges- Notre-Dame | 16-10-2013 | Condos Luz | 138 000,00 | |
| de Grace | RG 447895 | CA12 170478 | | |
| Côte-des-Neiges- Notre-Dame | 16-10-2013 | 3300, Cavendish | 25 000,00 | |
| de Grace | RG 447896 | CA12 170478 | | |
| Côte-des-Neiges- Notre-Dame | 16-10-2013 | Condos Mä | 140 000,00 | |
| de Grace | RG 447897 | CA12 170478 | | |
| Côte-des-Neiges- Notre-Dame | 19-06-2014 | 7455,boul. Sainte-Anne-de-bellevue | 75 000,00 | |
| de Grace | RG 532268 | CA14 170056 | | |
| Côte-des-Neiges- Notre-Dame | 19-06-2014 | 5505,chemin de la Côte-Saint-Luc | 180 000,00 | |
| | RG 532269 | CA14 170053 | | |
| Solde | | | 799 250,00 | 0,00 |

La contribution additionnelle maximale de 200 000 \$ a été calculée pour générer des loyers équivalant à 95 % du loyer médian établi pour Montréal, ce qui est le barème maximum réglementaire pour l'ensemble des projets réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis. Le montant demandé pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts.

La contribution financière de 200 000 \$ sera remise sous forme de chèque qui devra être émis conjointement à Habitations communautaires NDG et à son prêteur hypothécaire, la Banque Nationale du Canada.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rénovation de ces deux bâtiments sur le boulevard Grand permettra la réalisation de 51 logements sociaux et communautaires destinés aux personnes seules ayant des revenus faibles ou modestes et contribuera à la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet ne pourrait se réaliser sans la contribution de 200 000 \$ puisqu'il ne respecterait pas les paramètres de viabilité imposés par la programme AccèsLogis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en chantier : octobre 2014

Occupation : octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Samba Oumar ALI)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julia DAVIES
Conseillère en aménagement, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-23

Christian CHAMPAGNE
Cadre sur mandat(s), Chef de division,
Développement résidentiel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2014-08-18

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-08-19



Dossier # : 1146368003

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| Compétence d'agglomération : | Lutte à la pauvreté |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2014, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville (2013-2015) / Approuver un projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$, pour l'année 2014, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2013-2015);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-08-19 14:30

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146368003

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| Compétence d'agglomération : | Lutte à la pauvreté |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2014, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville (2013-2015) / Approuver un projet de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, octroyant à la Ville une contribution financière de 18 M\$ pour deux ans (2013 — 2014 et 2014 — 2015), soit 9 M\$ par année. Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention

de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

DESCRIPTION

Le projet consiste à offrir la possibilité à des jeunes de 6 à 25 ans habitant des habitations à loyer modique (HLM) d'Ahuntsic de renforcer des capacités favorisant leur persévérance scolaire ou leur retour aux études. Les principales aptitudes visées sont : l'assiduité, le respect, l'entraide, l'ouverture, l'organisation du travail et la persévérance. Ces aptitudes seront développées à travers une programmation d'activités d'apprentissage déployées autour du studio de musique de l'HLM Meunier-Tolhurst et du studio vidéo HLM St-Sulpice.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le MESS et la Ville (2013 — 2015). Il respecte les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrit dans les domaines d'orientations de la Stratégie jeunesse municipale montréalaise 2013 — 2017. Les problématiques liées à la persévérance scolaire et au soutien à la petite enfance et à la famille sont traitées dans le cadre de ce projet. Après analyse de la demande, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande son soutien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour la dépense allouée via l'Entente entre le MESS et la Ville (2013-2015) est entièrement financé par le gouvernement du Québec (MESS). Cette dépense est assumée en totalité par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences*

municipales dans certaines agglomérations.

Ce soutien financier accordé par la Ville constitue une première pour ce projet.

| Organisme | Soutien accordé | Soutien recommandé | Projet | Soutien MESS/projet global |
|--------------|---|--------------------|---------------|----------------------------|
| | Années antérieures | 2014 | | |
| RAP Jeunesse | Aucun - Il s'agit d'une 1 ^{re} demande | 25 000 \$ | Projet Studio | 45 % |

Les crédits sont réservés avec la demande d'achat 339890.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permet de réaliser les actions sociales inscrites au plan d'action, notamment les actions 36 et 37, à savoir l'Action 36 - Être équitable, où Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et l'Action 37 - Assurer la relève, où elle s'engage, entre autres, à encourager l'engagement des jeunes Montréalais, issus notamment des communautés culturelles, par des activités et des emplois en environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet contribue à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en assurant le développement harmonieux des activités sur ce site en HLM dans le quartier Ahuntsic.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme réalise plusieurs activités de communications et mentionne la contribution et le partenariat avec la Ville dans le cadre de l'Entente dans chaque publication. Les communications se font selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part du SDSS. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans le projet de convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Sylvie LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Michèle LAFOND
Chef de division

Le : 2014-07-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066

Approuvé le : 2014-08-15



Dossier # : 1142586001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| Compétence d'agglomération : | Lutte à la pauvreté |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 350 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 121 169 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

| ORGANISME | PROJET | MONTANT |
|---|--|---------------------|
| La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. | Accueil de fin de semaine (1er avril 2014 au 31 décembre 2014) | 8 775 \$ |
| La Maison Benoît Labre | Soutien aux personnes en situation d'itinérance (1er juillet 2014 au 31 décembre 2014) | 20 865 \$ |
| Action-Réinsertion | Brigade verte et centre de jour du Sac à Dos (1er mai 2014 au 31 décembre 2014) | 27 501,20 \$ |
| Projets autochtones du Québec | Maison Autochtone à Montréal (1er avril 2014 au 31 décembre 2014) | 42 338 \$ |

| | | |
|-------------------------|--|---------------------|
| Le PAS de la rue | Accueil-Intervention en centre de jour (1er juin 2014 au 31 décembre 2014) | 21 689,80 \$ |
|-------------------------|--|---------------------|

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

4. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 228 831\$ aux trois organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

| ORGANISME | PROJET | MONTANT |
|---|---|-------------------|
| La rue des Femmes de Montréal | Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités (1er janvier 2014 au 31 décembre 2014) | 102 960 \$ |
| Accueil Bonneau inc. | Accueil, évaluation, accompagnement et référence AEAR + intervention de milieu (1er janvier 2014 au 31 décembre 2014) | 75 600 \$ |
| Association d'entraide le Chaînon inc. | Accueil de nuit (1er avril 2014 au 31 décembre 2014) | 50 271 \$ |

5. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-08-22 12:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1142586001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| Compétence d'agglomération : | Lutte à la pauvreté |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 350 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville et le MESS signent une nouvelle entente intitulée Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015). Le ministère octroie alors à la Ville un soutien financier de 18 M\$ sur deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales, des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0312 du 29 août 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 228 831 \$ à divers organismes, soit 102 960 \$ à La rue des femmes de Montréal pour « Femmes itinérantes : hébergement, centre de jour, accompagnement, activités de réadaptation pour soigner les blessures relationnelles, 75 600 \$ à Accueil Bonneau inc. pour « Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu, 50 271 \$ à Association d'entraide le Chaînon inc. pour « Accueil de nuit », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

CE13 1211 du 14 août 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 121 169 \$, pour l'année 2013, aux cinq organismes, soit 8 775 \$ à La fondation du refuge pour femmes chez Doris inc. pour « Accueil de fin de semaine », 21 156 \$ à La Maison Benoît Labre pour « One Step at a time Support Centre », 27 501,20 \$ à Action-Réinsertion pour « Le centre de jour, un carrefour d'insertion sociale », 42 338 \$ à Projets autochtones du Québec pour « Maison autochtone à Montréal », 21 398,80 \$ à Le PAS de la rue pour « Travail de proximité », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG12 0284 du 23 août 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 231 855 \$ (...), 102 960 \$ à La rue des femmes de Montréal, 78 624 \$ à Accueil Bonneau inc. et 50 271 \$ à Association d'entraide le Chaînon inc., dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds de

solidarité sociale en itinérance

CE12 1307 du 8 août 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 118 145 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, dont 8 775 \$ à La fondation du refuge pour femmes chez Doris inc., 28 501,20 \$ à Action-Réinsertion, 42 338 \$ à Projets autochtones du Québec et 21 398,80 \$ à Le Pas de la rue, dans le cadre de l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Fonds de solidarité sociale en itinérance

DESCRIPTION

La rue des Femmes de Montréal

Projet : « Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités » - trois postes d'intervenantes chargées d'accompagner les femmes.

Montant : **102 960 \$**

Accueil Bonneau inc.

Projet : « Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu » - deux postes d'intervenants.

Montant : **75 600 \$**

Association d'entraide le Chaînon inc.

Projet : « Accueil de nuit » - deux postes d'intervenantes chargées d'accompagner les femmes.

Montant : **50 271 \$**

La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.

Projet : « Accueil de fin de semaine » - un poste d'intervenante de fin de semaine chargée d'accompagner les femmes.

Montant : **8 775 \$**

La Maison Benoît Labre

Projet : « Soutien aux personnes en situation d'itinérance » - un poste d'intervenant.

Montant : **20 865 \$**

Action-Réinsertion (Le Sac à dos)

Projet : « Brigade verte et centre de jour du Sac à Dos » - contribution à une partie du financement de deux postes d'intervenants et des compensations offertes aux participants.

Montant : **27 501,20 \$**

Projets Autochtones du Québec

Projet : « Maison Autochtone à Montréal » - financement d'un poste d'agent de développement communautaire et d'un intervenant à mi-temps.

Montant : **42 338 \$**

Le Pas de la rue

Projet : « Accueil-Intervention en centre de jour » - un poste d'agent d'accueil.

Montant : **21 689,80 \$**

JUSTIFICATION

Ce soutien financier permet d'offrir accueil, référence, accompagnement et suivi aux personnes en situation d'itinérance, alors que nous constatons une aggravation de l'état général des personnes sans abri et une augmentation significative des taux d'occupation dans les ressources d'hébergement.

Au printemps dernier, un appel de projet a été effectué auprès d'une trentaine d'organismes à but non lucratif (OBNL) à vocation régionale offrant des services de première ligne à des personnes en situation d'itinérance. Plus de la moitié, soit un total de 19 OBNL, ont répondu

à l'invitation en soumettant leur projet. Les trois membres du comité de sélection, soit deux professionnels du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et un représentant de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, ont analysé ces projets et en ont retenu huit pour recommandation aux instances. Ils font l'objet de ce sommaire. Après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, le SDSS recommande ces projets.

Ces projets sont complémentaires à la mission de base des organismes et au financement octroyé par les autres bailleurs de fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien est financé par le gouvernement du Québec via le budget alloué par l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) entre le MESS et la Ville. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté, notamment le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé par la Ville dans le passé aux huit organismes à ce chapitre.

| Organisme | Montant accordé | | Montant recommandé 2014 | % du budget de l'organisme 2014 |
|---|-----------------|--------------|-------------------------|---------------------------------|
| | 2012 | 2013 | | |
| La rue des Femmes de Montréal | 102 960 \$ | 102 960 \$ | 102 960 \$ | 5,37 |
| Accueil Bonneau inc. | 78 624 \$ | 75 600 \$ | 75 600 \$ | 3,33 |
| Association d'entraide le Chaînon inc. | 50 271 \$ | 50 271 \$ | 50 271 \$ | 1,97 |
| La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. | 8 775 \$ | 8 775 \$ | 8 775 \$ | 0,91 |
| La Maison Benoît Labre | - | 21 156 \$ | 20 865 \$ | 13,24 |
| Action-Réinsertion | 28 501,20 \$ | 27 501,20 \$ | 27 501,20 \$ | 3,34 |
| Projets Autochtones du Québec | 42 338 \$ | 42 338 \$ | 42 338 \$ | 9,92 |
| Le Pas de la rue | 21 398,80 \$ | 21 398,80 \$ | 21 689,80 \$ | 5,28 |

Les crédits ont été réservés avec la demande d'achat 340225.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts par ces ressources de première ligne sont indispensables à la réinsertion sociale des jeunes, des hommes et des femmes en situation d'itinérance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication doivent respecter les modalités du protocole de communication publique convenant aux deux parties, en pièces jointes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

Août 2014 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

Janvier 2015 Date limite de dépôt des rapports finaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Jocelyne LEBRUN, conseiller(ère) en
développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Michèle LAFOND
Chef de division

Le : 2014-08-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066

Approuvé le : 2014-08-21



Dossier # : 1144834004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires internationales |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder à Montréal International, pour l'année 2014, une contribution financière de 500 000 \$ pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution, en provenance du budget 2014 des dépenses de contribution |

Il est recommandé:

- 1- accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014;
- 2- approuver à cette fin un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-08-22 11:53

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144834004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires internationales |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder à Montréal International, pour l'année 2014, une contribution financière de 500 000 \$ pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution, en provenance du budget 2014 des dépenses de contribution |

CONTENU

CONTEXTE

Créé au milieu des années 90, l'organisme Montréal International a le double mandat d'attirer des investissements étrangers dans la région métropolitaine de Montréal et d'y accueillir de nouvelles organisations internationales. Pour la première activité, il est financé par les gouvernements supérieurs, la Communauté métropolitaine de Montréal et l'entreprise privée. Pour la seconde activité, soit l'accueil et le développement des organisations internationales à Montréal, il est financé en parts égales par les gouvernements du Canada et du Québec et la Ville de Montréal qui alimentent le FODIM, le Fonds de développement international de Montréal.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de recommander au comité exécutif et au conseil d'agglomération de renouveler la contribution de Montréal au FODIM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0107: 25 février 2013, accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, tel que prévu au budget 2013 et approuver à cette fin un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier

CG11 0454: du 14 décembre 2011, accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et autoriser ce dernier à utiliser les contributions versées par la Ville dans les années antérieures mais non utilisées par le FODIM jusqu'à concurrence de 500 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

CG10 0305 : 26 août 2010, accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal

International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) pour l'année 2010 et approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

- L'entente de contribution proposée est identique à celle approuvée ces dernières années, à savoir qu'elle prévoit une contribution de 500 000 \$ à être utilisée de la façon suivante :
- deux cent mille dollars (200 000 \$) pour les frais de fonctionnement du FODIM ;
- trois cent mille dollars (300 000 \$) pour de l'aide directe aux organisations internationales.

En contrepartie, Montréal International s'engage à:

- trouver du financement au FODIM auprès des gouvernements supérieurs pour une somme supplémentaire de six cent mille dollars (600 000 \$), somme qui doit être consacrée à de l'aide directe aux organisations internationales, pour un total de 900 000 \$ par année;
- maintenir, à titre de membre du comité conseil du FODIM, le représentant autorisé de la Ville;
- transmettre au représentant autorisé de la Ville les documents permettant de vérifier l'utilisation de la contribution de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal poursuit, depuis la fin des années 1980 avec l'appui des gouvernements du Canada et du Québec, une politique pro-active de développement des organisations internationales à Montréal. Les retombées économiques des organisations internationales démontrent un effet global positif sur l'économie et même sur le rayonnement de Montréal métropolitain dans le monde. Selon une récente étude commandée par Montréal International, les retombées des 64 organisations internationales étaient estimées pour l'année 2010 à 282 M\$ CAN de dépenses annuelles à Montréal et génèrent plus de 1,500 emplois permanents à temps plein et 1 400 emplois indirects et induits, des recettes gouvernementales de 43 M\$ CAN et un taux global de récupération des contributions publiques de 128%. Dès 68 organisations internationales présentes à Montréal, Montréal International en a appuyé financièrement près de la moitié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière est de nature d'agglomération. Elle est prévue au budget 2014 du Chapitre « Dépenses de contribution » dans la section « Autres contributions » et identifiée Montréal international - FODIM.

De plus amples informations sont indiquées dans les interventions financières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de la contribution financière de la Ville permettra à Montréal International de poursuivre ses activités d'accueil et de développement d'organisations internationales à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 septembre 2014 : Présentation au comité exécutif pour adoption;
15 septembre 2014 : Présentation au conseil municipal pour adoption;
18 septembre 2014 : Présentation au conseil d'agglomération pour adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Seynabou Amy KA
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-05

Peggy BACHMAN
Directrice des relations gouvernementales et
municipales



Dossier # : 1146334003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non récurrent de 94 000 \$ à Espace Ludique, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'implantation d'un espace de co-travail et d'incubation spécialisé dans le domaine des jeux vidéo. / Approuver un projet de convention à cet effet. |

Il est recommandé :

- d'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 94 000 \$ à l'organisme Espace Ludique pour la réalisation de son projet espace de co-travail et d'incubation spécialisé dans le domaine des jeux vidéo;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-21 09:16

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146334003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non récurrent de 94 000 \$ à Espace Ludique, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'implantation d'un espace de co-travail et d'incubation spécialisé dans le domaine des jeux vidéo. / Approuver un projet de convention à cet effet. |

CONTENU

CONTEXTE

Espace Ludique est un organisme à but non lucratif (OBNL) créé par des partenaires du milieu montréalais du jeu vidéo. Espace Ludique veut offrir aux développeurs indépendants de jeux vidéo un lieu pour travailler, collaborer, partager des ressources et des compétences ainsi qu'un accès à du mentorat spécialisé. Le projet vise l'autofinancement dès sa première année d'existence grâce aux cotisations de ses membres et aux revenus générés par les services offerts.

Pour permettre l'implantation de l'espace de co-travail et supporter le projet durant sa première année, Espace Ludique a fait parvenir au Service de développement économique une demande de soutien financier à la hauteur de 94 000 \$ pour l'implantation d'un espace de co-travail et d'incubation spécialisé dans le domaine des jeux vidéo.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0799 - 21 septembre 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. / Approuver les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approbation du protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*.

DESCRIPTION

Espace Ludique souhaite offrir un espace de co-travail / incubateur pour le soutien et la création de startups du jeu vidéo à Montréal. Espace Ludique propose une mutualisation des moyens de production ainsi que des services de mentorat, des formations et des événements de promotion groupés qui permettront aux entrepreneurs de se professionnaliser et de rayonner sur la scène internationale. Le plan d'affaires déposé au Service de développement économique prévoit la création de 150 startups, 3000 emplois et 20 M\$ d'investissement. Le projet se réaliserait dans un immeuble de la rue St-Alexandre dans un secteur jadis reconnu comme le «quartier de la fourrure».

Pour supporter sa demande de soutien financier, Espace Ludique a déposé un plan d'affaires et des prévisions financières sur trois ans. Comme mentionné, le projet prévoit l'autofinancement dès sa première année d'opération. Les frais de fonctionnement seront couverts par les revenus autogénérés. Ceux-ci proviendront de la location de bureaux et de salles de réunion selon des forfaits adaptés aux budgets des développeurs indépendants de jeux vidéo. Des services additionnels seront offerts aux adhérents et financés par de la commandite. La valeur totale des coûts de démarrage du projet est de 156 800 \$.

Le projet a reçu des lettres d'intention de la part de partenaires privés. L'Université Concordia et Execution Labs ont chacun confirmé le versement d'un montant de 20 000 \$ au projet. Enfin, l'Espace Ludique a reçu une lettre d'intention de la Société de Développement de Ville-Marie (SDÉVM) pour un montant de 25 000 \$. Ces investissements couvriront les premiers salaires et loyers et certains frais connexes au prédémarrage.

Le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le promoteur prévoit une contribution financière de 94 000 \$, en conformité avec les règles d'évaluation des projets et d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants » du cadre général de la programmation du projet «stratégie de développement économique» en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec. La contribution financière de la Ville de Montréal vise à appuyer le promoteur dans la mise en oeuvre du projet Espace Ludique, soit notamment les coûts associés à la rénovation des locaux, la mise en place de l'infrastructure électrique et réseau, l'aménagement des salles, l'achat de mobilier, l'équipement informatique et multimédia, les logiciels, la téléphonie et des frais de services professionnels, de promotion et de marketing. Le protocole entre la Ville et le promoteur prévoit un premier versement de 80% à la signature et un deuxième de 20% au dépôt d'un bilan final. Le tableau ci-après présente les coûts et les sources de financement du projet.

| Coûts | | Sources de financement | | % valeur du projet |
|--|-----------|--|-----------|--------------------|
| Forfait services comptables/vérification et assurance habitation | 13 910 \$ | Investissement Execution Labs (Confirmé) | 17 800 \$ | 11% |
| Marketing/Promotion | 14 200 \$ | Investissement Concordia (Confirmé) | 20 000 \$ | 13% |
| Frais rénovations (amortissables) | 45 692 \$ | Local : Subvention SDÉVM (Confirmé) | 25 000 \$ | 16% |
| Frais mobiliers (amortissables) | 23 000 \$ | Public : Subvention Ville de Montréal (En attente) | 94 000 \$ | 60% |
| Frais matériel informatique et | 23 698 \$ | | | |

| | | | | |
|---|---------------|--------------------------|---------------|------|
| multimédia (amortissables) | | | | |
| Autres Frais au démarrage: équipements, logiciels, connectique, téléphonie... (non amortissables) | 36 300 \$ | | | |
| TOTAL Coûts | 156 800 \$ | TOTAL Financement | 156 800 \$ | 100% |

JUSTIFICATION

Le projet Espace Ludique s'inscrit dans les orientations de la Stratégie de développement économique et respecte les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ». À cet égard, il répond à deux conditions des projets de type «concertation», soit :

- Il contribue au rayonnement d'un secteur économique reconnu dans la planification stratégique du développement économique de la Ville de Montréal, soit celui des technologies de l'information et des communications, ce qui inclue les jeux vidéo.

- Il contribue au développement de Montréal comme ville de savoir, de créativité et d'innovation par la présence d'entrepreneurs innovants, de gazelles, de startups, du milieu universitaire, du milieu de la recherche, par les retombées en termes de nouveaux produits, de nouveaux procédés, de nouvelles plateformes, d'un processus de gestion innovant, d'investissement dans la recherche, la consolidation ou le démarrage d'entreprise, la collaboration et le maillage entre différents secteurs d'activités économiques.

Avec 8000 emplois, le secteur montréalais du jeu montréalais est reconnu comme le troisième centre de production mondial après Tokyo et Los Angeles. Néanmoins, 68% des emplois se trouvent chez de grands studios de filiales étrangères qui bénéficient de coûts d'exploitation avantageux par le biais de programmes gouvernementaux, une main d'oeuvre qualifiée et des crédits d'impôts généreux. À court terme, cette situation engendre une sortie des profits de ces filiales étrangères vers le siège social de leur maison mère. De plus, les titres de propriété intellectuelle appartiennent à des intérêts étrangers. À long terme, et en fonction des décisions prises par les dirigeants des maisons mères, cette situation pourrait fragiliser l'industrie montréalaise notamment par un risque de délocalisation de studios montréalais vers d'autres villes, ce qui se traduirait par des pertes d'emplois massives. Le projet Espace Ludique vise ainsi à palier à cette situation en favorisant l'accroissement du nombre d'entreprises de jeux vidéo, détenues par des intérêts montréalais et québécois, en renforçant le tissu entrepreneurial local de cette industrie.

Le projet Espace Ludique s'affiche comme un représentant local légitime démontrant une grande expertise du jeu vidéo intégrant des représentants de l'industrie, du secteur académique et le secteur de la main d'oeuvre. Les membres du conseil d'administration d'Espace Ludique sont Alexandre Normand Pelletier et Jason Della Rocca de l'accélérateur spécialisé en jeux vidéo Execution Labs, Alain Tascan, PDG de Sava Transmedia et fondateur d'Electronic Arts Montréal, Bart Simon de l'Université Concordia et Nicholas Rudzicz, développeur indépendant de jeux vidéo également co-fondateur de la Société Ludique du Mont-Royal.

La localisation de l'Espace Ludique, rue Saint-Alexandre, au coeur du quartier anciennement identifié comme celui des entreprises de la fourrure et des diamantaires du centre-ville, permettra de revitaliser ce quartier d'un point de vue économique, social et urbain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 94 000\$ de la Ville de Montréal au projet Espace Ludique sera puisée dans les fonds dédiés aux projets structurants dans la programmation du projet «Stratégie de développement économique» en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec. Ces fonds sont prévus au budget du Service du développement économique selon les informations indiquées à l'intervention du Service des finances. Espace Ludique n'a jamais reçu de contribution financière de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet Espace Ludique rejoint plusieurs objectifs de développement durable, notamment ceux énoncés dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* :

- contribuer à une croissance économique durable en soutenant l'innovation et le savoir;
- participer au développement et à la promotion de l'économie local;
- contribuer à la revitalisation d'un secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le plan d'affaires déposé à l'appui de la demande prévoit la création de 150 startups, 3000 emplois et 20 M\$ d'investissement. La contribution de la Ville de Montréal permettra l'implantation d'Espace Ludique et la réalisation d'activités dans un secteur clé de l'économie montréalaise. Espace Ludique contribuera à encourager le dynamisme des studios montréalais en démarrage et d'enrichir les compétences entrepreneuriales de leurs représentants.

Espace Ludique viendra encourager les synergies entre les différents acteurs de l'écosystème de l'industrie du jeu à Montréal. Entre autres, Espace Ludique permettra d'appuyer les développeurs montréalais de jeux indépendants, issus de startups, en leur offrant des économies d'échelle (bureaux, services, etc.), des services professionnels et du mentorat ainsi qu'une visibilité auprès d'un réseau d'investisseurs potentiels et des médias.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le protocole d'entente entre la Ville et Espace Ludique ne fera pas l'objet d'une opération spécifique de communication. Toutefois, dans l'éventualité où la Ville et/ou le promoteur souhaitait souligner la contribution financière de la Ville, l'opération de communication sera élaborée conformément aux dispositions concernant la visibilité telles que stipulées au protocole d'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette entente de gré à gré avec un OBNL est conforme à la Politique de gestion contractuelle ainsi qu'aux autres encadrements administratifs applicables. Elle contribuera à la concrétisation de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* et à l'atteinte des objectifs de développement culturel, social et économique de la Ville de Montréal mentionnés dans la stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir* .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre DION
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-19

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du
développement économique

Tél :

Approuvé le : 2014-08-21

**Dossier # : 1141477009**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur une partie des lots 1 504 780, 1 504 781, 1 504 864, 1 504 870 à 1 504 872, 1 504 948, 1 504 949, 1 504 951 à 1 504 956, 1 505 064, 1 505 067, 1 505 073, 1 505 074, 1 505 077, 1 505 083, 3 227 862 et 3 227 863 du cadastre du Québec situés dans le quadrilatère formé de la rue de Montigny, de la 31 ^{ème} avenue (Pointe-aux-Trembles), de la rue Forsyh et de la 32 ^{ème} avenue (Pointe-aux-Trembles) dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Article 193 de l'annexe C de la Charte. |

Il est recommandé:

de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage d'une partie des lots 1 504 780, 1 504 781, 1 504 864, 1 504 870 à 1 504 872, 1 504 948, 1 504 949, 1 504 951 à 1 504 956, 1 505 064, 1 505 067, 1 505 073, 1 505 074, 1 505 077, 1 505 083, 3 227 862 et 3 227 863 du cadastre du Québec.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-20 14:36

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141477009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur une partie des lots 1 504 780, 1 504 781, 1 504 864, 1 504 870 à 1 504 872, 1 504 948, 1 504 949, 1 504 951 à 1 504 956, 1 505 064, 1 505 067, 1 505 073, 1 505 074, 1 505 077, 1 505 083, 3 227 862 et 3 227 863 du cadastre du Québec situés dans le quadrilatère formé de la rue de Montigny, de la 31 ^{ème} avenue (Pointe-aux-Trembles), de la rue Forsyth et de la 32 ^{ème} avenue (Pointe-aux-Trembles) dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Article 193 de l'annexe C de la Charte. |

CONTENU

CONTEXTE

Une partie des lots 1 504 780, 1 504 781, 1 504 864, 1 504 870 à 1 504 872, 1 504 948, 1 504 949, 1 504 951 à 1 504 956, 1 505 064, 1 505 067, 1 505 073, 1 505 074, 1 505 077, 1 505 083, 3 227 862 et 3 227 863 du cadastre du Québec représentent maintenant le 199-410 (ruelle) de la paroisse de Pointe-aux-Trembles.

La Ville de Montréal succède aux droits de l'ancienne Ville de Montréal en vertu de l'article 5 de la Charte.

L'ancienne Ville de Montréal succède aux droits de la Ville de Pointe-aux-Trembles suite à l'annexion constatée par le règlement numéro 5851 adopté par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal lors de sa séance tenue le vingt-deux (22) mars mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), lequel règlement est entré en vigueur le dix-sept (17) juillet mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), date de la publication dans la Gazette officielle du Québec de l'avis indiquant l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales. Le règlement 5851 et son plan se retrouvent en pièces jointes.

La Ville de Pointe-aux-Trembles succède aux droits de la Cité de la Pointe-aux-Trembles par lettres patentes publiées dans la Gazette officielle du Québec le trente et un mai mil neuf cent quatre-vingt.

La Cité de la Pointe-aux-Trembles succède aux droits de la Ville de la Pointe-aux-Trembles en vertu de la loi 6-7 Élisabeth II (1957-58) sanctionnée le six février mil neuf cent cinquante-huit.

La Ville Laval de Montréal a été annexée à la Ville de la Pointe-aux-Trembles par le règlement III en date du vingt-huit novembre mil neuf cent vingt-quatre.

Le lot 199-410 (ruelle) du cadastre de la paroisse de Pointe-aux-Trembles a été acquis par la Ville de Montréal, aux termes de l'acte de cession de la compagnie dite Le Parc Dollard

Annexe Limitée à la Ville Laval de Montréal, passé devant Me J.A. Henri Dequoy, notaire, le trois décembre mil neuf cent vingt sous sa minute 4165, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Hochelaga-Jacques-Cartier le 23 octobre 1924 sous le numéro 62910, avec les conditions suivantes :

« ... et que ces lisières de terre servent de rues, ruelles ou d'avenues avec la réserve expresse pour ladite Ville Laval de Montréal, de ne faire des travaux dans ces rues, ruelles ou avenues qu'en autant et à telle époque qu'elle jugera convenable.»

Cette ruelle a été cédée aux propriétaires riverains en 1980 et 1988 et est occupée par ceux-ci. (Voir orthophoto en pièce jointe)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution 88 03109 - 20 juin 1988 - Verser du domaine public au domaine privé de la Ville le lot 199-410 (ruelle) du cadastre de la paroisse de Pointe-aux-Trembles. (une copie se retrouve en pièce jointe)

DESCRIPTION

Étant donné que les titres de la Ville de Montréal contiennent une restriction quant à l'usage du lot 199-410 (ruelle) du cadastre de la paroisse de Pointe-aux-Trembles qui a été inclus dans les lots maintenant connus comme étant les lots 1 504 780, 1 504 781, 1 504 864, 1 504 870 à 1 504 872, 1 504 948, 1 504 949, 1 504 951 à 1 504 956, 1 505 064, 1 505 067, 1 505 073, 1 505 074, 1 505 077, 1 505 083, 3 227 862 et 3 227 863 du cadastre du Québec, il est nécessaire d'appliquer les dispositions prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, en vue de permettre à la Ville de Montréal de se libérer de cette restriction.

JUSTIFICATION

Ce lot a été retiré du domaine public, n'est pas aménagé comme ruelle et a été cédé aux propriétaires riverains qui les occupent.

La Ville s'est engagée à appliquer l'article 193 de l'annexe C de la Charte dans les actes de vente de la Ville de Montréal aux propriétaires riverains, notamment :

- vente de la Ville de Montréal à monsieur Pierre Charlebois et dame Bernadette Gingras passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6249 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 31 août 1988 sous le numéro 4066417;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Yves Sarrazin passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6250 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 27 septembre 1988 sous le numéro 4075532;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Joseph Laroche passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6251 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076604;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Luc Gauvin et dame Gisèle Doucet passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6252 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076605;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Lison Gagnon et dame Diane Carpentier passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6253 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076606;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Denis Turgeon et dame Myrielle Picard passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6254 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076607;
- vente de la Ville de Montréal à dame Myrielle Picard passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6255 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076615;

- vente de la Ville de Montréal à dame Hélène Laurens passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6256 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 2 septembre 1988 sous le numéro 4067504;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Roger Tardif passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6257 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 2 septembre 1988 sous le numéro 4067505;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Marc Picard et dame Murielle Chaput passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6258 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 1 septembre 1988 sous le numéro 4066962;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Denis Chabot passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6259 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 2 septembre 1988 sous le numéro 4067506;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Rénald Ferland passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6260 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076608;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Normand Tondreau et dame Gisèle Baril passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6261 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076609;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Éloi Leclerc passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6262 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076610;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Jean-Claude Chapados et dame Louise Cassista passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6263 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076611;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Herbert Zuckerman passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6264 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076612;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Raynald St-Hilaire passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6265 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076613;
- vente de la Ville de Montréal à monsieur Franco Teoli, monsieur Antonio Selvaggi et dame Josée Teoli passée devant Me Yvon Delorme le 22 août 1988 sous sa minute 6266 et publiée à la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1988 sous le numéro 4076614;

et ce, en ces termes :

« Vu que la cession ci-devant mentionnée a été faite à la condition que ledit lot 199-410 serve pour fins de rue, ruelle ou avenue, la Ville, pour se libérer de cette restriction, entreprendra sans délai les procédures indiquées au dernier alinéa de l'article 36b de sa charte. » Les dispositions de l'article 36b de la charte de l'époque sont maintenant reprises en l'article 193 de l'annexe C de la charte actuelle.

L'article 193 de l'annexe C de la Charte se lit comme suit:

« La ville est libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur d'une rue, ruelle, voie, place publique ou parc, dès que les formalités suivantes sont accomplies:

- 1° la publication d'un avis à cet effet dans les journaux avec un croquis des terrains visés;
- 2° le paiement de l'indemnité fixée par la cour lorsque, dans les douze mois de la publication de cet avis, le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leur recours, sauf qu'elle est libérée automatiquement si le recours n'est pas exercé dans ce délai;
- 3° l'inscription au registre foncier d'un avis signé par le greffier et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier. »

Ainsi, l'article 193 de l'annexe C de la Charte permet à la Ville de Montréal de se libérer des restrictions quant à l'usage comme rues des lots ou parties de lots, et ce, afin de pouvoir régulariser l'usage de ceux-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bien que le deuxième alinéa de l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit l'exercice d'un recours au donateur, ayants droit ou successeurs dans les 12 mois de la publication de l'avis, le paiement d'une indemnité fixée par la cour est peu probable. En effet, la donation s'est effectuée il y a près de 90 ans et la division de la géomatique n'a pas souvenir de réclamation suite à la levée de restrictions sur des ruelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à l'application de l'article 193 de l'annexe C de la Charte sur une partie des lots 1 504 780, 1 504 781, 1 504 864, 1 504 870 à 1 504 872, 1 504 948, 1 504 949, 1 504 951 à 1 504 956, 1 505 064, 1 505 067, 1 505 073, 1 505 074, 1 505 077, 1 505 083, 3 227 862 et 3 227 863 du cadastre du Québec ferait en sorte que la Ville de Montréal ne remplit pas ses obligations contractuelles stipulées aux actes publiés sous les numéros 4066417, 4066962, 4067504 à 4067506, 4075532, 4076604 à 4076615 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aurait lieu que le greffier de la Ville de Montréal publie dans les journaux, l'avis mentionné à l'article 193 de l'annexe C de la Charte. Le croquis CR-6956 nécessaire à la publication de l'avis se trouve en pièce jointe.

Subséquentement, le Service du contentieux devra faire enregistrer au bureau de la publication des droits un avis au même effet, constatant l'accomplissement des formalités prévues audit article de la Charte.

Enfin, il y aurait lieu qu'une copie de cet avis dûment enregistrée soit transmise à la Division de la géomatique de la Ville de Montréal afin que nous puissions annoter en conséquence notre registre officiel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication dans les journaux de l'avis mentionné à l'article 193 de l'annexe C de la Charte. Inscription au registre foncier de l'accomplissement des formalités stipulées à l'article 193 de l'annexe C de la Charte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BROUSSEAU
C/s geomatique

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE
Chef de division

Le : 2014-06-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-07-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-07-07

CE : 30.001
2014/09/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145981004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Reconnaître l'Association des cadres municipaux de Montréal à titre de représentante des cadres civils municipaux à compter de la date de résolution du comité exécutif. |

Il est recommandé de reconnaître l'Association des cadres municipaux de Montréal à titre de représentante des cadres civils municipaux à compter de la date de résolution du comité exécutif, en conformité avec les dispositions précisées au présent sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-08-19 13:51

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145981004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Reconnaître l'Association des cadres municipaux de Montréal à titre de représentante des cadres civils municipaux à compter de la date de résolution du comité exécutif. |

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2014, l'Association des cadres municipaux de Montréal (ci-après «ACMM») a manifesté le souhait que la Ville de Montréal reconnaisse l'Association comme étant la porte-parole officielle des cadres civils municipaux de Montréal. À cet effet, des rencontres ont été tenues avec le directeur général, ainsi qu'avec le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, dans le but de discuter des objectifs communs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le but de refléter la décision de la Direction générale, il convient de recommander au comité exécutif la reconnaissance officielle de l'ACMM, aux fins de relations de travail à titre de représentante des cadres civils municipaux, à l'exception des cadres occupant certains emplois (voir la liste ci-jointe).

Cette reconnaissance assure que l'ACMM sera consultée comme porte-parole de ses membres dans tous les cas où la Ville de Montréal le jugera nécessaire et à propos. Un comité de travail sera mis en place afin d'établir les paramètres d'encadrement, de compléter la liste des emplois exclus et formuler des recommandations au directeur général.

Il est également recommandé au comité exécutif d'autoriser la retenue sur le salaire de l'employé cadre civil, à moins d'avis contraire de sa part, du montant de la cotisation fixée par l'ACMM. Cette cotisation sera remise à l'Association.

JUSTIFICATION

Cette reconnaissance facilitera le dialogue avec les cadres en plus d'offrir une plateforme pour discuter des problèmes liés aux conditions de travail des cadres ou à des cas particuliers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La reconnaissance de l'ACMM ne génère pas d'impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BOURDON
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-28

Yves TARDIVEL
Chef de division - Rémunération

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Danny BOUDREAU
Directeur des relations de travail et soutien-
conseil à la gestion

Approuvé le : 2014-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2014-08-04



Dossier # : 1144233004

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Conseil des Montréalaises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la nomination de madame Mireille Paquet comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2017. |

Il est recommandé :
de nommer Mme Mireille Paquet, en remplacement de Mme Linda Gauthier, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2017.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-07-22 12:04

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144233004

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Conseil des Montréalaises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la nomination de madame Mireille Paquet comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2017. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des Montréalaises a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, qui lors de sa séance du 18 mai 2004 adopta le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont la durée maximale des mandats est de trois ans (Section II, Article 5). Les mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée maximale de trois ans (Chapitre II, Article 4). Par la suite, le conseil municipal nomma les 15 premières membres lors de la séance tenue le 28 septembre 2004 en adoptant la résolution CM04 0665. Depuis juin 2009, le Conseil des Montréalaises est enchâssé dans la Charte de la Ville de Montréal, chapitre II, section XII, article 83.15 à 83.18. Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0383 du 27 mai 2013

Nomination de Linda Gauthier, pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2016.

CM04 0753 du 25 octobre 2004

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

CM04 0410 du 18 mai 2004

Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

DESCRIPTION

Poste à combler

Madame Linda Gauthier a donné sa démission comme membre du Conseil des Montréalaises en juillet 2014 pour des raisons de santé. Elle doit donc être remplacée.

Processus de sélection

La tenue d'un processus de sélection pour le Conseil des Montréalaises a eu lieu à l'hiver 2014. Des 31 Montréalaises intéressées, 28 candidates ont été vues en entrevue et 23 ont été retenues. Une liste de ces candidates a été constituée pour combler les futurs postes vacants. Les autres candidates seront vues en entrevue en mai prochain et celles qui seront retenues compléteront la liste de réserve.

Lors du processus de sélection de nouvelles membres, dans une perspective de collaboration non-partisane, **le jury de sélection est composé d'au moins une élue de chaque parti** représenté au conseil municipal : Équipe Denis Coderre pour Montréal, Projet Montréal, Coalition Montréal - Marcel Côté et Vrai changement pour Montréal. Ce fonctionnement facilite ensuite l'adoption des motions lors des séances du comité exécutif et du conseil municipal. Cette procédure est grandement appréciée et mentionnée lors des nominations par chacune des élues ayant participé au jury.

Une grille d'entrevue est utilisée lors des rencontres avec chaque candidate. Chaque candidate obtient un pointage selon cette grille. Les recommandations pour les nominations se prennent à l'unanimité et les candidates sont classées selon leur résultat.

Les recommandations sont ensuite transmises au Conseil des Montréalaises. Lorsqu'un poste est vacant, le Conseil des Montréalaises identifie la ou les candidates qui peuvent combler les besoins selon les différents critères : lieu de résidence, âge, expertise, etc.

En ce qui concerne la série d'opérations mises en oeuvre pour procéder à la nomination de nouvelles membres, les actions suivantes ont été posées :

1. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais et un envoi électronique dans plus de 250 organismes en condition féminine couvrant la période du 15 janvier au 7 février 2014 ont été réalisés.
2. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises*.
3. La constitution d'un jury de sélection composé de personnes élues qui occupaient les fonctions suivantes en mars 2014 : mesdames Mary Deros, Mme Érika Duchesne, Elsie Lefebvre, Justine MacIntyre, Lorraine Pagé, Émilie Thuillier, toutes conseillères de la Ville. Mme Rabia Chaouchi, chef d'équipe à la Direction de la diversité sociale et Mme Guylaine Poirier, coordonnatrice du Conseil des Montréalaises ont agi à titre de personnes ressources et M. Jean-Philippe Hamel, agent conseil en ressources humaines, a agi à titre de coordonnateur du processus.
4. La production des recommandations du jury de sélection au Conseil des Montréalaises.
5. La production d'une recommandation par le Conseil des Montréalaises à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, madame Manon Gauthier.

JUSTIFICATION

Nouvelles membres

La sélection des membres a été faite de telle sorte à respecter le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Section II, article 4):

« Pour devenir membre du Conseil, toute personne doit :

1. manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de condition féminine;
2. avoir une connaissance des enjeux municipaux;

3. avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
4. faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
5. résider dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ».

La liste des candidates retenues a donc été constituée en tenant compte de l'excellence de la contribution des candidates dans le domaine du statut de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la volonté de refléter la diversité de Montréal selon les paramètres suivants : groupe d'âge, origine ethnique, lieu de résidence, champ d'activités. Douze candidates ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage. Le choix des candidates se fait en priorisant celles qui ont obtenu les notes les plus élevées, tout en tenant compte de la complémentarité des expertises et du lieu de résidence.

Mme Mireille Paquet, résidant dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal a réussi le processus de sélection pré-cité.

Conforme au *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est de 225 000 \$ annuellement. Le montant alloué pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est assuré à 100 % par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nomination de membres au Conseil des Montréalaises s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le Conseil des Montréalaises touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal respecte son engagement de travailler à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalise des actions en conséquence. L'étape de nomination des membres du Conseil des Montréalaises, dans un souci d'équité et de représentation de la population féminine montréalaise, montre sa volonté de bâtir une société égalitaire mais aussi inclusive et solidaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nomination de la nouvelle membre sera annoncée par communiqué de presse le lendemain de la séance du conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination au conseil municipal : séance du 15 septembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine POIRIER
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-18

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Colette FRASER
Greffière adjointe

Tél : 514 872-3140
Approuvé le : 2014-07-22



Dossier # : 1140679014

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 11 septembre au 2 octobre 2014. |

Le Service de la culture recommande:

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 9e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-08-19 13:27

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679014

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 11 septembre au 2 octobre 2014. |

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la 9e partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2014. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1145 - 30 juillet 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 8e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE14 1075** - 2 juillet 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 7e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0960** - 11 juin 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 6e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0761** - 14 mai 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 5e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0657** - 23 avril 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 4e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0484** - 2 avril 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 3e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0301**- 5 mars 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 2e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0152**- 5 février 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 1ère partie / Autoriser l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public et qui occupe le domaine public du 11 septembre au 2 octobre 2014. Ces événements sont :

- Cross country McGill;
- Grand Prix Cycliste de Montréal
- Les Grands Défis IRIC contre le cancer
- Princess Patricia's Canadian Light Infantry 100th Anniversary
- Freedom Relay Canada
- Cross country CIMF
- Girls for the cure
- Tour capitales 2
- Shuffle 25^e édition
- Dimanche TD
- Marche à 4 pattes
- Pacifest 2014
- Journée Nationale de l'Arbre
- Ça Marche
- Les Mille et une beautés du gris
- Marche Centraide aux 1000 parapluies
- Course à pied GMAA Cross country

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

Le : 2014-08-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle CABIN
Cadre sur mandat(s)



Dossier # : 1146075007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser, pour l'année 2014, un virement budgétaire de 134 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information et un ajustement de la base budgétaire 2015 non récurrent de 143 000 \$, dans le but de préparer une demande d'informations (RFI) en sollicitant de grandes organisations et certaines grandes villes canadiennes et américaines afin de sonder le marché concernant des opportunités technologiques pour le Bureau de demain. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser pour l'année 2014, un virement budgétaire de 134 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information ;
2. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire 2015 non récurrent de 143 000 \$ vers le budget 2015 du Service des technologies de l'information dans le but de préparer une demande d'informations (RFI) en sollicitant de grandes organisations et certaines grandes villes canadiennes et américaines afin de sonder le marché concernant des opportunités technologiques pour le Bureau de demain ;
3. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-08-18 12:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1146075007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser, pour l'année 2014, un virement budgétaire de 134 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information et un ajustement de la base budgétaire 2015 non récurrent de 143 000 \$, dans le but de préparer une demande d'informations (RFI) en sollicitant de grandes organisations et certaines grandes villes canadiennes et américaines afin de sonder le marché concernant des opportunités technologiques pour le Bureau de demain. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information, le Service des ressources humaines et le Service de l'approvisionnement ont été mandaté par l'Administration municipale pour évaluer l'environnement bureautique optimal des employés (équipements, logiciels et périphériques). En mai 2014, le Groupe de travail sur le Bureau de demain a recommandé d'initier une nouvelle solution du bureau incluant la mobilité, les logiciels bureautiques, la virtualisation des postes de travail, les services en infonuagique (courrier et stockage), la révision des équipements de bureau (types d'ordinateurs et de téléphones) et des espaces de travail. Actuellement, cette initiative se situe en phase de préparation du dossier de projet. Une recherche auprès de grandes organisations et de villes canadiennes et américaines permettra de rédiger une demande d'informations (RFI). Cette demande d'informations permettra de sonder le marché auprès de grandes entreprises afin qu'elle nous présente des solutions et des opportunités technologiques en lien avec le Bureau de demain. Suite aux informations recueillies, le concept de la solution sera proposé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0489 - 20 décembre 2012 - Conclure des ententes-cadres avec Cofomo inc., Systematix technologies de l'information inc., Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Fujitsu conseil (Canada) inc. et Dessau inc., pour une durée de 36 mois, pour des services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 12-11916 (14 soum.) / Approuver cinq projets de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite spécifiquement du virement budgétaire nécessaire afin de recourir à des services professionnels en informatique, soit deux ressources pour une période de huit mois afin de se joindre au groupe de travail, selon l'entente-cadre (no 818254 - Cofomo inc.) autorisée par le conseil d'agglomération le 20 décembre 2012. Un architecte applicatif ayant des connaissances sur les tendances des applications mobiles ainsi qu'un architecte technologique dont le mandat sera de faire l'état de la situation technologique actuelle.

JUSTIFICATION

De nouvelles tendances technologiques modifieront considérablement les habitudes de travail. La Ville aura à redéfinir l'espace de bureau et le poste de travail, lequel sera appelé à prendre plusieurs formes. Elle aura, entre autres, à s'adapter aux besoins opérationnels de ses divers champs d'activités (terrain, service véhiculaire, télétravail, bureau partagé, etc.). Dans le cadre des travaux du groupe de travail sur le Bureau de demain, le recours à des ressources professionnelles spécialisées est, par conséquent, crucial afin de mener à terme l'étude sur la modernisation des outils bureautiques à la Ville et de s'ouvrir aux nouvelles tendances.

Concrètement, les objectifs poursuivis par le groupe de travail sur le bureau de demain sont l'optimisation des coûts, la définition de l'environnement de travail le plus efficace tout en étant moderne et sécuritaire, la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'informations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2014, le virement budgétaire demandé de 134 000 \$ proviendra des dépenses générales d'administration et sera versé au Service des technologies de l'information en respectant les compétences respectives des services concernés. De plus, un ajustement de la base budgétaire 2015 de 143 000 \$ sera effectué.

Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 53,1%.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus d'autoriser le virement budgétaire demandé engendrerait les impacts suivants :

- Incapacité de mener à terme l'étude sur la modernisation des outils bureautiques à la Ville dans le respect des échéanciers.
- Incapacité d'atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre du mandat;
- Report du lancement de la demande d'informations (RFI) sur le marché, étape préalable à l'appel d'offres en fonction du scénario adopté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du dossier d'affaires: Novembre 2014;

Demande d'informations: Décembre 2014;

Présentation des solutions, analyse et dépôt du rapport: Avril 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André OUIMET
Chef de section informatique

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-25

Maryse ROBICHAUD
C/d services aux utilisateurs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim
Tél : 514 872-7723
Approuvé le : 2014-08-13



Dossier # : 1140794027

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels). |

IL EST RECOMMANDÉ au comité exécutif :

D'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$ (taxes incluses) en provenance du PTI du Service de la culture à l'arrondissement de Côte-des-Neiges- Notre-Dame de-Grâce pour la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturel.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2014-08-18 13:55

Signataire :

Guylaine BRISSON

Directrice
Service de la concertation des arrondissements , Direction des services
regroupés aux arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140794027

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels). |

CONTENU

CONTEXTE

Afin de compléter la construction du Centre culturel de Notre de Grâce, il est requis de majorer le contrat de construction d'un montant de 1 480 239,70 \$ taxes incluses. L'utilisation du surplus généré par la ristourne de la TVQ (62.8%) afférente à la somme disponible pour le projet au 1er janvier 2014 , soit 617 341,40 \$, financera une partie du montant supplémentaire requis. Le solde à financer s'élève donc à 868 898,30 \$ taxes incluses. Selon la répartition du financement pour le programme RAC (80%) et le programme du forum des équipements culturels (60%), la portion assumée par la ville centre est de 639 407,65 \$ taxes incluses. Il est par conséquent demandé au Comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel d'un montant de 639 407,65 \$ taxes incluses (576 763,76 \$, net de ristourne) en provenance du PTI du Service de la culture à l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danièle LAMY
Secrétaire d'unité administrative

IDENTIFICATION

Dossier # :1140794027

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels). |

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2010, au terme d'un processus de concours en deux étapes, le consortium d'architectes AFO (« Atelier Big City », « FSA architecture inc. », « L'ŒUF ») et les firmes « Pageau Morel et associés inc. », « Vinci Consultants inc. », et « Groupe EGP inc. », ayant réalisé le projet Lauréat, a été mandaté pour poursuivre la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce. Pour la réalisation des travaux de construction, un appel d'offres public a été lancé et les soumissions ouvertes le 1er février 2013. Par la suite, le 15 mai 2013, le comité exécutif de la Ville a donné son aval au réajustement de la base budgétaire du projet global afin de confirmer la participation de la Ville centre à hauteur du nouveau budget du projet.

Suite à cette décision, le 23 mai 2013, le conseil d'arrondissement a octroyé le contrat de construction à Groupe Geyser inc. au montant de 14 868 107,10 \$ taxes incluses soit 13 516 461,00\$ pour les travaux et 1 351 646,10\$ pour les contingences. Un montant de 532 000 \$ était aussi voté à titre d'incidences pour le projet.

Cette étape a permis aux travaux de débiter le 10 juin 2013 avec une fin prévue au 7 octobre 2014.

Par contre, dès le début du chantier, des travaux imprévisibles de décontamination des sols d'excavation ont dû être réalisés impliquant des délais, et la grève des travailleurs de la construction a obligé la fermeture du chantier du 17 juin au 2 juillet 2013. Par conséquent, trente-huit (38) jours de prolongation du chantier ont été acceptés pour lesquels l'entrepreneur réclame des frais fixes journaliers et dix (10) jours, sans frais ni pénalité, pour la période de grève. La date de fin des travaux a été alors reportée au 15 décembre 2014.

En regard de ce report de la date de livraison, la réalisation de certains travaux de béton et de montage de la structure d'acier ont du être réalisés en condition d'hiver pour les mois de décembre 2013 à mars 2014.

Par la suite, au printemps 2014, plusieurs événements reliés aux conditions du site ont généré des travaux supplémentaires inattendus tels que la présence d'une grande quantité d'eau sur le site, la découverte d'une chambre souterraine de Bell et la modification des niveaux finis du terrain voisin suite à la construction du nouvel édifice du Centre local de services communautaires (CLSC).

Enfin, certains éléments de la structure et de l'enveloppe du bâtiment présentent des stratégies de construction non usuelles augmentant le niveau de complexité en allant au delà des modes de construction traditionnels. La construction et l'installation de ces éléments génèrent plus de détails et de dessins d'atelier qu'anticipé et des coûts supplémentaires non évalués.

L'ensemble de ces événements ont un impact sur l'avancement des travaux qui est seulement à 47 % et sur l'engagement des contingences qui est à 82.5 % en date du 4 juillet 2014. Dans ce contexte, une majoration du contrat est essentielle pour achever les travaux.

L'augmentation de la valeur du contrat des travaux aura un impact sur les honoraires de services professionnels. En prévision de cette majoration, le sommaire décisionnel (1133286003) également présenté au conseil d'arrondissement à la séance du 11 août 2014 et dont le but est d'ajuster les honoraires des professionnels au coût réel des travaux, tient compte de l'éventualité que le contrat de construction soit augmenté.

Par ailleurs, la majoration du contrat de construction de Groupe Geysier inc. au montant de 1 480 239,70 \$ entraîne un dépassement du budget global du projet (20 545 774 \$ à 22 026 014 \$, taxes incluses) ayant servi de base pour le financement des différentes parties et autorisé par le CE du 15 mai 2013. Un sommaire addenda sera présenté au CE pour une demande de virement de crédits additionnels, suite à l'approbation du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170177 - 23 mai 2013 Autoriser une dépense de 15 400 107,10 \$, taxes incluses, pour la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, et accorder à Groupe Geysier inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 868 107,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5611.

CE13 0659 - 15 mai 2013 Autoriser un virement budgétaire de 2 117 725 \$ des projets 36610 et 38120 du PTI de la Direction de la culture et du patrimoine vers le projet 30099 du PTI de l'arrondissement, pour la construction du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturel.

CA12 170296 - 5 septembre 2012 Autorisation de lancer l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.

CA10 170372 - 6 décembre 2010 Accorder un contrat des services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense maximale de 1 472 073,65 \$. (1104545002)

CA10 170188 - 28 juin 2010 Octroi des contrats de services professionnels aux quatre finalistes de la première étape du concours d'architecture du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce - 84 656,25 \$ par contrat, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 391

676,25 \$, taxes incluses. (1101654002)

CA10 170082 - 12 avril 2010 Le conseil d'arrondissement adoptait les modifications apportées au règlement du concours d'architecture pour le projet de construction du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux exigences formulées par l'Ordre des architectes du Québec et par le Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine. (1101654001)

CA10 170032 - 3 février 2010 Le conseil d'arrondissement approuvait le règlement et le programme du concours d'architecture en deux étapes pour le projet de construction du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autorisait la tenue du concours, le tout sous réserve des sanctions officielles à obtenir de l'Ordre des architectes du Québec et des ministères impliqués. (1091654005)

CA09 170349 - 29 septembre 2009 Le conseil d'arrondissement octroyait à la firme PHD architecture - Philippe Drolet, architecte, le contrat pour des services de conseiller professionnel pour la préparation et la conduite du concours d'architecture du nouveau Complexe culturel Benny (bibliothèque et salle multi fonctionnelle) au prix et aux conditions de sa soumission datée du 12 août 2009, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 12634, et autoriser une dépense à cette fin de 43 344 \$. (1091654003)

CE09 1156 - 25 juin 2009 Le comité exécutif autorisait le virement budgétaire d'un montant de 3 298 000 \$ provenant du PTI du Service de développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle vers le PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce pour l'intégration d'un espace de diffusion culturelle au projet de construction d'une nouvelle bibliothèque dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce. (1094074040)

CE09 1154 - 25 juin 2009 Le comité exécutif autorisait la poursuite du projet de la nouvelle bibliothèque Benny dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et autorisait les virements budgétaires requis pour la réalisation dudit projet pour un montant maximal de 9 146 000 \$ en provenance du programme triennal d'immobilisation du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle vers celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce ainsi qu'un virement de 3 200 000 \$. (1090003003)

CA08 170214 - 18 juin 2008 Le conseil d'arrondissement donnait un accord de principe à la réalisation d'un projet de construction d'une bibliothèque dans le secteur de Benny Farm situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. (1080829013)

DESCRIPTION

La majoration du contrat est de 1 480 239,70 \$ taxes incluses.

La majoration du montant des contingences s'explique par un nombre important d'événements non prévus au moment de la préparation des documents d'appel d'offres et se rapporte aux éléments suivants :

1- Conditions du site, grève des travailleurs de la construction et prolongation du contrat.

En début de chantier, une grève de la construction de dix (10) jours ouvrables a impliqué un report de la date de livraison. Les dix (10) jours ont été accordés sans frais ni pénalité, mais additionné aux autres jours de délais (décrit ci-dessous), ils ont eu des conséquences sur le report de certains travaux en période hivernale.

Par la suite, l'excavation des terres en vue des coulées de béton des fondations a été

ralentie par l'obligation de pomper une quantité importante non prévue d'eau contaminée. Cette situation a demandé des analyses de la part du laboratoire engagé par la Ville afin d'établir la façon dont l'entrepreneur devait disposer de l'eau contaminée. L'impact sur le calendrier de cet événement de juillet 2013 a été reconnu et trente-huit (38) jours de prolongation de chantier, avec frais journaliers ont été accordés.

Au printemps 2014 et toujours en lien avec les conditions du site, plusieurs travaux supplémentaires ont dû être réalisés. Dans un premier temps, les travaux reliés à la construction de la dalle de béton du rez-de-chaussée ont dû être reportés suite au constat de la présence d'une grande quantité d'eau de ruissellement qui s'était accumulée sur le site. Cette découverte a généré des travaux de pompage en continu et un retard dans la séquence des activités reliées aux travaux de la dalle visée. De plus, en regard à cette situation, les fonds d'excavation, le système de drainage ainsi que les parcours des conduites mécaniques sous la dalle ont dû être modifiés afin d'augmenter le niveau de stabilité des installations. L'entrepreneur demande environ quarante-huit (48) jours de délai pour les retards occasionnés par ces conditions. Ces jours ne sont pas encore autorisés par la Ville.

Par ailleurs, la découverte d'une chambre souterraine de Bell située du côté de l'avenue Benny a requis la modification du trajet des conduites sanitaires (aqueduc et égouts), impliquant la coupe d'un arbre et des frais pour la mise en place de protection pour une excavation avec des pentes restreintes.

De plus, différents travaux d'ajustement en civil (pente, drainage, puisard) et en architecture au niveau des accès piétons extérieurs du Centre culturel, ont dû ou devront être réalisés, suite à la modification du niveau fini du terrain du CLSC voisin avec qui nous partageons une entrée commune. Cette situation a été causée du fait que le niveau de terrain fini du CLSC a été surélevé par rapport aux niveaux indiqués sur leurs plans de construction et qui ont servi aux professionnels pour l'élaboration des documents d'appel d'offres.

À ce stade du projet, malgré plusieurs mois de négociation entre l'entrepreneur et les professionnels sur le montant à autoriser pour les frais par jour de délais et pour les frais en condition d'hiver recevables, aucune entente n'a été conclue. La Division de la gestion immobilière au Service de la gestion et de la planification immobilière qui est responsable de la gestion du contrat a établi les montants à allouer pour ces deux items sur la base de la recommandation des professionnels pour les conditions d'hiver et sur la base d'un calcul des montants recevables pour les frais journaliers établis conformément aux clauses administratives. Les montants retenus pour ces deux items sont très éloignés des demandes de l'entrepreneur et il existe donc une éventualité que l'entrepreneur dans un deuxième temps fasse une réclamation.

2- Complexité dans la réalisation des travaux.

Plusieurs éléments de construction de ce projet, notamment de l'enveloppe, comportent un mode complexe d'assemblage, de fabrication et de construction occasionnant une coordination additionnelle entre les disciplines (architecture, structure et électromécanique) et l'élaboration de détails supplémentaires en réponse aux questions de l'entrepreneur. Les exemples les plus frappants sont au niveau de la coordination des liens d'assemblage entre la structure et l'architecture qui occasionnent l'ajout ou la révision d'ancrages, de pièces d'armature, de colonnes et de poutres. Par le fait que tous les détails ne peuvent être dessinés sur les plans, et que le mode d'assemblage diffère des standards de la construction, l'entrepreneur réclame des frais à cet égard qui génèrent des coûts additionnels non prévus au chantier.

Une analyse post-mortem devra être réalisée par les intervenants de la Ville en fin de projet pour évaluer tous les impacts de cette situation et faire les recommandations appropriées.

JUSTIFICATION

Les travaux supplémentaires reliés au site et les impacts qu'ils ont eu sur les délais et la nécessité de faire certains travaux dans des conditions d'hiver ont amputés à eux seuls le budget de contingences de 50 %. Par ailleurs, les changements qui peuvent être reliés au fait de détails de construction non usuels et pour lesquels l'entrepreneur demande des frais, faute de détails assez précis au plan, sont de l'ordre de 32 %.

Tableau récapitulatif des éléments imprévus (en référence à la pièce jointe no. 2) :

| DESCRIPTION | MONTANT (avant taxes) | Valeur en % sur budget de contingences (1 175 600 \$) |
|---|--------------------------|--|
| Changements relatif aux conditions du site | 420 807,25 \$ | |
| Frais pour jours de délais (38 jours) | 61 124,70 \$ | |
| Conditions d'hiver | 101 000,00 \$ | |
| Sous-total des frais reliés au site | 582 931, 95 \$ | 50% |
| Changements reliés à la complexité des travaux (détails non usuels) | 381 435,84 \$ | 32% |

Comme ces événements n'ont pas fait partie des enjeux reliés à la gestion des risques d'imprévus évalués dans le projet et qu'ils imputent un grand pourcentage des contingences (82 %), et que le projet est actuellement à un niveau d'avancement de 47 %, il est donc recommandé d'ajuster à la hausse ce poste budgétaire afin que le projet puisse se réaliser dans sa totalité selon les critères de qualité visés et sans arrêt des travaux.

Suite à une analyse des professionnels concepteurs et de la gestionnaire du contrat de la Ville, et en regard au contexte particulier de réalisation des travaux de ce projet, il a été estimé qu'un montant additionnel de 1 287 444,84 \$ avant taxes (1 480 239,70 \$ taxes incluses) est nécessaire afin de poursuivre le projet sans risque d'arrêter le chantier avant la fin prévue. Dans le cadre de cette démarche, le Service de la gestion et la planification immobilière s'est assurée d'avoir un portrait le plus fidèle possible des changements en cours et de ceux qui sont à prévoir (voir la pièce jointe no. 2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire vise à augmenter la valeur maximale du contrat du Groupe Geyser inc. d'une valeur de 1 480 239,70 \$ taxes incluses selon le tableau ci-bas. Ceci représente une augmentation de 9,9% du contrat initial (montant des travaux forfaitaires et contingences) et une augmentation du poste des contingences de 9 % à 17 %. (voir la pièce jointe no. 1)

| | |
|---|------------------------|
| CUMULATIF DES CHANGEMENTS CONNUS (réalisés et non réalisés) | 1 724 595,76 \$ |
| Réserve pour mise en service | 25 000,00 \$ |
| Risques établis par les professionnels reliés à la complexité des composantes à venir | 200 000,00 \$ |
| Imprévus | 391 324,38 \$ |
| 38 jours de délais autorisés au montant de 2037,49 \$/jour | 61 124,70 \$ |
| Montant recommandé par professionnel pour conditions d'hiver 2013-14 | 61 000,00 \$ |
| SOUS-TOTAL | 2 463 044,84 \$ |

| | |
|---|------------------------|
| Contingences actuelles du projet | 1 175 600,00 \$ |
| MONTANT SUPPLÉMENTAIRE À AUTORISER (avant taxes) | 1 287 444,84 \$ |
| MONTANT SUPPLÉMENTAIRE À AUTORISER (taxes incluses) | 1 480 239,70 \$ |
| MONTANT SUPPLÉMENTAIRE À AUTORISER - NET DE RISTOURNES | 1 335 218,06 \$ |

La majoration de la valeur des travaux a un impact sur la valeur des honoraires. Le dossier de majoration des honoraires (GDD 1133286003) prend cet élément en considération.

Le présent sommaire ne prévoit aucun virement du budget des incidences vers le contrat. Le montant des incidences autorisé de 532 000 \$ (taxes incluses) est actuellement engagé à 34 %. Le solde non utilisé est toutefois entièrement prévu pour des dépenses à venir ultérieurement, tels que les frais d'installation de la fibre optique, les frais de raccordement de la téléphonie IP et du data, les frais d'HQ et CSEM pour le raccordement électrique, la fourniture et l'acquisition d'arbres et de plantes, l'accréditation LEED, etc.

Enfin, les sommes qui avaient été affectées au projet au moment de l'octroi du contrat de construction avaient été évaluées en tenant compte du paiement de la totalité de la TVQ. Or, le solde de ces sommes le 1^{er} janvier 2014 était de 9 854 914,32 \$, sur lequel un taux de taxation de seulement 62,8 % de TVQ doit être calculé compte tenu de l'application de la ristourne à cette taxe depuis le début de l'année. En théorie, le projet, sur la base des montants octroyés pour sa réalisation en 2013, aurait dû générer une économie de 617 341,40 \$ équivalent au montant de la ristourne sur la TVQ sur le solde non dépensé au 1^{er} janvier 2014. Le Service des finances a confirmé à l'arrondissement qu'il était possible de réutiliser ce montant pour financer les montants supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet.

Ainsi, la ristourne de la TVQ afférente à la somme de 9 854 914,32 \$ disponible pour le projet à compter du 1^{er} janvier 2014, soit 617 341,40 \$, sera utilisée pour financer une partie du montant supplémentaire à autoriser pour compléter le projet.

Le montant supplémentaire à autoriser taxes incluses est alors de 862 898,30 \$ (1 480 239,70 \$ - 617 341,40 \$) et se répartit de la façon suivante :

Répartition de la dépense

Secteur - bibliothèque :

| | |
|---|-------------|
| Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine (MCCCF) et Ville centre (RAC) | 80 % |
| Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce | 20 % |

Secteur - espace de diffusion culturelle :

| | |
|---|-------------|
| Forum des équipements culturels - Ville centre | 60 % |
| Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce | 40 % |

En considérant les superficies respectives pour chaque secteur et leur coût associé, le montant à autoriser, taxes incluses, se répartit de la façon suivante :

| | Bibliothèque | Espace de diffusion culturelle | Global |
|---|---------------------|---------------------------------------|------------------------|
| Ratio | 70,5 % | 29,5 % | 100 % |
| Coût total de la majoration | 1 043 568,99 \$ | 436 670,71 \$ | 1 480 239,70 \$ |
| Ristourne TVQ sur solde disponible au 1 ^{er} janvier 2014 | 435 225,69 \$ | 182 115,71 \$ | 617 341,40 \$ |
| Coût total de la majoration moins la ristourne de la TVQ disponible au projet au 1 ^{er} janvier 2014 | | | 862 898,30 \$ |
| | | | |
| Ville Centre - Forum des équipements culturels (17,7 %) | | 152 733,00 \$ | 152 733,00 \$ |
| Ville Centre Programme RAC (56,4 %) | 486 674,66 \$ | | 486 674,66 \$ |
| Sous-total | 486 674,66 \$ | 152 733,00 \$ | 639 407,65 \$ |
| Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (25,9 %) | 121 668,66 \$ | 101 822,00 \$ | 223 490,66 \$ |

La provenance de crédit du présent amendement est répartie selon une somme de 617 341,40 \$ provenant du retour de la ristourne de la TVQ actuellement dans les comptes du projet de l'arrondissement et d'une somme de 639 407,65 \$ taxes incluses (576 763,76 \$ net) d'un virement budgétaire provenant du Service de la culture, suite à l'approbation du comité exécutif d'un virement budgétaire vers l'arrondissement (voir l'intervention des finances) ; le résiduel de 223 490,66 \$ taxes incluses (201 594,89 \$ net de taxes) fait l'objet d'une demande de budget additionnel par l'arrondissement par le biais du présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise une certification LEED argent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre de compléter la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce selon les plans et devis sans interrompre le chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour la présente majoration.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| | |
|---|-----------|
| Majoration du contrat par le conseil d'arrondissement : | août 2014 |
| Transmission au Greffe de la demande de signature de la recommandation (appelée "recommandation | août 2014 |

| | |
|---|------------------------|
| -addenda"), en vue du passage du dossier au Comité Exécutif | |
| Présentation du présent dossier décisionnel au Comité exécutif: | 27 août 2014 |
| Poursuite et fin des travaux : | août 2014 - avril 2015 |
| Emménagement et installation : | mai - septembre 2015 |
| Ouverture : | automne 2015 |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques et encadrements administratifs en vigueur. En particulier, l'encadrement administratif no. 489, diffusé le 18 juillet 2011, a été respecté. Cet encadrement traite de la gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats. Également, la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement et le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ont été respectés. Ce dossier ne fait l'objet d'aucune demande de dérogation à des règles de régie interne. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Celine D'AOUST)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction (Catherine BERNARD-MONTPETIT)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BOILEAU

ENDOSSÉ PAR

Gilles BERGERON

Le : 2014-07-18

Chef de division

Directeur

CE : 40.001
2014/09/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.002

2014/09/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2014/09/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141165004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil faisant suite à la recension des pratiques relatives à la démocratisation et à l'accès à l'information. |

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil faisant suite à la recension des pratiques relatives à la démocratisation et à l'accès à l'information.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-19 14:51

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1141165004**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil faisant suite à la recension des pratiques relatives à la démocratisation et à l'accès à l'information. |

CONTENU**CONTEXTE**

La Commission de la présidence du conseil s'intéresse aux aspects liés à la démocratie, à la participation citoyenne et au fonctionnement des instances municipales. Par conséquent, au début de l'année 2014, la commission convenait de se pencher sur l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but d'informer la population et de favoriser la participation citoyenne. En initiant un sondage à ce sujet auprès des secrétaires d'arrondissement, la commission souhaitait recueillir des informations quant à la disponibilité des documents des conseils d'arrondissement et des différentes pratiques de diffusion mises en place par les arrondissements. Parmi ces documents, soulignons l'ordre du jour des assemblées du conseil, les procès-verbaux, les sommaires décisionnels, les prévisions budgétaires et le budget lorsqu'adopté par le conseil. Au niveau de la diffusion de l'information, les données portent sur les médias sociaux; l'infolettre, journal, bulletin ou revue; l'enregistrement des séances du conseil; la diffusion des documents sur le web et les demandes d'accès à l'information.

Le rapport de la commission présente les résultats obtenus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail de la Commission de la présidence du conseil.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole M PAQUETTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-08-19